

## 8 : La vie culturelle des habitants.

Si pour caractériser le niveau d'instruction des colons de Bourbon, on se fie aux signatures relevées dans les registres de baptême et de mariage, on constate que toutes catégories de scripteurs confondues, les progrès de l'alphabétisation de la population blanche de Bourbon ralentissent à deux reprises : en 1710-1720, pour les hommes, et en 1750-1760, tous sexes confondus. De 1690 à 1789, le pourcentage des signatures de parrains passe de 11,32% à 49,61%, celui des marraines de 1,88% à 32,29%, celui des signatures de conjoints passe de 1730 à 1809, de 61 à 91,61% pour les époux et de 19,48 à 63,22% pour les épouses. Si tant est qu'une signature suffise à caractériser un niveau d'instruction, les « Blancs de Bourbon » entrent dans le XIX<sup>e</sup> siècle en comptant 10% d'illettrés parmi les hommes et 40% chez les femmes<sup>1848</sup>.

Nombreux étaient les premiers habitants sachant lire et écrire. Pour les hommes, presque tous savaient signer leur nom comme on peut le constater par l'examen des registres paroissiaux et des documents notariés. Cependant, dans les premiers temps de la colonie, l'esclavage, mais aussi la nécessité de mettre en valeur des terres vierges, l'incurie de la Compagnie, les insuffisances du Clergé local, le manque d'ouvriers, firent négliger l'éducation des enfants comme leur mise en apprentissage.

Vauboulon fut le premier à se préoccuper du problème. Avant de s'embarquer à Lorient pour Bourbon, en mai 1689, il avait reçu les Instructions du roi Louis XIV qui, dans sa déclaration du 13 décembre de la même année, enjoignait aux parents et autres personnes chargées de l'éducation des enfants, « *de les envoyer aux écoles et catéchismes jusqu'à l'âge de quatorze ans, si ce n'est que ce sont des personnes de telles conditions, qu'elles doivent se faire instruire chez elles par des précepteurs, instruits de la religion et bonnes mœurs, ou les envoyer aux collèges, à peine de condamnation d'amende ou de plus grande peine, suivant l'exigence des cas* ». Le 23 décembre 1689, Vauboulon fit paraître sa seconde ordonnance enjoignant aux habitants, sous peine de trente livres d'amende, d'envoyer leurs enfants en apprentissage auprès des ouvriers arrivés de France. L'inertie des colons et, sans doute, la nécessité où se trouvaient la plupart d'entre eux, contraints de mettre leur habitation en état et de fournir des vivres sous trois ans, de garder auprès d'eux leurs garçons, pour les envoyer à la chasse et la pêche, ou leurs filles, pour les employer aux travaux du ménage, amena le gouverneur à revenir plus fermement sur ses ordres concernant l'éducation de la jeunesse. Dans un délai de six semaines, sous peine de trente livres d'amende, les parents étaient tenus de s'adresser au père Hyacinthe afin de faire instruire religieusement leurs enfants. En outre, afin de susciter l'émulation, la « *jeunesse de l'un et l'autre sexe* » était avertie que le gouverneur interdirait le mariage à toute personne, ignorante des principaux points de la foi et qui ne sache lire et écrire, à tout garçon qui n'ait appris un métier, à toute jeune fille incapable de prendre soin de son ménage. Et

---

<sup>1848</sup> Bousquet R.. *Vie et Mort des Blancs de Saint-Paul*, ..., p. 54-59. A Tourouvre de 1750 à 1770, ce sont 38,23% des époux et 19,3% des épouses qui signent. H. Charbonneau. *Tourouvre-au-Perche...*, p. 42. Dans Trois villages de l'Île-de-France, au XVIII<sup>e</sup> siècle, ce sont 40% d'illettrés chez les hommes et 80% chez les femmes. J. Ganiage. *Trois villages de l'Île-de-France au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Cahier de l'I. N. E. D., n° 40, PUF., Paris, 1963, p. 41.

pour faire bonne mesure, le gouverneur menaçait les parents négligents du présent avis « *de prendre leurs enfants près de [lui], pour les faire élever et apprendre à travailler, à leurs dépens* »<sup>1849</sup>.

Le gouverneur disparu dans les conditions que l'on sait, les habitants furent repris par leurs habitudes anciennes. Leurs enfants, à quelques exceptions près, tombèrent dans l'illettrisme le plus complet. Quelques habitants, cependant, se distinguèrent de la grande masse. La première, Louise Payet, « *la Cauzan* » comme la nomme Antoine Boucher, dans son *Mémoire*, épouse de François Cauzan (Cozan), dirige à Saint-Paul, dans sa case au Parc à Jacques, une sorte d'école professionnelle, réunissant gratuitement autour d'elle « *jusqu'à sept ou huit filles de ses parents ou de ses amis, auxquelles elle apprend la lingerie, et qu'elle élève avec toute l'éducation possible* ». Elle leur apprend également à lire et à écrire : on trouve chez elle, à son décès, « *un sac contenant des alphabets pour enfants* », estimé 4 Livres<sup>1850</sup>. François Grondin, lui, apprend à lire à ses enfants. Il n'est pas le seul dans ce cas : Jacques Béda, durant quelques temps, a donné, au fils aîné de François Bouché, « *de bons principes de la lecture et de l'écriture* », et beaucoup d'autres colons donnent « *de bonnes éducations* » à leurs enfants ou les élèvent fort bien. Il existait même dans la colonie, en 1710, une sorte d'instituteur, un certain Nicolas Legras, parisien de trente-huit ans, un ancien cordonnier, ci-devant soldat dans les troupes à Pondichéry. C'était un homme qui avait eu de « *bonnes éducations* », sachant le latin et ayant de « *bien bonnes qualités* ». Il était pour l'heure logé et nourri gratuitement chez Gilles Dennemont, et, lorsqu'il ne vendait pas de souliers à deux écus la paire, il montrait à lire aux enfants de son hôte moyennant un écu par mois, « *sans que cela le détourne de son ouvrage* » ni l'empêche de le montrer à quelques autres<sup>1851</sup>.

En 1710, alertée par Boucher de l'indigence intellectuelle dans laquelle se complaisait la colonie, la Compagnie, conformément à ses statuts, résolut de subvenir enfin aux besoins spirituels des habitants de Bourbon. En février 1711, elle fit part de

---

<sup>1849</sup> Les instructions de Vauboulon portaient : « qu'il les engage à élever les enfants dans la profession des métiers qui seront nécessaires pour leurs besoins, qu'il les porte à cultiver le coton et qu'il excite les femmes et les enfants à le filer. Qu'il leur fasse aussi essayer la nourriture des vers à soie dont il serait facile de tirer la graine de Madagascar ». CAOM. Col. C/3/1/24. *Instructions pour le sieur Habert de Vauboulon, gouverneur de l'Isle de Bourbon. 20 mars 1689.* AN. C/3/208, f° 33. *Ordonnance pour l'éducation de la jeunesse, Vauboulon, 27 mars 1690.* Transcrite in extenso par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux de Bourbon, au temps de la Compagnie des Indes. 1664-1767.* Fondation pour la Recherche et le développement dans l'océan Indien, 1983, p. 161-162. Voir également cet auteur, pour la Déclaration du Roi du 13 décembre 1689. Ibidem. p. 163. En 1692, Firelin soulignait que l'île manquait de « toutes sortes de livres de prières et de plusieurs caractères même des petits livres de gros caractères, pour instruire les enfants ». CAOM. Col. C/3/1/42 et 43. *Mémoire fait au sujet de l'Isle de Bourbon, par moi, Michel Firelin, ... « Etat de ce qui est nécessaire dans l'Isle ».*

<sup>1850</sup> Louise Payet ne signe ni à son premier mariage avec François Cauzan (xa : 29 juin 1692), ni à son second, avec Jacques Macé (xb : 14 janvier 1716), ni comme marraine. ADR. GG. 13, Saint-Paul, n° 14 et 141, et GG. 1, passim. Mais elle signe son testament, en date du 15 janvier 1729, déposé au greffe du Conseil Supérieur, le 11 août 1730. ADR. 3/E/3. *Dépôt du testament de feu Madame Macé, 11 août 1730.* Ibidem. *Inventaire après décès des effets de Louise Payet, épouse Jacques Macé, 21 mars 1730.* Le sieur Jacques Auber confiait sa fille aux bons soins de Louise Payet. L'épouse de François Bouché, la « terrible » Gabrielle Bellon avait, trop tôt sans doute, mis fin à l'expérience, parce qu'il « faut à sa fantaisie, écrit Boucher, que ses enfants soient méchants pour être bons ». Antoine Boucher (J. Barassin). *Mémoire pour servir...*, p. 134, 63-64, 190, 137.

<sup>1851</sup> François Grondin, né à Madagascar vers 1760, « d'un Français et d'une négresse », ne signe pas à son premier mariage avec Jeanne Arnould (xa : 6 juin 1694), mais signe à son second avec Antoinette Nativel (xb : 5 juillet 1730). ADR. GG. 13, Saint-Paul, n° 13 et 346. Ce qui tendrait à prouver que quelques uns des premiers habitants pouvaient au moins apprendre à signer, même dans les premiers temps de la colonie.

ses projets à Parat : si les habitants en étaient d'accord, elle consentait à leur envoyer quatre prêtres, à 300 livres chacun d'appointements annuels, accompagnés d'un frère chirurgien ; trois pour être curés des trois paroisses, le quatrième pour les suppléer en cas de maladie et principalement pour tenir « *un espèce de petit collège, pour élever les jeunes garçons dans la connaissance de la Religion, des lettres et des principes des sciences* ». Trois maîtres et trois maîtresses d'écoles, à chacun 200 livres d'appointements annuels, leur seraient affectés en sus, « *pour enseigner aux enfants séparément, à prier Dieu, à lire, à écrire, et aux filles à travailler en linge, en tapisserie, en habits de femmes, à tricoter et à d'autres petits ouvrages convenables à leur sexe* ». La Compagnie s'engageait à payer les gages des maîtres et maîtresses des enfants dont les parents se révéleraient indigents. Pour la colonie, la première dépense consisterait à faire bâtir dans chaque paroisses trois maisons, pour loger séparément maîtres, maîtresses d'écoles, chirurgien<sup>1852</sup>.

Voilà pour le projet. Lorsque l'année suivante, elle signa son traité avec les Lazaristes, la Compagnie se montra moins généreuse et plus prudente. Pour le service des quatre prêtres destinés à l'île de Bourbon (article XVIII), elle remettrait « *à chacun d'eux un esclave nègre, avec la faculté d'en choisir un autre à leur gré* », s'ils n'étaient pas contents de celui qu'on leur aurait donné, à la charge pour chaque prêtre de les nourrir et entretenir, étant entendu que la Compagnie demeurerait propriétaire de ces esclaves. Quant au « *petit collège* » (article XI), elle s'en remettait à la sagesse du Supérieur des Lazaristes de l'île, pour juger de la nécessité d'en établir un à Saint-Denis où serait sa résidence. Là n'était d'ailleurs pas la préoccupation essentielle de Bonnet, Supérieur Général des RR. PP. de Saint-Lazare, l'essentiel pour lui était dans l'article XIII, portant que les quatre prêtres qu'il envoyait dans l'île entreraient au Conseil des îles avec « *voix consultative et délibérative en matière civile* », y signeraient après le Gouverneur et auraient rang avant tous les autres Conseillers<sup>1853</sup>.

La question du collège ne fut à nouveau évoquée qu'à l'occasion de la signature du nouveau « *Traité du 27 juillet 1736 touchant à l'union des Cures des Iles de France et de Bourbon à la Congrégation de la Mission* ». Deux ans plus tard, le Supérieur général de la dite Congrégation, présenta à la Compagnie, un projet détaillé pour la construction du collège, en l'engageant à presser sa décision, car concluait-il :

« *Si on doit procéder à cet établissement, le temps presse. Il y a grande quantité d'enfants désoeuvers. Les parents ne peuvent trouver que des maîtres peu éclairés et, encore moins sages. Jusqu'à présent nous avons fait ce que nous avons pu pour former dans chaque paroisse un certain nombre d'enfants à la lecture et à l'écriture, mais outre que nos occupations ne nous permettent pas de nous y employer capitalement, cela ne peut les conduire bien loin* »<sup>1854</sup>.

Il dressait là un tableau exact de la situation scolaire de Bourbon. Sur place, les familles aisées tentaient de trouver un précepteur. Quelques uns nous sont connus. En

---

<sup>1852</sup> CAOM. Col. C/3/3/6. *Mémoire sur l'Isle de Bourbon, 31 octobre 1710*. Ibidem., pièce 7. *Mémoire sur l'Isle de Bourbon arrêté en 1711*. J. Barassin. *Histoire des établissements...*, p. 165.

<sup>1853</sup> L'envoi des quatre Pères Lazariste avait été autorisé par un bref du Pontife qui « juge à propos que la mission fondée pour l'île Dauphine [...] avant 1664, soit établie dans l'île Bourbon qui appartient à la Compagnie, jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu de donner les moyens d'exercer la mission dans la dite île Dauphine ». AN. Col. F/3/206. *Du 22 octobre 1712. Traité fait entre la Compagnie et Messieurs de Saint-Lazare*.

<sup>1854</sup> AN. Col. F<sup>5A</sup>. 8. n. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 167. AN. Col. F/3/205, f° 147. *Traité du 26 juin 1736. Article 20, traitant de la fondation du Collège pour l'instruction des enfants des deux îles*.

1735, Cuvellier s'occupait, à Saint-Paul, des enfants de Jean-Baptiste Laval. Jean Arnoult employait Pierre Sancel à Sainte-Suzanne<sup>1855</sup>. Sous le Gouverneur Dumas (1727-1735), et sans doute à son initiative, les plus riches, Dioré, Villarmoy, Justamond, Panon, Caillou, Crosnier, Grayelle, Parny, Gougnet dit Tessier, avaient pris la décision d'envoyer leurs enfants en France<sup>1856</sup>. Elgar y avait confié un de ces fils aux Pères Jésuites<sup>1857</sup>. En 1736, le fils Cougnet était en pension chez un sieur Duval à Orléans<sup>1858</sup>. Onze autres jeunes créoles étaient pensionnaires chez un certain Grignon, marchand bourgeois de la ville de Paris et propriétaire de terrains à l'Hermitage et Manapany<sup>1859</sup>, lequel semblait « *se donner les attentions convenables* » à parfaire leur éducation. Le fils aîné Gourdet était en pension chez les Jésuites à Pondichéry<sup>1860</sup>. Mais trop de parents reculaient à engager une dépense nécessaire au paiement d'une traversée aussi onéreuse et parfois incertaine. Certains, comme Laval, tentaient de la faire inscrire au

<sup>1855</sup> ADR. C° 770. *Recensement général de 1735*.

<sup>1856</sup> Départ le 8 avril 1729, sur *Le Bourbon*, des deux enfants Dioré, Lieutenant Général du roi. Ils meurent durant la traversée. Départ le 27 décembre 1731, sur *Le Duc de Noailles*, des fils Villarmoy et Panon confiés par Dumas à Grignon. Départ le 21 décembre 1733, sur *Le Condé*, de deux enfants Caillou et du jeune Grosnier. Départ le 5 avril 1735, sur *L'Apollon*, des trois fils Justamond. A. Lougnon. *Le mouvement maritime...*, p. 43, 59, 91, 96. En 1732, pour le passage d'un de ses enfants en France, la Compagnie débitait le compte de Villarmoy de 330 livres pour 132 jours de mer sur *le Duc de Noailles*. Correspondance. t. II, p. 118. *A Paris, le 17 novembre 1732, à Messieurs du Conseil Supérieur de Bourbon*. En 1735, le compte de Crosnier est débité de 195 piastres 2 réaux ¼ pour la somme de 1 000 livres payées à Grignon par la Compagnie à compte des frais pour l'entretien de son fils. Ibidem. t. II, p. 367.

<sup>1857</sup> ADR. C° 593. *Par le « Neptune », 15 octobre 1725, et le double par le « Duc de Chartres »*.

<sup>1858</sup> Sa pension est de 1 000 livres. ADR. C° 70. *Paris, le 25 février 1736*.

Correspondance. p. 46. *Du 25 novembre 1736. A la Compagnie*.

<sup>1859</sup> Jean-Baptiste Grignon, demeurait à Paris, « rue Saint-Honoré, au coin de celle des Bons Enfants, à l'enseigne du Grand Mogol ». Il était en relation d'affaires avec Dumas, Verdière et Dusart de La Salle, entre autre. Dumas lui servant d'intermédiaire, il avait acheté un terrain au quartier de Saint-Denis, au Ruisseau de la Vigne, un emplacement au Butor et des terres à l'Hermitage, appartenant à Antoine Bellon et à Etienne Cadet. Dumas lui avait également accordé une concession à Manapany. ADR. 3/E/4. *Vente par Antoine Bellon d'un terrain...*, à M. Dumas faisant pour Jean-Baptiste Grignon et François Dusart de la Salle, 29 octobre 1730. Ibidem. *Vente par Etienne Cadet... à Jean-Baptiste Grignon, Dumas servant d'intermédiaire, d'une portion de terrain à l'Hermitage, 6 et 8 octobre 1730*. ADR. C° 2132. *Paris, 17 novembre 1728. Ratification du contrat de concession de Pierre Benoît Dumas au sieur Grignon d'un terrain à Manapany, le 4 décembre 1727*. Devenu « négociant de la ville de Pondichéry » dont Dumas était le Gouverneur, Grignon continua à investir à Bourbon. Il entra en relation avec Lagourgue, Sornay et Dorlay de Palmaroux. Voir : vente d'une habitation : terrain et esclaves, où Jean-Baptiste Grignon représente Dumas. ADR. 3/E/32. *Quittance de Pierre Benoît Dumas, gouverneur des villes et fort de Pondichéry, à Bernard Lagourgue, en date du 8 juillet 1738, cf. : contrat, passé par Dusart de La Salle, notaire, en date du 26 mai 1733*. Ibidem. *Quittance de Bernard Lagourgue à Jean-Baptiste Grignon, négociant de la ville de Pondichéry, pour vente faite à Andoche Dorlay de Palmaroux d'une habitation au quartier de Sainte-Suzanne, bâtiments et esclaves, 8 juillet 1738*. Contrat de vente par Grignon à Verdière d'un terrain entre la Ravine de la Petite Ile et Manapany, pour 150 piastres, 28 janvier 1740. ADR. 3/E/9. *Inventaire de la succession Verdière, 15 septembre au 18 décembre 1742, 23 f°*. CAOM., n° 1216, Delanux. *Vente par Palmaroux à Grignon, 3 juillet 1738*. L'encan des effets de feu Grignon, parmi lesquels on remarque vingt-neuf petits livres brochures, comme opéras, voyages, traités et autres, plus 53 volumes de livres couverts de veau, adjugés à Guyomar, 23 piastres. Ibidem. n° 1073, Jarosson. *Vente à l'encan des effets du feu sieur Grignon, ancien bourgeois de Paris, 16 juillet 1741*. Voir les papiers concernant la dissolution de la société entre Grignon et Sornay in : Ibidem. *Dépôt de pièces... pour régler les contestations au sujet de la société entre Grignon et Sornay, pour une habitation size au lieu dit « La vigne » acquise le 3 juillet 1738...*

<sup>1860</sup> Michel Gourdet, fils de Michel Gourdet, officier de port, et de Marie Maillot, o : vers 1742, + : 23/3/1756 à Port-Louis (Ricq. p. 1083). Parmi les dettes passives de la succession Gourdet, père on note : 200 piastres à Desforges qui a fait parvenir cette somme aux Jésuites de Pondichéry, pour la pension de mon fils. CAOM., n° 1314. Leblanc. *Inventaire après décès de Michel Gourdet, 5 décembre 1755*.

compte de la Compagnie<sup>1861</sup>, beaucoup omettaient de faire à Grignon les remises suffisantes à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants, ce qui obligeait ce dernier à faire des avances dont il ne cessait de se plaindre<sup>1862</sup>. En 1736, Grignon leva le pied pour s'embarquer sur le *Phoenix* à destination de Pondichéry, en compagnie du fils Parny, un de ses pensionnaires, non sans laisser derrière lui un mémoire destiné aux parents. Ce mémoire fut transmis à Bourbon, afin que les parents puissent prendre leurs dispositions et donner leurs ordres en France à ceux à qui ils confieraient le soin de l'entretien et de l'éducation de leurs enfants. Dans l'attente, la Compagnie para au plus pressé. Gachet se chargea de prendre soin de six des écoliers : trois fils Justamond, deux petits Grayelle, et le fils Crosnier. Il demanda, pour subvenir à leur pension et à leur entretien, qu'on lui paye en lettres de change la valeur de 970 piastres. Quant aux cinq autres créoles, Madame Dumas se chargea de Rominiac et Laval Beaulieu laissa les fonds nécessaires pour que sa sœur, Madame de Passelègue, s'occupât de Panon ainsi que du frère et de la sœur Caillou. « *Vous avertirez les parents des autres enfants, firent savoir les Directeurs au Conseil de Bourbon, de remettre à la caisse de la Compagnie dans l'île, les sommes qu'ils voudront leur faire toucher en France, sans quoi la Compagnie n'avancera rien, non plus que pour ceux que d'autres habitants voudraient faire passer en France pour leur procurer leur éducation* »<sup>1863</sup>.

Malgré la défection de Grignon, d'autres enfants devaient partir se former en France. Tous, les plus âgés surtout, n'étaient pas enchantés de devoir quitter leur île. Le fils Cazanove s'était enfui dans les bois pour éviter d'être envoyé en Europe. Mis au courant de l'affaire, Les Directeurs voulurent voir dans ce marronnage « *une preuve aussi grande qu'affligeante pour son père, de l'amour aveugle que les Créoles ont pour leur Patrie* » ; et de s'interroger, pensant ainsi sans doute reculer le moment de devoir fonder un collège dans l'île : « *Rien n'est-il donc capable de le vaincre ? Nous n'envisageons qu'un moyen capable d'y contribuer, qui est de déterminer leurs parents s'il est possible à les en faire sortir jeunes, soit pour les envoyer en Europe, dans l'Inde ou simplement à l'île de France* »<sup>1864</sup>. En 1748, à Paris, le sieur Langlade, servait de maître de pension au jeune Sautron Lonchamp qui, depuis son arrivée en France, n'ayant point reçu de subsides de la part de ses parents, se serait trouvé fort à plaindre sans

<sup>1861</sup> « La Compagnie voit que vous avez accordé le passage à deux des enfants du sieur Laval. Ce sont des dépenses dans lesquelles il ne convient point de faire rentrer la Compagnie, et qu'elle vous défend à l'avenir. Que si cependant les habitants veulent envoyer leurs enfants en France, la Compagnie approuve que vous lui permettiez l'embarquement pour six personnes seulement par chaque vaisseau, en payant à la caisse de l'île de Bourbon, quatre-vingt piastres par chaque tête, et la compagnie se chargera de rembourser au Capitaine du vaisseau, ce qui est réglé par chaque personne de table ». AN. Col. F/3/206, f° 36 v°. *La Compagnie au Conseil Supérieur de Bourbon, le 30 septembre 1728.*

<sup>1862</sup> ADR. C° 64. *Les Syndics et les Directeurs de la Compagnie, au Conseil Supérieur de Bourbon, Paris, le 11 décembre 1734, par le « Bourbon ».*

<sup>1863</sup> ADR. C° 69. *Paris, le 22 février 1736, à Messieurs du Conseil Supérieur de Bourbon.* Ibidem. C° 2817. *Instructions sur les onze jeunes gens...*, 22 février 1736. Jean-Baptiste Grignon, époux Catherine Marchand ; avait acquis à Bourbon une habitation au lieu dit « le Ruisseau de la vigne » et un emplacement au quartier du Butor, à Saint-Denis, avec 63 esclaves des deux sexes, grands et petits, qu'il avait cédés, avec la moitié de l'habitation, à Alexandre Sornay et Louise Nicole Vignol (Delanux, notaire : contrat du 3 juillet 1738). Il décède le 12 avril 1741, après avoir déposé son testament olographe entre les mains de Criais et fondé Delanux comme exécuteur testamentaire. Voir : CAOM., n° 2043, Rubert. *Procès verbal, contenant acte de dépôt du testament olographe de feu sieur Grignon, 22 avril 1741.* Ibidem. *Inventaire des effets Grignon, 25 avril 1741.*

<sup>1864</sup> Il est intéressant de remarquer que, pour les mêmes raisons, la Compagnie conseillait aux Capitaine des vaisseaux de traiter de préférence aux malgaches faits, des jeunes moins sujets au marronnage. ADR. C° 86. *Paris, le 25 mars 1741. Les Directeurs de la Compagnie des Indes au Conseil Supérieur de Bourbon.*

l'assistance de la Compagnie<sup>1865</sup>. En 1753, Parny avait confié deux de ses enfants mâles du premier lit, au collège de la Flèche. Malades, ces derniers s'étaient retirés, fin 1754, à Saumur, auprès de l'abbé de Courval. En 1755, les enfants Deguigné étaient éduqués en France<sup>1866</sup> et en 1761, la Compagnie, en considération des plaintes de son Conseil Supérieur de Bourbon, consentit à porter à 200 piastres la pension destinée à l'entretien des enfants des habitants passés en France pour y être élevés<sup>1867</sup>.

Dans la plupart des paroisses, le curé tenait une école presbytérale, « *une petite école* ». Une case de feuilles, une simple couverture de latanier suffisaient parfois à l'abriter. A Sainte-Suzanne, en 1752, le Père Caulier, enseignait « *sous un toit de pigeonier et à côté des poules, n'ayant point de quoi [se] loger dans le presbytère [...]* »<sup>1868</sup>. En 1767, il courrait encore les encans, afin de se procurer les alphabets dont manquaient ses jeunes élèves<sup>1869</sup>.

Certaines de ces petites écoles ou écoles publiques avaient pour élèves de jeunes enfants noirs esclaves ou affranchis. En 1740, nous l'avons vu, Borthon, le curé de Saint-Paul, apprenait à lire sur son bréviaire à deux ou trois petits noirs. Dans les années cinquante, Pierre Maillot, y avait envoyé Hilarion, le fils créole d'environ 10 ans de son esclave noire Françoise<sup>1870</sup>. Comme en France, le prêtre y recueillait ceux de ses jeunes paroissiens dans lesquels il avait remarqué le plus de dispositions pour les études<sup>1871</sup>. Celle que tenait le Père Monet à Saint-Paul, était des plus renommée : les frères Gonneau, Paul et François, y avaient été formés en vue du sacerdoce. En mars 1743, répondant à une ancienne demande des Lazaristes, la Compagnie leur accordait une

---

<sup>1865</sup> Le sieur Langlade, maître de pension à Paris, fait valoir à la Compagnie « qu'il était en avance d'une somme de 1 457 Livres 17 sols, [...] pour la pension de ce jeune homme [...] et que ne recevant aucune remise de son père, il ne pouvait le garder plus longtemps ». Sur les assurances de Dumas, Paris consentit à faire l'avance de la somme due. ADR. C° 116. *Paris, le 23 janvier 1748. Les Syndics et les Directeurs de la Compagnie au Conseil Supérieur de Bourbon*. Ibidem. *Paris, le 15 octobre 1748. Les mêmes au même*. En mars 1750, les Directeurs se félicitent de ce que le sieur Sautron père se soit « arrangé pour satisfaire aux sommes que la Compagnie avait avancées pour son fils ». Ibidem. *Paris, 17 mars 1750. Les mêmes au même*.

<sup>1866</sup> C'est un collège de Jésuites dans lequel Descartes fit ses études. En 1754, ces deux enfants Parny y ont séjourné durant plus de deux ans. AN., C/3/10. *Lettre du 20 décembre 1754*. L'année suivante, Parny a fait parvenir une lettre de change à l'abbé de Courval, chargé des soins de ses enfants. ADR. C° 160. *Paris, 24 mai 1755. Les mêmes au même*. CAOM. Col. C/3/11/3. *Le 3 janvier 1755, par le vaisseau le Duc d'Orléans. A Saint-Denis Isle de Bourbon, à la Compagnie*. En considération des bontés que Joseph Deguigné de la Bérangerie avait eu pour elle, la demoiselle de Trévalon, fit donation à son fils Paul (o : 19/12/1749, Saint-Denis), de 2 000 livres, à raison de 200 livres par an de rente, à reporter sur sa soeur Françoise (o : 14/9/1751, Saint-Denis) en cas de décès. CAOM., n° 1317, Leblanc. *Donation. Françoise Jehanneau de Trévalon à Paul Deguigné. 7 août 1758*.

<sup>1867</sup> Ibidem. FM/C/3/11. *Paris, le 2 mars 1761. Reçu le 19 février 1762, par la flûte « l'Adour »...*

<sup>1868</sup> A. Saint-Lazare. *Registre 1504. Caulier Commentaires...* 1772. p. (9). Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 170.

<sup>1869</sup> En octobre 1767, il se rend adjudicataire pour 12 livres dix sols, de 8 douzaines d'alphabets et de 18 bouteilles de vin rouge, adjugées 40 livres. ADR. 3/E/26. *Encan des meubles et effets délaissés par Antoine Jorres, officier de port de Saint-Denis, 10 octobre 1767*.

<sup>1870</sup> R. T. t. 3, p. 242, 243. *Lettre d'un frère de Saint-Lazare sur les paroisses de Bourbon, en 1740*. D'après un acte d'affranchissement enregistré par Bellier, le 7 février 1753, Pierre Maillot avant de mourir et avec l'accord de son épouse, obtient du Roi, l'affranchissement de son esclave Françoise, 36 ans environ, et de son fils Hilarion, 10 ans environ, et, pour que ce dernier se rende « digne un jour de la bonté de son maître, et de notre faveur, l'exposant [Pierre Maillot] l'a mis depuis longtemps aux écoles publiques ». CAOM., n° 138, Bellier. *Affranchissement des nommés Françoise et Hilarion, à la requête de Pierre Maillot père, 7 février 1753*. ADR. C° 2517. *Homologation, 30 janvier 1753*. Voir Bousquet. R. *Les esclaves et leurs maîtres...* Livre 2 : Chapitre 4, pp. 359,404-5, 566.

<sup>1871</sup> A. Saint-Lazare, *Notes Perboyre*, p. 378. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 169-170.

exemption des corvées pour le quart de leurs étudiants qui se distinguaient le plus<sup>1872</sup>. « Si les cinq ou six jeunes gens que vous cultivez, écrivait Debras à Monet, en novembre 1751, répondent aussi bien à vos soins que les deux premiers, vous n'aurez pas lieu de vous repentir de vos peines »<sup>1873</sup>. En 1749-50, La Perdrix, curé de Saint-Louis, avait recueilli autour de lui, une vingtaine de jeunes gens parmi lesquels : André, Jean, Henry et Louis Nativel, François et Jean-Baptiste Dulac, François Mazade Desisles<sup>1874</sup>.

Certains colons préféraient entretenir un précepteur d'occasion dans leur habitation ou envoyer leurs enfants aux « écoles publiques ». Ainsi on trouvait chez Pierre Parny en 1729, et chez son fils Paul, en 1745, une douzaine d'alphabets pour les enfants, estimés 30 livres et une liasse d'estampes pour apprendre à dessiner, estimées 15 livres<sup>1875</sup>. En 1733, le sieur Reynaud Dorigny, apprenait à lire et écrire à Henry Ricquebourg<sup>1876</sup>. En 1742, un nommé Falgaie de Paris, âgé de 28 ans environ, servait de précepteur aux enfants de Jacques Calvert. A l'Etang-Salé, Etienne Cadet louait, en 1743, les services du nommé Brin Damour, soldat de la garnison, comme semble l'indiquer le sobriquet, pour apprendre à lire à ses enfants<sup>1877</sup>. Dans les années 1745-47, Jacques Huet « montrait à lire et écrire » aux enfants de Jean Gruchet et Jacqueline Lévêque et à ceux de Michel Léger Dessablons, époux de Thérèse Raux<sup>1878</sup>. A la même époque l'huissier Ciette de la Rousselière, moyennant 100 piastres payables en vivres et denrées, montrait à lire et écrire à une des filles de Anne Ango, femme de François Caron. Dans le même temps, Henry Hoareau La Roche, montre à lire aux enfants du dit Caron, en plus de faire valoir son habitation<sup>1879</sup>. En 1750, un certain Jacques René était « maître d'école » à Sainte-Suzanne<sup>1880</sup>. En 1752, à Saint-Louis, le précepteur Henry Nativel est témoin au mariage de Louis Cadet, bourgeois, avec une demoiselle Dennemont<sup>1881</sup>. En 1755, les

<sup>1872</sup> Les Lazaristes demandent « l'exemption des corvées et des taxes pour les jeunes gens de l'âge de quinze ans et au-dessus qui étudient chez eux. Cette demande date vraisemblablement de mars 1741. AN. Col. F/3/205, f° 164, 165. Extrait du registre des délibérations de la Compagnie des Indes, du 3 septembre 1743, en l'Assemblée d'administration.

<sup>1873</sup> A. Saint-Lazare. M. Debras à M. Monet, 15 novembre 1751. p. 350. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 169-170. ADR. 3/E/39. *Constitution de rente viagère par dame Catherine Rivière, veuve Pierre Gonneau, au profit de ses deux fils, François et Paul, ecclésiastiques, 5 novembre 1749. Pierre Dejean, Notaire.*

<sup>1874</sup> A. Saint-Lazare. M. Debras à M. Teste, 24 janvier 1749, et, M. Debras aux élèves de M. Laperdrix, 10 février 1750. p. 347, 362. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 169-170.

<sup>1875</sup> ADR. 3/E/2. *Inventaire chez feu Parny, 3 octobre 1729.* ADR. 3/E/41. *Succession Anne Baillif, épouse Paul Parny, 11 août 1745.*

<sup>1876</sup> « 7 livres 4 sols, qui ont été payés au sieur Reynaud Dorigny, maître d'école en cette île, pour avoir enseigné à lire et écrire au dit Henry Ricquebourg [...], du 13 septembre et 10 octobre, 1733 ». ADR. 3/E/7. *Succession Henry Ricquebourg, veuf de Barbe Mussard, et époux de Anne Bellon, Saint-Paul, 23 octobre 1736, Dussart de Lassale et Jean-Baptiste Brenier, Notaires.*

<sup>1877</sup> ADR. C° 788. *Recensement de 1742. Saint-Denis.* « Au nommé Brin Damour, maître d'école, pour l'enseignement de la lecture, aux mineurs de la dite seconde communauté [...] 54 livres ». ADR. 3/E/9. *Succession Etienne Cadet, époux de Marie Bellon. Etang-Salé, Saint-Louis, 30 mai 1743.*

<sup>1878</sup> « A Jacques Huet, maître d'école, cent neuf livres, pour avoir montré à lire aux quatre mineurs du dernier lit ». ADR. 3/E/41. *Succession Jean Gruchet, époux de Jacqueline Lévêque, 6 mars 1745.* « Au dit Jacques Huet, pour avoir montré à lire et à écrire aux enfants, pour la somme de 54 livres ». ADR. 3/E/10. *Inventaire après décès des biens de Michel Léger Dessablons, époux de Thérèse Raux, 16 août 1747.*

<sup>1879</sup> ADR. C° 2522, f° 117 r° et v°. *Arrêt en faveur de François Caron, contre Henry Hoareau, 2 septembre 1747.* La dite Anne Ango l'en avait retirée sans se mettre en peine de payer la pension. ADR. C° 2523, f° 76 r°. *Arrêt en faveur de Jacques Ciette de la Rousselière, huissier du Conseil Supérieur, contre Anne Ango..., 10 février 1748.*

<sup>1880</sup> ADR. C° 2526, f° 45 r°. *Requête présentée le 29 mai par Jacques René, « maître d'école » à Sainte-Suzanne, 16 juin 1750.*

<sup>1881</sup> Mariage célébré par La Perdrix, le 29 mai 1752, Saint-Louis. CAOM. 85 MIOM.

autorités de l'île s'inquiétaient de la précarité de la situation d'un nommé Mignot, à la femme duquel la Compagnie avait consenti des avances, et que les habitants accueilleraient dans leurs maisons au titre de précepteur<sup>1882</sup>. En 1757, René Lemarié était précepteur chez Bertin, commandant du quartier de Sainte-Suzanne et Saint-Benoît<sup>1883</sup>. Dans les années 1763-1767, un dénommé Langlois était le maître d'école des enfants Martin et Gubillon, maître armurier au service de la Compagnie<sup>1884</sup>, et, le 14 septembre 1764, s'éteignait à Saint-Denis, à l'âge de quatre-vingt-sept ans, Joseph Feugère, natif de Versailles, ancien maître d'école<sup>1885</sup>. Certains de ces maîtres exerçaient leur métier, par défaut, faute de mieux. Comme le nommé Seytenas qui, en 1738, était venu dans l'île dans l'espoir d'y profiter de la fortune amassée, croyait-il, par son frère, ancien employé de la Compagnie à Pondichéry et à présent habitant de Bourbon : « *Le contraste bien réel d'une situation opposée, écrivait le Conseil à son sujet, a obligé ce nouveau débarqué à faire le métier de maître d'école pour vivre [...]* »<sup>1886</sup>.

En fait d'écoles publiques, il s'agissait, trop souvent, de garderie dont le mérite principal était d'empêcher la jeunesse créole « de courir » ou de se dissiper. La plupart du temps, les maîtres d'écoles, « *répandus çà et là dans les quartiers et les habitations où plusieurs [étaient] reçus à salaire et nourris [...] par les propriétaires* », y préparait les enfants, à la récitation de mémoire, du *Petit Catéchisme* de Fleury, et, pour les plus avancés, à celle de l'évangile du jour<sup>1887</sup>.

En matière d'enseignement, les filles étaient encore plus mal loties. Pourtant, dès 1708, Hébert, dans le but de retirer les femmes et les filles de l'île d'une oisiveté qui entraînait, selon lui, le dérèglement de leurs mœurs, préconisait l'envoi à Bourbon de « *deux femmes, veuves ou filles de 30 à 34 ans, pour élever les jeunes filles, leur apprendre à lire et à écrire, les instruire dans les principes de la religion [...]* »<sup>1888</sup>. A Paris, les Directeurs demeurèrent insensibles à cette demande. En 1715, l'initiative altruiste de Louise Payet, veuve de François Cauzan, qui, sur le point de se remarier à Jacques Macé, avait constitué deux cents écus en rentes pour contribuer à l'entretien de deux maîtresses d'écoles, qu'on avait l'intention de faire venir de France, pour être employées à l'instruction des filles des paroisses de l'île, ne connu pas plus de succès<sup>1889</sup>.

<sup>1882</sup> « Il est ici à la merci des personnes qui veulent bien le recevoir, il entre dans les maisons sous le titre de précepteur et est dans le cas de changer souvent de domicile, ce qui fait qu'il a bien de la peine à subvenir à son entretien [...] ». CAOM. Col. C/3/11/9. *A Saint-Denis, Isle de Bourbon, le 19 décembre 1755. A Messieurs les Syndics et les Directeurs de la Compagnie des Indes, par le « Bristol »*.

<sup>1883</sup> AOM. G<sup>3</sup> 687. M<sup>e</sup>. Bellier, 19 août, 21 et 29 septembre 1757. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 171.

<sup>1884</sup> Dettes passives : « à Monsieur Langlois, maître d'école pour instruction de deux enfants, la somme de 230 livres ». ADR. 3/E/44. *Inventaire des biens de Jean Martin, époux de Clémence Fournier, 2 mars 1763*. Dettes passives : à Langlois pour l'éducation de son fils, 40 livres. ADR. 3/E/45. *Succession Simone Gégon, épouse Claude Antoine Gubillon, maître armurier au service de la compagnie, 26 juin 1767*.

<sup>1885</sup> AOM. *Etat Civil, Bourbon, Saint-Denis, 14 septembre 1764*. G1, 219. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 170

<sup>1886</sup> AN. Col. C<sup>3</sup>. 8 n. 3. *A l'île de Bourbon, le 23 février 1738*. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 168.

<sup>1887</sup> R. T. t. III, p. 166, 167. *Fragments sur l'île Bourbon, par le R. P. Gaulier en 1764*.

<sup>1888</sup> R. T. t. V, op. cit., p. 34-73. *Rapport de G. Hébert sur l'île Bourbon en 1708. Avec apostilles de la Compagnie des Indes*.

<sup>1889</sup> ADR. C<sup>o</sup> 2792, f<sup>o</sup> 136 v<sup>o</sup>, 186 v<sup>o</sup>. *Louise Payet, veuve. Constitution d'un procureur général et spécial...*, 16 septembre 1715. Cm. *Jacques Macé, Louise Payet, 13 janvier 1716*.

Il faut dire, que l'éducation des jeunes filles n'intéressait que modérément les Directeurs de la Compagnie. Ces derniers affichaient même un certain mépris lorsqu'ils traitaient de la question. Que, dans les quartiers, « *quelques femmes ou filles vertueuses* » se chargent d'apprendre à lire et à écrire ainsi qu'à réaliser « *quelques petits ouvrages convenables à leur sexe* », ne sauraient être gênant, écrivaient-ils à Bouvet, en 1752, « *mais il faut s'en tenir là, et aux instructions ordinaires du catéchisme* »<sup>1890</sup>. C'est pourquoi il faut attendre 1741, pour noter la présence de la première maîtresse d'école, officiellement installée dans l'île. Cette dernière, Françoise de Trévalon, Sœur Françoise de la Miséricorde, sœur de Saint-Thomas et ensuite du Tiers Ordre de Saint-François, née à Dinan vers 1690, ne se destinait pas initialement à cette tâche. Partie de France, vers 1739, afin de diriger l'hôpital de Port-Louis à l'Île de France, elle avait été révoquée par la Compagnie. La Bourdonnais, sans doute à l'occasion de son départ pour la France, en 1740, l'avait laissée à Saint-Denis « *pour y tenir école et l'y garder tant qu'elle s'y comporter[ait] bien* ». Comme les Lazaristes en étaient très contents et qu'elle rendait des services utiles en instruisant au mieux les enfants, le Conseil de Bourbon, en 1741, fut d'avis de « *suspendre son rappel jusqu'à ce qu'un changement de conduite ou de nouveaux ordres [...] obligent à la renvoyer en France* »<sup>1891</sup>. Dès 1744, la Compagnie lui alloua 500 livres par an<sup>1892</sup>, ce qui était très en deçà des 700 livres promises à sa première affectation. La demoiselle Trévalon ne refusait pas d'enseigner aux esclaves, ce qui sans doute explique, en partie, bien de ses soucis passés et à venir. En 1749, elle enseignait à lire à deux noirs du sieur Gaspard de Ballade<sup>1893</sup>. Aux dires de Bouvet (1750-1763), ces nouveaux appointements s'étant rapidement révélés très insuffisants pour sa nourriture et son entretien. Cette éducatrice qui montrait « *du talent pour élever la jeunesse* », avait alors demandé à ses élèves une participation de une demie piastre par mois. Ce salaire modique avait fait désertir son école, au point, qu'à la fin de l'année 1750, n'ayant plus que huit à neuf écoliers, elle s'était mise à travailler pour subvenir à ses besoins. Après avoir été injustement réprimandée, par le nouveau Gouverneur, pour n'avoir pas plutôt donné du sien en continuant d'assurer gratuitement ses fonctions en attendant que la Compagnie vînt à son secours, en mars de l'année suivante, elle enseignait gratuitement à quarante écoliers environ. C'est pourquoi, après réflexion, Bouvet recommandait à la Compagnie de bien

<sup>1890</sup> AN. Col. C<sup>2</sup>. 38, f<sup>o</sup> 165. Paris, 5 août 1752. *La Compagnie à M. Bouvet*. Cité par J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 171.

<sup>1891</sup> R.T. VIII. op. cit., p. 50, 51. *A Saint-Denis...*, le 20 novembre 1741, à Messieurs du Conseil Supérieur de l'Île de France, par « *la Renommée* ». Sœur Françoise de la Miséricorde est marraine de Benoîte Julie, baptisée à Saint-Denis, le 11 juillet 1758. « *Née depuis environ quatre mois dans les montagnes* », fille naturelle de Françoise, veuve, esclave de Pierre Lebon, habitant de la Rivière d'Abord. ADR. GG. 12, Saint-Denis.

<sup>1892</sup> Reprenant Paul Olagnier, A. Lougnon indique qu'en 1738, à la demande de Dumas, gouverneur des Etablissements français de la Compagnie, on avait fait passer de Pondichéry, quatre religieuses Ursulines pour qu'elles se dévouassent à l'éducation des filles. Mahé de La Bourdonnais. *Mémoire des Îles de France et de Bourbon...*, note 193, p. 193-194. ADR. C<sup>o</sup> 1642. *Etat des appointements... en 1753*. Ibidem. C<sup>o</sup> 1644. *Etat des appointements... en 1755*. Ibidem. C<sup>o</sup> 1646. *Etat des appointements... en 1757*. Ibidem. C<sup>o</sup> 1708. *Etat des appointements... du 1 juillet 1758 au 30 juin 1759*. Voir également : J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 172.

<sup>1893</sup> Cette année là elle présente une requête auprès du Conseil Supérieur de l'île pour que lui soient payée les 95 piastres dues par la succession de Ballade « *pour l'école faite à deux de ses noirs* ». Les Conseillers lui allouent 50 piastres seulement sur le denier de l'encan des biens et effets du défunt. ADR. C<sup>o</sup> 2526, f<sup>o</sup> 106 r<sup>o</sup>. *Arrêt du Conseil, en date du 25 novembre 1750, au sujet de la requête présentée, le 21 novembre 1749, par la demoiselle Françoise Jeanno Detrevallon*.

vouloir augmenter les appointements de « *cette fille très adroite [qui] gagnerait d'avantage du travail de ses mains* »<sup>1894</sup>.

Quelques temps après son arrivée, de Lozier Bouvet, inquiet du relâchement des mœurs qui régnait dans l'île, suggérait à la Compagnie d'approuver la construction à Bourbon, d'un couvent destiné à l'instruction des jeunes filles. Il reprenait là, sans doute, un projet que La Bourdonnais avait soumis au Contrôleur général Orry, dix ans plus tôt<sup>1895</sup>. La réponse des Directeurs tardant, il revint sur le sujet au commencement de 1754 :

« *La Compagnie paraît ne pas approuver l'établissement d'un couvent en cette île, pour l'instruction des jeunes filles, écrivit-il à Paris. Si la Compagnie savait jusqu'à quel point le libertinage règne à l'Isle de Bourbon, je suis persuadé qu'elle se porterait avec empressement à une œuvre si méritoire. Il n'est que trop connu dans cette Isle que les cousins germains aient affaire à leurs cousines germaines. On a des exemples qu'un neveu a eu commerce avec la femme de son oncle, qu'un beau-frère fait des enfants à sa belle-sœur. Il est à craindre que la débauche n'aille jusqu'aux frères et sœurs. Dans la plupart des habitations éloignées, les garçons et filles couchent pesle et mesle (sic) dans une même chambre, le tout vient du défaut d'éducation et d'instruction, les pères et mères qui sont aussi ignorants que leurs enfants ne peuvent les instruire [...] Je conviens que si l'on pouvait avoir dans chaque quartier une personne aussi capable d'instruire les jeunes filles, que Madame Trévalon, ce serait un grand bien. Mais où les prendre ? La pension qu'il faudrait donner à ces Dames, coûterait plus à la Compagnie que ce qu'on lui demande pour l'établissement d'un couvent* »<sup>1896</sup>.

En 1758, le monastère dont Rollet était le régent accueillait la veuve Villarmoy, comme pensionnaire à 600 livres par an<sup>1897</sup>.

Après le décès de la Demoiselle Trévalon<sup>1898</sup>, la Compagnie recruta, en attendant, un autre candidat que devait lui présenter le Supérieur de Saint-Lazare, une nouvelle maîtresse d'école en la personne de Mademoiselle Lefèvre, de Paris. Cette dernière, arrivée sur le *Mascarin* en 1751, émargeait pour 500 livres par an sur l'état des employés de la Compagnie en 1761<sup>1899</sup>.

---

<sup>1894</sup> AN. C/3/10, f° 18 r°. *Saint-Denis, le 9 mars 1751. De Lozier Bouvet, à Messieurs les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes.*

<sup>1895</sup> « Rien ne serait plus utile aux Iles, écrivait La Bourdonnais dans son *Mémoire* rédigé en 1740, à l'intention de Orry, qu'un collège pour élever la jeunesse, lui apprendre à lire, à écrire, et même le latin, et surtout les mathématiques. Un couvent d'Ursulines ne serait pas moins à désirer pour l'éducation des filles ». Mahé de La Bourdonnais. *Mémoire des Iles de France et de Bourbon...*, p. 68.

<sup>1896</sup> AN. Col. C/3/10, f° 182 r° et v°. *A Saint-Denis...*, le 23 janvier 1754.

<sup>1897</sup> ADR. C° 1708. *Etat des appointements dus, du 1 juillet 1758 au 30 juin 1759.*

<sup>1898</sup> Françoise de Trévallon, fille de la Communauté de Saint-Thomas et ensuite du Tiers Ordre Séculier de Saint-François, « qui depuis de longues années s'est appliquée à l'éducation des filles », meurt, le 14 août 1759, à Saint-Denis, âgée d'environ 69 ans (ADR. GG. 32, Saint-Denis). A sa mort, elle laisse cinq esclaves à qui elle veut que reviennent ses hardes et effets. Elle les recommande au curé de sa paroisse, chez qui elle désire qu'ils demeurent en dépôt, jusqu'à ce qu'ils soient perpétuellement affectés, avec leurs enfants éventuels, aux religieuses et filles de communauté séculière ou autres personnes choisies par le gouverneur et le curé, pour tenir école chrétienne pour les filles. ADR. 3/E/49. *Succession Françoise Jehanneau de Trévalon, 14 août 1759.* Par testament, en date du 8 novembre 1756, elle avait légué, aux religieuses ou filles d'une communauté séculière qui lui succéderaient, un emplacement à Saint-Denis, avec tous ses bâtiments, ses meubles et ses esclaves, pour servir à la fondation d'une école chrétienne, gratuite, destinée à l'enseignement des jeunes filles. Ce legs ne servit pas. ADR. L. 301. CAOM., n° 1317. *Testament et inventaire de Françoise Jehanneau de Trévalon, 17 août 1759.* J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 172.

<sup>1899</sup> ADR. C° 207. *Les Syndics et les Directeurs de la Compagnie, au Conseil Supérieur de Bourbon, 28 avril 1760.*

L'ouverture d'un établissement d'enseignement pour la jeunesse devenait urgente. Déjà, en 1736, l'article XX du Traité conclu entre la Compagnie et les Pères de la Congrégation de la Mission, avait conclu à l'utilité d'avoir un jour un collège aux Iles<sup>1900</sup>. Dès son arrivée à Bourbon, Bouvet (1750-1763) se concerta avec Teste pour mettre en œuvre et mener à son terme le projet de construction de cet établissement. En mars, puis avril 1751, évoquant le traité passé entre la Compagnie et les Lazaristes, il transmit à la Compagnie, après l'avoir approuvée, la requête présentée par Teste et les habitants de l'île pour l'ouverture d'un collège<sup>1901</sup>. En décembre, les Conseillers commandèrent des livres<sup>1902</sup>. Grâce à une contribution de 2 réaux par tête d'esclaves levée sur les habitants, la première pierre fut posée en janvier de l'année suivante au quartier de Saint-Denis. En faisant part de cette nouvelle aux Directeurs de la Compagnie, et pour mieux leur faire sentir la nécessité de soutenir l'entreprise, Bouvet prenait le soin de les informer de l'indigence morale dans laquelle l'insularité et l'institution de l'esclavage avait plongé la colonie. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre en Europe, ici, l'enseignement ne détournerait pas du travail les enfants du peuple, parce qu'on ne trouvait parmi les colons ni paysans, ni artisans. Cette disposition particulière générée par l'esclavage, conjuguée au génie particulier des Créoles, devait être mise à profit, pour former les jeunes esprits, avant qu'ils ne se laissent gagner par la paresse et l'indolence, aux métiers autres que ceux de la culture de la terre et des travaux manuels. Enfin, si l'esclavage était la cause de la corruption des mœurs, de l'apathie des Créoles, de leur mépris affiché envers toute occupation source de profit, l'éducation des jeunes colons, filles et garçons, en était le remède :

*« On pourrait craindre, dans quelques pays, que les études n'empêchassent les enfants du peuple de travailler. Il semble qu'on peut en espérer ici un effet tout contraire. L'exemple en Europe et les besoins de la vie obligent les paysans et le menu peuple à labourer la terre, à exercer les métiers, et ici, les Créoles pensent se déshonorer et trop se rapprocher des esclaves, par la culture de la terre et la plupart des travaux manuels. La pêche, la chasse des fruits de la terre comme bananes etc. leur fournissent la nourriture. Une garde, un détachement qu'ils font pour un autre, suffisent pour leur procurer : une chemise et une culotte de toile bleue, qui fait tout leur habillement. Ils s'occupent pourtant assez volontiers à la construction de leurs maisons qui sont de bois, à faire des pirogues, à des ouvrages de charpente, de menuiserie, de forge, et y réussissent assez bien. On se propose de profiter de ces dispositions et de leur donner des éléments de connaissance qu'ils pourront appliquer à ces occupations pour lesquelles ils ont le moins d'éloignement : comme des principes de dessin, de géométrie, d'architecture, arpentage, navigation, art militaire, etc. [...] On leur inspirera dans un âge plus avancé des motifs d'émulation qu'ils ne connaissent point. On leur montrera d'autres choses à désirer et d'autres richesses que les noirs qui sont présentement le seul objet qu'ils envisagent, parce qu'à la vérité, c'est pour ainsi dire la cheville ouvrière de tout ce qui se fait dans cette colonie. Tel est le but qu'on se propose dans ces études en les subordonnant à l'instruction des mœurs et de la religion ».*

<sup>1900</sup> AN. Col. F/3/205, f° 147. Traité du 26 juin 1736. Article 20, traitant de la fondation du Collège pour l'instruction des enfants des deux îles.

<sup>1901</sup> AN. Col. C/3/10, 21 r°. A Saint-Denis, Isle de Bourbon, le 9 mars 1751, De Lozier Bouvet à Messieurs les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes. Reçu le 16 juillet 1751 par le « Machault ». Ibidem. f° 75 r°. A Saint-Denis..., le 20 avril 1751. A Messieurs les Syndics et Directeurs de la Compagnie des Indes. Reçu le 9 janvier 1752.

<sup>1902</sup> En réponse à la lettre du 11 décembre 1751 : « Vous recevrez tous les livres que vous avez demandés, et nous consentons que vous n'exigiez aucun bénéfice sur les livres d'instruction et de collège ». ADR. C° 140. Paris, le 5 août 1752. Les Syndics et les Directeurs de la Compagnie, au Conseil Supérieur de Bourbon.

Quant à l'avenir des jeunes créoles, il s'annonçait sous de si sombres auspices, qu'il fallait prendre toutes les précautions, pour préserver les jeunes gens des deux sexes « *de l'air contagieux de la corruption des Noirs, avec lesquels ils commencent d'être dès le berceau. On croit remarquer, poursuivait-il, qu'à mesure que chaque génération s'éloigne des souches d'Européens dont elle est sortie, elle se rapproche des mœurs vicieuses des Noirs* ». Pour mieux enfoncer le clou, Bouvet joignait à sa missive un état démographique de la population blanche de l'île. Le dénombrement des garçons, effectué en 1950, indiquait que l'île comptait 682 garçons : 192 de moins de trois ans, 147 de trois à six ans, 127 de 6 à 9 ans, 121 de 9 à 12 ans et 95 de 12 à 15 ans, et 668 filles : 20 de moins de trois ans, 144 de trois à six ans, 119 de 6 à 9 ans, 118 de 9 à 12 ans, 80 de 12 à 15 ans. Le dépouillement des registres paroissiaux des trois dernières années indiquait bien trois fois plus de baptêmes que de décès parmi la population blanche, mais à Sainte-Suzanne 1 090 blancs dont 257 chefs de famille, vivaient aux côtés de plus de 3 200 noirs<sup>1903</sup>.

Le collège, ouvrit ses portes aux externes, en 1756, puis aux internes, en septembre 1759<sup>1904</sup>. L'astronome Pingré, de passage dans l'île en 1761, assurait que l'internat accueillait « *non seulement des écoliers de l'Île de France, mais des Indes et même des élèves Portugais* ». On y enseignait, comme dans les « petites écoles » à lire à écrire et à compter, mais aussi, au témoignage de Gaulier qui en fut le Principal, « *la géométrie, la navigation, le pilotage, la géographie, les fortifications, la grammaire latine et française et surtout la religion, matières qui s'y enseignaient par classes réglées, aux plus avancés, et même à des hommes faits [...]* ». Les élèves y venaient nombreux, mais la guerre de sept ans le rendit « *presque désert* ». L'établissement comptait, en 1763, plus de 50 externes de tous âges. Cinq ans plus tard, il était fréquenté par plus de 160 élèves. Pour les jeunes créoles les plus doués - Bertin en 1761, Parny en 1763- c'était là le prélude à des études plus longues qu'ils allaient poursuivre en France<sup>1905</sup>.

Mais ce « *spacieux hôtel* » où l'on pouvait loger plus de cinq cents hommes de troupe, était trop dispendieux. L'île était insuffisamment riche pour subvenir à l'entretien d'un si vaste bâtiment voué à un aussi petit nombre d'écoliers. Des impératifs de rentabilité poussaient à lui préférer des écoles particulières disséminées dans chaque paroisse. En avril 1770, six ans après l'Edit de mars 1764 portant rétrocession de Bourbon par la Compagnie des Indes au domaine royal, le Collège Saint-Cyprien fermait définitivement ses portes pour servir de caserne aux troupes de la Légion destinées à renforcer la garnison de l'île<sup>1906</sup>. A cette date, au moment où l'administration royale s'apprête à prendre en mains le destin de l'île, il n'y a plus à

<sup>1903</sup> « Il paraît, soulignait Bouvet, qu'il serait aussi, bien utile que les filles fussent élevées sur le même plan ». « Suivant les registres de baptêmes et de sépultures des années 1748, 1749 et 1750, il a été baptisé... : 437 Blancs, morts : 149, augmentation de trois ans : 288 ». AN. Col. C/3/10, f° 89 r° à 93 v°. *De Lozier Bouvet. Île de Bourbon, le 28 février 1752*,

<sup>1904</sup> ADR. C° 2812, f° 5 r°. *Mémoire de Davelu*.

<sup>1905</sup> A. G. Pingré. *Description de l'île de Bourbon* (Bibliothèque Sainte-Geneviève), inédit. A. Saint-Lazare, *Gaulier au supérieur général, 9 août 1763*. AN. Col. F<sup>5A</sup>, vol. 8 n. 26, *Réponse de Teste au « Plan d'arrangement » du duc de Praslin, 1767*. Le tout cité par : J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 175. Cl. Wanquet. « Aspects culturels de la société réunionnaise au XVIII<sup>ème</sup> siècle », p. 399-436, in : *Le Mouvement des idées dans l'Océan Indien occidental*. A.H.I.O.I., Acte de la table ronde de Saint-Denis, 25-28 juin 1982, Saint-Denis, 1985.

<sup>1906</sup> Sur l'histoire du collège Saint-Cyprien, voir : J. Barassin. *Histoire des établissements religieux...*, p. 161-184.

Nos seigneur du Conseil  
 Supérieur de Lille de Bourbon  
 René Baillif habitant du Cartier St Paul  
 Respondant a la Requête présentée par Pierre  
 Digoux. La quel lui a été signifié par  
 la porte troisième vingtième jettée  
 dit que ces malle a propos que Le demandeur  
 au cimpau. Lorsque quil dit que Le noir de  
 defendeur lui a dit a lui parlant quel avet  
 plus de deux moe quil ete Maron et quel lui  
 avet dit quil apartener a René Baillif  
 Comment peut tulle estre un noir qui  
 Neter dans Lille que depuis desmbr et qua  
 penue peut tulle dire quelque mot porteur  
 par un de frain et partant dune langue  
 Casse assé dangere et puis dire au demandeur  
 le quelle depone dans sa requête  
 Mes seigneur Le defendeur var Representé

Figure 8.1 : Requête de René Baillif, au Conseil Supérieur de Bourbon, au sujet de son esclave Manuel indument accusé de marronnage, Saint-Paul, 3 août 1766 (ADR. C° 1067, f° 1 r°).

Bourbon d'enseignement secondaire, et pour la plus grande partie des habitants, l'éducation se limite à ce qu'en dit Parny à son ami Bertin :

*« On ne se doute pas dans notre île de ce que c'est l'éducation [...] Ici l'on abandonne les enfants aux mains des esclaves, ils prennent insensiblement les goûts et les mœurs de ceux avec qui ils vivent ; aussi, à la couleur près, très souvent le maître ressemble parfaitement à l'esclave. A sept ans, quelque soldat ivrogne leur apprend à lire, à écrire, et leur enseigne les quatre premières règles d'arithmétique : alors l'éducation est complète »<sup>1907</sup>.*

Une lettre de René Baillif (fig. 8.1), Créole de Saint-Paul, né en 1711, illustre bien, semble-t-il, le niveau d'éducation atteint au début de la période royale par la plupart des Créoles habitants de la Colonie. D'une écriture soignée, sans doute encore un peu scolaire, ce dernier, en 1766, protestait auprès des Conseillers Supérieurs de Bourbon dans une orthographe et une langue qui trahissaient le niveau d'acculturation qui était celui de la plupart des ses contemporains :

*« A Nos Seigneur du Conseil Supérieur de Lille de Bourbon*

*« René Baillif habitant du Cartier St. Paul Repondant a la Requeste presanté par Pierre Digous fils. La quel lui atez sinifié par La porte huissier vinscinquemme (?) ju[i]lette (?) dit que ces malle a propot que le demandeur an impause Lorsque quil dit que Le noirre du defandeur Lui a dit a Lui parlant quil aves plus de deux moi quil etes maron et quil lui aves dit quil apartenes a René Baillif. Commant peut tille estre cun noirre qui N'etes dans Lille que depuis desembre et qua penne peut tille dirre quelque mot portuget pas uns de fran[coi]s et parlant d'une langue Caffre assé étrangerre et puis dirre au demande[ur] se quille deposite dans sa requeste Mes Seigneurs Le defandeur vas Représanté La conduite quil a tenus a Locasion de son de son (sic) noirre Manuël Caffre se trouvant inque modé dune anflurre au parti noble et ayant aprit que dame veuve Leouis Cadet aves uns noir[re] qui guerisses cette maladit Le defendeur parla au sieur Siméon Cadet pour quil puisse introduirre son noirre ché sa ditte merre pour Le ferre traité ces ce qui est arivé au anvrons la mis marce et ille a été jusqua la fins davrille Le ditte Manuël ne pouvant Resisté a la Rigu[eur] des Remesde la dit Dame Cadet lui a Ranvoy[é] Sela arivant a la fins davrille le ditte Manuël se plaignet toujours de ses douleur le defandeur lui Reprochant que sille aves voulu qui seres gueris Le ditte Manuël prit le parti de Retourné a son chérugien Cest parre un mardi quil parti fut arrete le geudit de la meme semanne le defandeur ne saves si son noirre etes maron ou sille etes allé a létansalé Comme uns de ses noirre lui aves dit si le defandeur hut été a la Porté de St Paul ille aures put ferre une declarasio[n] sou condision mes son abitasion qui est au Repos de La Leux a six lieu de St Paul et un temps si cour a fest que le defandeur na peut prandre dotre parti que la conduite qui la tenus an esperant de scinformé si son noirre etes a Letansalé La premierre nouvelle quil a hut etes que son noirre etes areté ille est dont vres que le demandeur an inposse lors quille ditt quajant areté le dit noirre le Cinque mai et que Le dit noirre Lui aves déclaré quilli avest deux mois quille etes maron puisse que le defandeur a des témoin qui sertifi que le ditte manuël etes ché La ditte Dame Cades an marce et avrille vous voyez mes seigneurs que le cedit demandeur an inposse violamant et mes tout an nusage pour estorqué une gratifcasion a la Commune et quille plaisse a la Cour le débouté de ses*

<sup>1907</sup> Cité par Wanquet qui reprend Barquissau. *Les poètes créoles du XVIII<sup>e</sup> siècle*, p. 27-28. Cl. Wanquet. *Histoire d'une Révolution...*, t. 1, p. 71. En ce qui concerne l'enseignement primaire, en 1789/90, seule la moitié des dix paroisses de l'île comptait un instituteur, un pauvre hère le plus souvent, au salaire de 50 livres par mois, payé irrégulièrement par la Commune des habitants, et parfois recensé comme « indigent ». Cl. Wanquet. « Aspects culturels de la société réunionnaise... » In : *Le Mouvement des idées dans l'Océan Indien occidental*, p. 399-436.

*demade (sic) et condanné (sic) a ses fres et depant a St Paul ce 3 dahout 1766. René Baillif»<sup>1908</sup>.*

| ADR.    | Act. | vol. | Estimé | titre | date       | nom   | Escl. | Estimé |
|---------|------|------|--------|-------|------------|---|-------|--------|
| C° 2791 | 12   | 15   |        | inv.  | 7/2/1706   | François Nativel  |       |        |
|         |      | 17   |        | inv.  | 23/4/1706  | René Hoareau  |       |        |
|         |      | 14   |        | inv.  | 11/7/1707  | Pierre Auquierre, dit Saint-Gilles, maître chirurgien, Brest                        |       |        |
| C° 2792 | 21   | 1    |        | inv.  | 27/2/1711  | Chapelle de feu François Mussard  |       |        |
|         |      | 9    |        | inv.  | 22/9/1712  | Julien Dalleau, dit La Rose   |       |        |
|         |      | 73   |        | inv.  | 1/9/1712   | Senet, curé de Saint-Paul   |       |        |
|         |      | 10   |        | inv.  | 2/3/1700   | Victor Riverain   |       |        |
|         |      | 8    |        | inv.  | 2/3/1716   | André Chamand   |       |        |
|         |      | 1    |        | inv.  | 2/3/1716   | Georges Damour  |       |        |
| C° 2793 | 13   | 14   |        | inv.  | 16/8/1715  | Athanase Touchard   |       |        |
|         |      | 5    |        | inv.  | 4/4/1714   | Pierre Folio (5 petites paires d'Heures)  |       |        |
| C° 2794 | 8    |      |        |       |            |   |       |        |
| 3/E/1   | 3    |      |        |       |            |   |       |        |
| 3/E/2   | 14   | 91   | 72,15  | inv.  | 3/10/1729  | Pierre Parny (68 volumes, plus 23 alphabets)  | 17    | 4 102  |
|         |      | 15   | 4      | inv.  | 27/9/1729  | Thérèse Mollet veuve Duhal  | 15    | 4 110  |
| 3/E/3   | 9    | 16   | 31     | inv.  | 21/3/1730  | Louise Payet épouse Macé (dont 4 alphabets estimés 4 livres)                        | 30    | 6 900  |
|         |      | 17   | 19,4   | inv.  | 16/10/1730 | Etienne Hoareau   | 21    | 4 885  |
|         |      | + 1  |        | inv.  | 24/1/1730  | Thomas Elgar, veuf Raphaëlle Royer  |       |        |
| 3/E/4   | 9    | 15   | 12     | succ. | 25/7/30    | Jeanne Ricquebourg, épouse Julien Gonneau (livres estimés avec une petite chapelle) | 7     | 1 582  |
|         |      | 7    | 8      | inv.  | 24/8/1730  | Jean Hoareau et Marie-Anne Royer  | 9     | 1 970  |
| 3/E/5   | 8    | 38   |        | inv.  | 21/8/1731  | Jean Lucas  |       |        |
| 3/E/6   | 7    |      |        |       |            |   |       |        |
| 3/E/7   | 11   | 21   |        | succ. | 6/2/1736   | Jeanne Lemaire, épouse Lambillon  |       |        |
|         |      | 12   | 12     | succ. | 28/1/1736  | Hyacinthe Ricquebourg, veuf Elisabeth Hibon, époux Suzanne Bachelier                | 60    |        |
| 3/E/8   | 5    |      |        |       |            |   |       |        |
| 3/E/9   | 5    | 5    |        | succ. | 15/9/1742  | Verdière  | 39    | 16 970 |
|         |      | 54   | 191    | succ. | 30/3/1744  | François Hoareau et Françoise Cadet, épouse Madiran                                 | 13    | 3270   |
| 3/E/10  | 4    | 2    |        | succ. | 25/7/1747  | François Bongour, maçon   |       |        |
| 3/E/11  | 8    | 11   | 28     | succ. | 17/5/1748  | Destourelles époux Etiennette Capelle   | 35    | 16 884 |
| 3/E/12  | 10   | 3    | 3      | succ. | 7/5/1749   | Geneviève Gruchet, épouse Etienne Baillif   | 21    | 8 471  |

<sup>1908</sup> René Baillif, fils d'Etienne dit Langevin et de Marie Hibon, o : 1/3 1711 à Saint-Paul (GG. 1, n° 674), + : 4/2/1782, à Saint-Paul, 71 ans, officier de milice (GG. 19, n° 6842), Cm : 28/4/1749 (ADR. 3/E/12), x : 29/4/1749, à Saint-Paul, avec Marie Thérèse Daniel. La mariée et l'époux signent (GG. 14, n° 626). ADR. C° 1067. *Requête de René Baillif..., le 3 août 1766.*

| ADR.   | Act. | vol. | Estimé | titre | date       | nom   | Escl. | Estimé |
|--------|------|------|--------|-------|------------|---|-------|--------|
| 3/E/14 | 3    | 20   | 36     | succ. | 9/6/1760   | Pierre Nativel (20 volumes, 5 titres de différents livres de piété) | 122   | 56 704 |
| 3/E/15 | 3    | 8    | 27     | succ. | 16/3/1761  | Elisabeth Gouzerone, veuve Feydeau Dumesnil                         | 91    | 51 180 |
| 3/E/41 | 12   | 24   | 50     | inv.  | 11/8/1745  | Paul Parny, époux Anne Baillif                                      | 33    | 14 082 |
| 3/E/42 | 10   | 26   |        | succ. | 14/5/1755  | Philippe Chassin, époux Robert Marie Anne                           | 7     | 2 226  |
|        |      | 2    | 15     | succ. | 7/3/1755   | Pierre Leheur, époux de Madeleine de La Run                         | 29    | 12 536 |
|        |      | 4    | 5,14   | inv.  | 5/11/1755  | Alexis de Lesquelen   | 59    | 24 427 |
| 3/E/43 | 17   | 15   | 24     | inv.  | 15/12/1758 | Servais Donnard   | 25    | 12 210 |
|        |      | 5    | 12     | inv.  | 17/9/1757  | Louise Naze, veuve Girard   |       |        |
|        |      | 159  | 387,1  | inv.  | 13/6/57    | Elisabeth Guenebaud, épouse Brenier Joseph                          | 19    | 6 310  |
|        |      | 44   | 118,7  | inv.  | 26/5/1758  | Geneviève Delanux, épouse Paul Parny                                | 75    | 28 752 |
| 3/E/44 | 15   | 150  | 515    | inv.  | 17/3/1760  | Jean-Antoine Dain   | 50    | 30 240 |
|        |      | 11   | 27,1   | inv.  | 2/3/1763   | Jean Martin, époux Clémence Fournier                                | 15    | 5 992  |
|        |      | 16   |        | inv.  | 20/10/1763 | Claude Duperche, garde magasin                                      | 1     | 750    |
| 3/E/45 | 10   | 52   | 70     | succ. | 17/11/1766 | Marie Madeleine Girard, épouse Sabadin                              | 18    | 7 434  |
|        |      | 6    |        | inv.  | 18/7/1766  | Madeleine de La Run, veuve Leheur                                   | 30    | 9 870  |
|        |      | 38   | 51     | inv.  | 26/6/1766  | Giraud, chirurgien  | 6     | 2 520  |
|        |      | 40   | 45     | inv.  | 24/5/1766  | Lagourgue Bernard, époux Lesquelen Martie-Anne                      | 52    | 19 710 |
|        |      | 1    |        | part. | 18/8/67    | Héritiers Lesquelen   | 68    | 28 470 |
|        |      | 44   |        | inv.  | 26/6/1767  | Simone Gégon, épouse Claude-Antoine Gubillon                        | 4     |        |
| 3/E/46 | 13   | 41   | 45     | inv.  | 28/2/1736  | Rose Duhamel, veuve Lagrénée François                               | 23    | 7 400  |
|        |      | 42   | 50     | inv.  | 8/7/1735   | Melchior Lagrénée   | 6     | 1 840  |
|        |      | 4    | 10     | part. | 16/9/1755  | Antoine Payet, époux Sabine Lautret                                 |       |        |
|        |      | 5    | 5      | inv.  | 1-3/5/1732 | Pierre Noël, époux Marie Lauret                                     | 25    | 4 835  |
|        |      | 5    |        | inv.  | 29/5/1751  | André Morel, époux Catherine Lepape                                 | 22    |        |
| 3/E/46 |      | 99   | 75     | inv.  | 23/4/1732  | Desforges-Boucher   | 56    | 15 166 |
| 3/E/48 | 13   | 6    |        | inv.  | 11/5/1745  | René Perreault et Marie-Elisabeth Duhamel                           | 34    | 14 580 |
| 3/E/47 | 16   | 10   |        | inv.  | 30/6/1753  | Denis Lamer, commandeur.  | 8     |        |
|        |      | 92   | 254,8  | inv.  | 18/8/1760  | Philippe Leclerc, époux Déjean Antoinette                           | 62    | 32 346 |
|        |      | 5    | 23,9   | inv.  | 20/10/1760 | Charlotte Benoît, épouse Jacques Ethève                             | 27    | 12 729 |
|        |      | 11   |        | inv.  | 13/10/1755 | Françoise Capel Legoïc, veuve Destourelles                          | 22    | 9 816  |
| 3/E/49 | 19   | 8    |        | inv.  | 4/4/1759   | Tauria Gabriel, 1er lieutenant sur le <i>Ruby</i>                   |       |        |
|        |      | 22   |        | inv.  | 4/9/1760   | Louis Duparc Lahaye, officier de la frégate <i>La Gloire</i>        |       |        |

| ADR.   | Act. | vol. | Estimé | titre             | date              | nom  | Escl. | Estimé |
|--------|------|------|--------|-------------------|-------------------|--|-------|--------|
|        |      | 13   |        | inv.              | 6/11/1762         | Claude Perrine Abeille, veuve<br>1ere nocces de La croix Moy,<br>veuve secondes nocces de Dulac. | 122   | 88 650 |
|        |      | 7    |        | inv.              | 19/3/1764         | Dutrévoux  | 17    | 19 200 |
| 3/E/53 | 13   | + 14 | 111    | enc.              | 15/5/1738         | Claude Bonnabel, veuve Lorissee.   |       |        |
|        |      | + 35 | 31     | enc.              | 29/9/1743         | Jacques Aubert Duperron,<br>écrivain sur le Duc d'Orléans  |       |        |
|        |      | 20   | 96     | enc.              | 11/6/1748         | Destourelles (avec plusieurs<br>journaux adjugés 3 piastres à<br>Hébert).                        | 6     | 3 774  |
|        |      | 206  | 932,17 | succ.             | 15/12/1749        | Sicre de Fontbrune, époux de<br>Marie Madeleine Duhamel  | 44    | 21 672 |
|        |      | 1    |        | enc.              | juin 1758         | Mathurin Grandmaison, sergent<br>débarqué du <i>Saint-Priest</i>                                 |       |        |
|        |      | 5    |        | enc.              | Juin 1758         | Jean Lebrun, armurier sur le<br><i>Centaure</i>  |       |        |
|        |      | 69   | 57,12  | enc.              | 17/7/1759         | Le Masson, enseigne sur le <i>Duc<br/>d'Orléans</i>  |       |        |
| 3/E/54 | 8    | 15   | 21     | enc.              | 21/10/1765        | Le Bouloc Sauveterre, officier de<br>garnison  |       |        |
|        |      | 4    | 15     | enc.              | 16/4/1765         | Julien Hesnault, dit Saint-<br>Martin, soldat  |       |        |
| 3/E/55 | 11   | 10   |        | inv               | 16,<br>19/11/1766 | Madeleine de La Run, veuve<br>Pierre Leheur  | 26    | 21 891 |
|        |      | 36   | 149,1  | enc.              | 8/4/1765          | Demazade   |       |        |
|        |      | 2    |        | enc.              | 29/6/1766         | Communauté François Ranga  |       |        |
| 3/E/57 | 1    |      |        |                   |                   |  |       |        |
| 3/E/27 | 10   | 30   |        | v <sup>te</sup> . | 18/2/1740         | Charles Verdière à Andoche<br>Dorlait de Palmaroux   | 105   |        |
| 3/E/28 | 7    | 3    |        | enc.              | 19/2/1730         | Michel Mussard et Anne Breton  |       |        |
|        |      | 6    | 9      | enc.              | 19/2/1759         | Brenier fils, mort dans l'Inde   |       |        |
| 3/E/26 | 15   | 2    | 11,5   | enc.              | 6/12/1767         | Vitard de Passy  |       |        |
|        |      | 1    | 17     | enc.              | 29/3/1767         | Servant Gourdet  |       |        |

Note : Act. = nombre d'actes contenus dans la cote, portant inventaire, succession ou encan ; vol. = nombre de volumes ; inv. = inventaire ; succ. = succession ; enc. = encan ; v<sup>te</sup>. = vente ; Escl. = Esclaves ; Estimé = prise en livres ; 932,1 = 932 livres 1 sol ; + 14 = plus de 14 volumes.

Tableau 8.1 : livres inventoriés chez différents particuliers d'après les actes notariés conservés aux ADR.

Autre indice du niveau d'instruction de la société, le livre oblige à une lecture attentive des inventaires dressés à l'occasion de successions, les plus modestes surtout, parce qu'on n'y trouve, au mieux, que un ou deux livres, cachés parmi de longues listes de vêtements, de linge divers, de vaisselle ou d'ustensiles de cuisine (tableau 8.1).

Dans les habitations, les livres, au même titre que le papier à écrire, le parchemin, sont rares. La plupart des familles n'en possèdent pas et celles qui en possèdent se contentent souvent de peu. Les premiers inventaires après décès enregistrent les livres, les rames de papier et écritures que possèdent les « vieux habitants » instruits de Bourbon. On trouve « dans un coffre fermant à clef, quinze différents livres de diverses façon », chez François Nativel ; « 17 différents livres de prière et autres », chez René Hoarau, répartis par la suite entre ses différents héritiers : « quatre livres à lire » à

Etienne, « neuf livres à lire » à Jean ; « onze différents livres », chez Pierre Auquier, Maître chirurgien, adjugés à François La Fortune, pour 12 livres<sup>1909</sup> ; un *Nouveau Testament* et une *Semaine Sainte* ; un petit livre intitulé *Les Ardeurs Séraphiques* ; deux paires d'*Heures à trois Offices*, et trois autres ouvrages de dévotion dont un manuscrit intitulé *Dévotion du prédestiné*, dans la petite maison de Julien Dalleau dit La Rose, à la Plate-Forme, au quartier de Saint-Denis. Dans une petite maison de feuilles appartenant à Gilles Dennemont, où il s'était transporté pour plus de confort, le Père Senet, religieux Jacobin<sup>1910</sup>, curé de Saint-Paul, d'avril 1709 à août 1712, disposait, avec les anciens registres de baptistère, mariage et enterrements de la paroisse, d'une bibliothèque de 73 volumes portant sur, au moins, 49 titres différents, traitant généralement de religion, mais aussi de mathématique et de littérature<sup>1911</sup>, parmi lesquels ont note : un tome de la *Somme théologique* de Saint Thomas D'Aquin<sup>1912</sup>, la *Confession de Saint-Augustin*, un tome du Père Jean Etienne Menochieux (sic), Jésuite, un tome de Jean Maldonat<sup>1913</sup>, un tome de François Collet<sup>1914</sup> ; un *Dictionnaire latin-français*, et trois petits livres intitulés *Les Oraisons funèbres*. Au décès du prêtre, douze de ces vieux livres ainsi qu'une tablette pour les ranger revenaient au R. P. Duval, pour 2 écus 3/4. Parmi les vieux habitants, deux bréviaires et un petit livre revenaient, moyennant un écu, à Jacques Auber ; Pierre Parny s'adjudgeait un petit livre et un prie Dieu avec sa serrure, pour 8 écus 1/4 ; pour deux écus, deux catéchismes passaient à Cauzan, et pour 5 écus supplémentaires la bague en or à la devise d'Alençon du défunt. Pour un écu, Monsieur de Langevy, officier de l'*Adélaïde*, emportait deux petits livres intitulés les *Oraisons funèbres*. Le sieur Jean-Charles René de Brossard, prêtre de la chapelle de Saint-André, bien moins entiché de littérature, laisse à son décès, dans la case qu'il occupe, outre ses deux fusils communs avec leur baguette et un mousqueton garni de cuivre, une paire de pistolets demi arçon à deux coups et un couteau de chasse avec un pistolet dans la poignée, onze esclaves, estimés 830 piastres, et « une chaîne à noirs », un bréviaire en quatre volumes et sept volumes divers de dévotion<sup>1915</sup>. A Saint-Denis, au lieu dit La Plate-Forme, Victor Riverain délaisse deux tomes du *Virgile travesti* prisés un écu, un *Nouveau testament en Français* dont hérite Marie Riverain, un tome de *œuvres de Racine*, deux de celles de *Molière* dont héritera Françoise Riverain, une *Explication des*

<sup>1909</sup> ADR. C° 2791. *Inventaire des effets de feu François Nativel, 7 février 1706*. Ibidem. *Testament de René Hoarau, 23 avril 1706, suivi de l'inventaire après décès, ap. 7 juillet 1706*. Ibidem. *Etat des biens meubles et Immeubles qui ont été partagés entre les nommés Etienne Hoarau, Jean Hoarau..., après le décès de feu René Hoarau, leur père, ap. le 7 juillet 1706*. Ibidem. *Inventaire de Pierre Auquier, Maître chirurgien, juré de la ville de Brest, 11 juillet 1707*. Ibidem. *Vente des effets de Pierre Auquier, chirurgien major sur la « Mâtine »... décédé le 24 août de la dite année, 7 septembre 1705*.

<sup>1910</sup> On appelait ainsi les religieux dominicains du couvent des Jacobins, situé rue Saint-Jacques à Paris.

<sup>1911</sup> Le greffier écrit, sans doute sous la dictée du notaire, il n'est pas familier des livres, aussi lit-on difficilement le titre de certains de ces ouvrages. Par exemple : « *Omely Moral inquatour* », « un thome de l'*Impie Mathureux* » pour l'*Imprimatur*. Ibidem. *Réquisition de Duval, Curé de Saint-Denis. Inventaire du Père Senet, du 22 août au 1er septembre 1712*.

<sup>1912</sup> Saint Thomas d'Aquin, Dominicain. Sa *Somme Théologique* fut composée à partir de 1265.

<sup>1913</sup> Menochio, Giovano Stefano (1575-1665) commentateur de la Sainte-Bible. Maldonat Jean ou Maldonado (1534-1583), Jésuite Espagnol, professeur de théologie au collège de Clermont, à Paris.

<sup>1914</sup> Sans doute François Colletet (1628-1680), écrivain, protégé de Richelieu, et sévèrement raillé par Boileau.

<sup>1915</sup> Brossard, + : 5 mai 1755. *Inventaire des effets trouvés tant dans les différentes cases occupées par le dit, sur l'emplacement annexé à la chapelle Saint-André, que sur son habitation à Camp-Borne. CAOM., n° 143, Bellier. Inventaire après Décès de Messire de Brossard, curé de Saint-André, 21 mai 1755*. Le père Dominique, cordelier, aumônier de *La Paix* l'a remplacé à Saint-André, pendant sa maladie. Ibidem. FM/C/3/11/9. *A Saint-Denis, île de Bourbon, le 19 décembre 1755, par « le Bristol » [Brenier]*.

cérémonies de la Messe, une autre de *La Bible*, une *Imitation de Jésus-Christ*, un tome des *Visions de Don Francisque [...]*<sup>1916</sup>. En 1714, parmi les effets délaissés par Pierre Folio, on trouvait cinq petites paires d'heures, avec seize jeux de cartes<sup>1917</sup>. Chez Athanase Touchard on trouvait, en 1715, quatorze livres et une écriture fermant à clef. L'année suivante, parmi les huit livres, pour la plupart de dévotion, délaissés par André Chamand, on notait les *Confessions de Saint-Augustin* et un *Traité des mouches à miel*<sup>1918</sup>. La même année, on rencontre chez Georges Damour un livre intitulé : *Histoire du Vieux et de Nouveau Testament*<sup>1919</sup>. Quant au Gouverneur et son Conseil, ils avaient en 1722 à leur disposition une bibliothèque technique et législative pour l'essentiel<sup>1920</sup>, comprenant, des ouvrages traitant des affaires de Justice et du notariat : un *Code Civil* et un *Code Criminel*, les *Formules de Code Civil*, 5 volumes des *Lois Civiles*, *Le Praticien François*, *l'Art de procéder en Justice*, *Stil (?) Civil* et *Stil Criminel*, et *Science des Notaires* ; des ouvrages intéressant la marine : les *Ordonnances de la Marine*, 1687, 1689, une *Coutume de la Mer*, *La Manœuvre des Vaisseaux* ; des ouvrages de mathématique et des manuels d'architecture ou servant au mesurage des terres : le *Cours de Mathématique* de Rohault<sup>1921</sup>, ceux de Blondel, les *Eléments de Géométrie* d'Arnault, ceux du Père Pardies, Jésuite, une *Géométrie* de Le Clerc, *l'Arithmétique* de Legendre, *Architecture Militaire*, *Architecture* de Balet ; deux ouvrages servant à la pharmacopée : *Connaissances des Drogues*, par Pomey, et un [*Cours de*] *Chimie* par Lémery ; trois ouvrages traitant d'Histoire ou Géographie : *Voyage de l'Arabie*, de Jean de La Roque sans doute<sup>1922</sup>, *Histoire des trois Mondes*, *Histoire de Madagascar*, en deux volumes, par Flacourt, estimés quatre livres ; et un seul ouvrage de dévotion : *Les Perspectives* de Bourgoïn. En tout, rangés sans doute sur la tablette à livres, en bois d'ébène et de pomme, estimées quinze livres, 27 titres différents, estimés 132 livres 5 sols, que l'on retrouvera, pour la plupart, plus loin dans la bibliothèque de Sicre de Fontbrune.

En effet, si l'on ignore si les premiers colons instruits de la colonie se prêtaient mutuellement les rares livres qu'ils détenaient, on est certain qu'ils regardaient ces livres comme des objets précieux qui passaient de mains en mains au gré des successions et des encans. Aussi les arbitres détaillent, prisent, adjugent ou répartissent, avec soin, tout ouvrage ayant quelque valeur<sup>1923</sup>, chaque rame de papier ou chaque feuille de parchemin

<sup>1916</sup> *Le Virgile travesty en vers burlesques* est de Scarron auteur, entre autre, du Roman comique (1651). ADR. C° 2792. *Succession Victor Riverain. Parat, Procureur fiscal, Inventaire et partage, 7 avril 1713*. Ibidem. *Partage des biens de Victor Riverain, 26 février 1716*. ADR. C° 2793. *Partage des biens de Victor Riverain, 26 février 1716*.

<sup>1917</sup> ADR. C° 2793. *A Saint-Paul..., le 4 avril 1714. Inventaire des effets... de défunt Pierre Folio*.

<sup>1918</sup> Ibidem. *Partage des effets d'Athanase Touchard, 7 octobre 1715 au 21 janvier 1716, suivant l'inventaire du 16 août 1715*. Ibidem. *Inventaire des effets délaissés par André Chamand, 2 mars 1716*.

<sup>1919</sup> Ibidem. *Inventaire des effets de Georges Damour, sa veuve Marie Tout (sic), 2 mars 1716*.

<sup>1920</sup> ADR. C° 1888. *Inventaire... de tous les effets de la Compagnie des Indes à l'île Bourbon, du 18 au 30 mai 1722*.

<sup>1921</sup> Rohault Jacques (1620-1675), physicien, disciple de Descartes : *Traité de Physique* (1671).

<sup>1922</sup> Jean de la Roque. *Voyage de l'Arabie Heureuse par l'océan oriental et le détroit de la Mer Rouge, fait par les François pour la première fois dans les années 1708-1709...* Chez André Cailleau..., M. DCC. XVI. Raconte à partir des rapports déposés au greffe de l'Amirauté de Saint-Malo, le voyage du *Curieux* et du *Diligent* expédiés en 1708 à destination de la Mer Rouge et Moka.

<sup>1923</sup> Les arbitres ne prisent pas ni ne détaillent les ouvrages dépareillés, ou de peu de valeur. Trop souvent arbitres et greffiers méconnaissent les livres, et ne sont attentifs qu'à leur nombre et à la valeur de leur reliure. Quelques exemples : « Plusieurs livres en Anglais et une *Semaine Sainte*, latin-français ». ADR. 3/E/3. *Inventaires des biens meubles et immeubles appartenant à Thomas Elgar, veuf de Raphaëlle Royer, 24 janvier 1730*. « Vingt-six volumes de livres différents [...] », non prisés. ADR. 3/E/42. *Succession Philippe Chassin époux de Marie-Anne Robert. Inventaire 14 juillet 1755, chez Madame Chassin, f° 4 r°*. « *La Bible*

: cinq mains de papier, cinq ou six livres estimés ensemble 7 livres 10 sols, chez Pierre Noël, dans sa maison sur les Sables de Saint-Paul<sup>1924</sup> ; 25 peaux de parchemin estimées cinq livres et 30 rames de papier prisées ensemble 43 livres; chez Jean-Antoine Dain<sup>1925</sup> ; une rame de papier commun chez Jacques Pitou au Butor<sup>1926</sup>. La plupart du temps, ce sont surtout des ouvrages de piété ou de dévotion, que l'on rencontre<sup>1927</sup>, souvent en très petit nombre, même chez des particuliers aisés comme Alexis de Lesquelen qui, bien que propriétaire de 57 esclaves, ne possède que deux livres : *Les*

---

contenant *l'Ancien et le Nouveau testament* par Messieurs de Saint-Lazare, le tout prisé 20 livres. Quatorze divers volumes de peu de conséquence, plus qu'à demi usés, prisés 4 livres ». ADR. 3/E/43. *Inventaire des biens délaissés par Servais Donnard, 15 décembre 1758*. « Vingt-six volumes divers prisés ensemble tels quels : 20 livres ». « Deux tomes de la vie des Saints ; La Bible, prisés ensemble 25 livres ; vingt-trois volumes de toute espèce, reliés en veau, prisés, 25 livres ». ADR. 3/E/45. *Succession Marie-Madeleine Girard, 17 novembre 1766. Inventaire, 16 juin 1766, f° 4 v°*. « 24 vieux livres différents et sans suite, 18 assiettes de porcelaines, bonnes et mauvaises, le tout prisé 2 piastres [...] Une petite caisse contenant vingt livres différents et à moitié usés, une potiche de grès [...] ». ADR. 3/E/45. *Succession Simone Gégon, épouse Claude Antoine Gubillon, maître armurier au service de la Compagnie. Scellés premier juin 1767. Inventaire 26 juin suivant, f° 1 v°, 2 r°*. « Sept volumes dépareillés [...], six livres de différentes grandeurs [...] ». ADR. 3/E/49. *Inventaire des Biens de Claude Perrine Abeille, veuve en premières noces de Lacroix-Moy et en secondes noces de Dulac. 6 novembre 1762*.

<sup>1924</sup> ADR. 3/E/46. *Succession Pierre Noël, époux de Marie Lauret, Inventaire après décès, 1er, 2 et 3 mai 1732, f° 2 r°*.

<sup>1925</sup> ADR. 3/E/44. *Succession Jean-Antoine Dain. Inventaire après décès à Saint-Paul, 17 mars et jours suivant 1760*. Quatre volumes de dévotion prisés une piastre. CAOM., n° 144. Bellier. *Inventaire après décès du Sieur Despeigne, 30 juillet 1755*. Quatre vingt dix-huit esclaves, « la chaîne des noirs » et une Semaine Sainte. Ibidem, n° 2051, Rubert. *Inventaire fait après le décès de Mme. Dioré, 7 juin 1746*. Douze volumes de livres de dévotion, prisés ensemble 12 livres [...], « quarante mains de papier commun à écrire », prisés 12 livres. ADR. 3/E/7. *Inventaire après décès de Elisabeth Hibon, épouse de Hyacinthe Ricquebourg, 5 janvier 1736*. Sept de ces mains de papier passent à François Ricquebourg, huit autres à Hyacinthe. Ibidem. *Succession Hyacinthe Ricquebourg, veuf de feu Elisabeth Hibon, et époux de Suzanne Bachelier. Partage, 28 janvier 1736. f° 17 v°, 18 v°*.

<sup>1926</sup> ADR. C° 2792. *Inventaire au décès de Julien Dalleau, dit La Rose, et partage, 15 février 1712*. CAOM., n° 157. Bernard Pierre. *Inventaire après décès de Jacques Pitou, 31 juillet 1732*.

<sup>1927</sup> Voir les 17 livres de piété appartenant, en 1730, à la succession Etienne Hoarau. ADR. 3/E/3. *Succession Etienne Hoarau, Inventaire dressé chez Payet Ursule, 16 octobre 1730*. « Une quinzaine de livres tant grands que petits, et une petite chapelle », prisés ensemble 12 livres. ADR. 3/E/4. *Inventaire après décès des effets délaissés par Jeanne Ricquebourg épouse de Julien Gonneau, 25 juillet 1730*. Sept livres consistant en : une *Semaine Sainte*, une *Imitation*, et autres », 8 francs. Ibidem. *Inventaire après décès des effets délaissés par Jean Hoareau et Marie-Anne Royer, 24 août 1730*. « Trente-huit livres de différentes grandeurs, avec dix-neuf paquets de plumes, un bilboquet, une paire de castagnettes et trois paquets de cartes, etc. ». ADR. 3/E/5. *Inventaire des effets délaissés par Jean Lucas, 21 août 1731*. « Sept volumes de livres ». ADR. 3/E/49. *Succession Dutrévoux. Inventaire, 19 mars 1764, à Sainte-Marie*. Voir à Saint-Pierre, en 1760, chez Jacques Etève, dans une armoire sans porte servant de bibliothèque, prisée 154 livres 4 sols, les 5 ouvrages de piété détaillés par les arbitres, prisés ensemble 23 livres 1 sol. ADR. 3/E/47. *Succession Charlotte Benoît, épouse Jacques Etève, Saint-Pierre, 20 octobre 1760, Merlot, Notaire*. Voir également les huit ouvrages de piété, prisés 32 livres, dont *l'Histoire du Peuple de Dieu* en 10 tomes et *Le Guide des Pêcheurs* par Grenade, appartenant, en 1760, à la succession Pierre Nativel. ADR. 3/E/14. *Succession Pierre Nativel. Inventaire, 9 juin 1760*. Dans une maison sur les Sables de Saint-Paul : vingt volumes de livres de dévotion dont « un vieux livre *Recueil de Pièces Galantes* ». ADR. 3/E/7. *Succession Jeanne-Lemaire, épouse Lambillon, 6 février 1736*. Voir aussi : 15 livres de prière et autres, prisés 21 livres, et « un sac contenant des Alphabets pour enfants ». ADR. 3/E/3. *Inventaire après décès des effets délaissés par Louise Payet épouse Jacques Macé; 21 mars 1730*, et aussi : avec, 77 esclaves et, souvenirs de son ancien métier : « une lunette d'approche, une petite boussole garnie d'argent, un pied de Roi et demie aulne de buis, neuf aiguilles à voile, un compas de cuivre, un petit journal relié en cuir bouilli, une règle et un couteau d'ivoire », les 42 volumes de livres, non détaillés, reliés en veau, traitant de dévotion et Histoire française et anglaise, appartenant à Thomas Compton. CAOM., n° 2049, Rubert. *Inventaire de la communauté d'entre le Sieur Compton et défunte Madeleine Técher, sa femme, 22 février 1745*.

*Retraites et Réflexions* du père Croiset en deux volumes, prisés ensemble 3 livres ; le *Guide des pêcheurs* par Grenade, prisés 2 livres 14 sols<sup>1928</sup>, tout comme François Bangour, le maçon : une paire d'*Heures*<sup>1929</sup> ; *l'Imitation de Jésus-Christ*, ou Gaspard Guillaume Bellin (Blain), dit Bien Tourné, commandeur qui exerce sans doute comme menuisier ou charpentier, si l'on en juge par les outils inventoriés sur son emplacement, chez qui les arbitres détaillent cinq volumes de livres traitant d'Histoire et de dévotion ainsi qu'une écritoire de faïence<sup>1930</sup>. Chez Antoine Payet on ne trouve, en 1755, que *La vie des Saints*, en quatre tomes<sup>1931</sup>, et, dans un bureau, une paire d'*Heures*, ainsi que neuf livres de piété chez la veuve Destourelles<sup>1932</sup>. Quelques uns de ces ouvrages de piété moisissent dans leur coffre, d'autres sont très courus : il faut saisir sur le champ les pièces les plus rares. Les plus aisés montrent l'intérêt qu'ils portent à leurs livres les plus précieux, en les faisant relier et recouvrir de veau ou parchemin<sup>1933</sup>. Plus rares sont les particuliers qui possèdent exclusivement, ou en sus d'ouvrages de piété ou d'édification, des ouvrages plus spécialisés. Elgar Thomas possède plusieurs ouvrages en Anglais, et une *Semaine Sainte* latin-Français, le tout prisé 6 livres. Pierre Leheur, à Saint-Paul, ne possède que deux livres qui vraisemblablement lui servent dans son activité de poissonnier, marchand de vin et producteur de café<sup>1934</sup> : *Le Parfait Négociant* par

<sup>1928</sup> ADR. 3/E/42. *Inventaire après décès de Alexis de Lesquelen, 5 novembre 1755. f° 5 r°*. Au partage qui suit, la part de Charles de Lesquelen est formée, en particulier, de seize esclaves, estimés 2 351 piastres, et « d'un volume de livre »... ADR. 3/E/45. *Partage de la succession Lesquelen. Gilles Dennemont étant le tuteur des héritiers mineurs, 18 août 1767*. Voir également, appartenant à Madame Dumesnil, « dans la chambre qu'elle a chez Desforges » : *La Vie des Saints*, en deux volumes, in folio, prisés 6 piastres ; six livres, in 12°, traitant des exercices de la piété, prisés 3 piastres. ADR. 3/E/14. *Inventaire des biens de Madame Dumesnil, 16/3/1761*. Les dix livres de piété inscrits à l'inventaire des biens de Jean Martin. ADR. 3/E/44. *Inventaire des biens de Jean Martin, époux de Clémence Fournier, 2 mars 1763*.

<sup>1929</sup> Livre d'heures, qui renferme les offices que l'on récite aux heures canoniales, Grandes heures : vêpres, Matines, Laudes, et Petites heures d'origine monastique : Prime, Tierce, Sexte, None et Complie.

<sup>1930</sup> ADR. 3/E/10. *Succession François Bangour, maçon, 25 juillet 1747*. CAOM., n° 1315. Leblanc. *Inventaire. Gaspard Guillaume Belin, dit Bien Tourné, 6 octobre 1757*. Voir aussi : *Une Semaine Sainte* et une paire d'*Heures*, prisés ensemble 3 livres. ADR. 3/E/12. *Succession Geneviève Gruchet, épouse Etienne Baillif, 7 mai 1749*.

<sup>1931</sup> Peut-être l'ouvrage de l'écrivain Janséniste, Nicolas Fontaine (1625-1709) dont l'intitulé exact serait : *La Vie des Saints de l'Ancien Testament*. ADR. 3/E/46. *Succession Antoine Payet, époux de Sabine Lautret, 16 septembre 1755*.

<sup>1932</sup> ADR. 3/E/47. *Succession Françoise Capel Legoïc, veuve Destourelles, à La Ravine d'Abord. Scellés 13 octobre 1755. Inventaire 13 mars 1756. f° 2 r°*. Voir aussi : cinq livres prisés 5 livres chez Pierre Noël. ADR. 3/E/46. *Succession Pierre Noël, époux de Marie Lauret, du 1er au 3 mai 1732*.

<sup>1933</sup> « Vous ne devez pas ignorer pourquoi je vous ai envoyé les exemplaires de *la Retraite de l'abbé de Brignon*, écrit le père Monet à son correspondant, c'est pour que vous vous en défaisiez au meilleurs compte que vous pourrez, en faveur du secrétariat où ils moisissaient en réserve depuis longtemps. J'aurais pu les faire relier, mais j'ai voulu éviter cette dépense je les ai crus utiles à la piété, sans y trouver rien d'extraordinaire. Mais le goût des Bourbonnais serait-il déjà si cultivé pour ne se plaire qu'au sublime ? [...] Le peu que je vous ai envoyé sont de ces pièces rares qu'il faut prendre sur le champ, si on les veut avoir, et qui, pour cette raison, coûtent toujours un peu plus cher [...] ». ADR. C° 1120. *Lettre de Monet, 15 février 1753*. A son décès, Jean-Baptiste Grignon délaisse quarante cinq volumes de livres non détaillés, reliées en veau et parchemin, contenant diverses histoires. Le volume estimé 5 sols. CAOM., n° 2043, Rubert. *Inventaire des effets Grignon, 25 avril 1741*.

<sup>1934</sup> ADR. 3/E/3. *Inventaire de la succession Elgar Thomas, veuf de Raphaëlle Royer, 24 janvier 1730*. ADR. 3/E/42. *Succession de Pierre Leheur époux de Madeleine de Larun. Inventaire sur les Sables de Saint-Paul et à la Ravine à Marquet, 7 mars 1755, f° 3 r° et sq*. Dix ans plus tard, la veuve Leheur délaisse dans un coffre : six volumes de dévotion prisés ensemble avec deux pelotons de fil avec une vieille ligne, une piastre et demie. ADR. 3/E/45. *Inventaire des biens délaissés par Madeleine de Larun, veuve Leheur, 18 juillet 1766. f° 4 v°*. La vente à l'encan des biens de cette succession, voit les 26 esclaves, hommes et femmes, grands et petits, adjugés à M. Champleurs pour 1 101 piastres. Dans le même temps, trois de ces livres sont

Savary<sup>1935</sup> et *l'Arithmétique de Barrême*, prisés ensemble 12 livres. La bibliothèque des chirurgiens est des mieux fournies en ouvrages de médecine, pharmacie et chirurgie : en 1744, on trouve chez Jean Madiran, Maître chirurgien, cinquante quatre volumes de divers livres traitant de chirurgie, médecine et pharmacie, prisés ensemble 191 livres. En 1750, le défunt Mathieu Julia délaisse quatre-vingt-dix-neuf volumes de livres de cette sorte. En 1761, on en relève soixante-trois, chez le Sieur Foyssard, chirurgien major au quartier de Saint-Denis ; en 1766, le Sieur Giraud, chirurgien au service de la Compagnie, possède trente-huit volumes et livres reliés, de différents auteurs, qui tous traitent de son métier<sup>1936</sup>. La même année, Bernard Lagourgue, dans une chambre de sa maison à Saint-Paul, détient quarante volumes de livres de dévotion de différents auteurs, prisés ensemble 15 piastres<sup>1937</sup>. Lorsque à la suite du décès de son épouse, à la requête de François Jacques Bertin, ancien notaire au Conseil Supérieur de l'Île de France, on procède à l'inventaire de la succession, on note une bibliothèque de 52 volumes, parmi lesquels trente volumes dépareillés, suivis d'ouvrages sur le notariat : quatre volumes in folio d'un *Traité des donations, Traité des successions, Traité des propres* ; deux volumes in quarto : *Le parfait notaire* ; deux volumes in quarto : *Style Civil et Criminel* ; deux volumes in quarto : *Coutume de Sauvage* ; un volume in quarto : *Traité de la Subrogation* ; un *Code de la Marine* ; deux volumes in octavo : *Institution du Droit François* ; dix volumes : des *Causes Célèbres* ; *Le Traité du vrai mérite*<sup>1938</sup>. En 1763, on délivrait à Costar, le procureur général du Conseil de l'île de Bourbon, de nombreux ouvrages de droit criminel et administratif : un volume in 4° du *Traité des matières criminelles suivant l'ordonnance du mois d'août 1670*, par Rousseau de la Combe, *Le Dictionnaire de Droit et de Pratique* par de Ferrière en deux volumes in 4°, *L'Ordonnance des eaux et forêts de 1669*, en un volume in 12°, *L'Ordonnance civile de 1667*, en un volume in 16°, *L'Ordonnance de Louis XV, concernant les donations, les insinuations, les testaments, les substitutions, etc. ....*, en un volume du même format, *Le Recueil des Edits, Déclarations et Arrêts qui ont été donnés concernant la Justice*,

---

adjudgés à un nommé Taille-Pieds, et le dictionnaire du Commerce avec six autres volumes passent à M. Martin. ADR. 3/E/55. *Succession Madeleine Delarun, veuve en secondes noces de Pierre Leheur, en can du 16 au 19 novembre 1766.*

<sup>1935</sup> Savary Jacques (1622-1690), négociant, fermier des domaines de la couronne, rédacteur de *l'Ordonnance du Commerce*, dit *Code Savary* ; auteur du *Parfait négociant ou Instruction générale pour ce qui regarde le commerce* (1675).

<sup>1936</sup> ADR. 3/E/9. *Succession et partage des biens meubles et immeubles appartenant à la succession de feu François Hoareau et Françoise Cadet, épouse en secondes noces, Jean Madiran, maître chirurgien, 30 mars 1744. Inventaire le 1<sup>er</sup> avril 1744.* ADR. 3/E/45. *Inventaire des biens délaissés par le Sieur Giraud. 26 juin 1766.* Les arbitres détaillent dans la bibliothèque de Julia 28 titres d'ouvrages de médecine ou de chirurgie, parmi lesquels on remarque deux traités sur les accouchements, un sur les maladies des femmes, quatre sur les maladies vénériennes et 48 tomes dépareillés. Le même délaisse également soixante pots de faïence et fioles dont quelques une contenant des restes de médicaments avariés, à l'exception d'environ trois livres de thériaque dans une petite jarre. CAOM., n° 263, de Candos. *Inventaire. Défunt Mathieu Julia et feu Marie-Anne Dumesnil, 16 février 1750.* Les arbitres détaillent, chez Foyssard, une impressionnante quantité de fioles, pots, sachets, bouteilles et flacons, remplis de drogues, simples et médicaments divers. Ibidem. n° 1320, Leblanc. *Inventaire de la succession Joseph Hyppolite Foyssard, chirurgien major de ce quartier Saint-Denis, 5 septembre 1761.*

<sup>1937</sup> ADR. 3/E/45. *Succession Bernard Lagourgue, époux de Marie-Anne de Lesquelen, Inventaire. 24 mai 1766. f° 3 r°.*

<sup>1938</sup> Françoise Christine Mathieu de Saint-Remy de Merveille, épouse Bertin : + 13 décembre 1752, Sainte-Suzanne. Bertin, Gouverneur de Bourbon, du 5 novembre 1763 au 30 mars 1767. Ricq. p. 170. CAOM., n° 140. Bellier. *Inventaire après décès de dame Bertin à la requête de François Jacques Bertin, Conseiller au Conseil Supérieur de Bourbon, Commandant des quartiers de Sainte-Suzanne et Saint-Benoît, habitant de Sainte-Suzanne, 1<sup>er</sup> avril 1754.*

depuis le 1er janvier 1678, jusqu'au 1er mars 1682, en un volume in 4°, *Le Recueil des Edits, Déclarations, Arrêts et Règlements concernant les qualités nécessaires pour être pourvus officier de Judicature, les études de Droit, l'administration de la Justice et de l'Ordre Public*, en deux volumes du même format, *Le Recueil ou collection des Titres, Edits, Déclarations, Arrêts, Règlements et autres pièces, concernant la Compagnie des Indes*, en quatre volumes de même format<sup>1939</sup>.

Ces livres, arrivent dans l'île dans les paquets envoyés par la Compagnie<sup>1940</sup>, dans les bagages des nouveaux arrivants ou dans les coffres des écrivains ou officiers des vaisseaux décédés dans la colonie<sup>1941</sup>, plus rarement parmi les effets des officiers et soldats de la garnison ou de matelots<sup>1942</sup>. Les livres comme les moyens d'écriture et de divertissement, sont rares. Aussi sont-ils très recherchés par les particuliers de toutes conditions, y compris certains Indiens libres, qui les achètent aux différentes ventes et encans<sup>1943</sup>. C'est ainsi que parmi les effets délaissés, en 1743, par l'écrivain du Duc-

---

<sup>1939</sup> Costar désigné par délibération de la Compagnie en date du 17 août 1759. Quatre ans plus tard, la Compagnie lui adresse ces ouvrages nécessaires au bon déroulement de sa fonction. ADR. C° 217. *Paris le 16 mars 1761*. 266. *Les Syndics et les Directeurs de la Compagnie, au Conseil Supérieur de Bourbon*. Ibidem. *Les mêmes aux mêmes, Paris, le 3 avril 1763*. On trouve quelques uns de ces ouvrages dans la bibliothèque de Saudrain (+ : 12 mars 1747), huissier : *Les Conférences de Bonin*, 2 t. in 4°, *Le Parfait Négociant*, 2 t. in 4°, *Nouvelle introduction à la pratique*, par Ferrière, 2 t. in 12°, *Style Universel*, par Gouret, 2 t., in 12°. *Nouveau Commentaire sur la Coutume de Paris*, par Ferrière, 2 t. in 12°, deux volumes des *Ordonnances de Louis XIV*, 1 vol, in 16°. CAOM., n° 261, De Candos. *Inventaire, Charles Richard Saudrain, huissier du Conseil Supérieur de Bourbon, 27 février 1749*.

<sup>1940</sup> Ces envois se composent d'ouvrages traitant de l'Éducation des enfants, des traités, Ordonnances, Recueils de lois et Edits divers intéressant la Justice, ou le Notariat, des livres portant sur la façon de conserver certaines céréales. La Compagnie consent à ne pas tirer de bénéfice des ouvrages qu'elle expédie à Bourbon, pour servir à l'éducation des enfants « Vous recevrez tous les livres que vous demandez et nous consentons que vous n'exigiez aucun bénéfice sur les livres d'Instruction et de collège ». ADR. C° 140. *Paris, 5 août 1752, par le vaisseau « le Maurepas »*. Par le Duc de Chartres : « dix volumes du *Code Militaire*, et *l'Exercice Journalier d'Infanterie*, par Bombel, 30 rames de papier, donnés à Dumas, en présence de Gachet », mais non notés sur la facture du *Lys*. ADR. C° 44. *Lorient, le 8 novembre 1731, à Messieurs du Conseil Supérieur de l'île Bourbon, par le « Duc de Chartres »*. Voir également les 13 volumes expédiés « pour ne rien laisser à désirer » dans l'exercice de ses fonctions, à Costar, procureur général (ADR. C° 266. *Paris le 3 mars 1763*) et les quelques imprimés traitant de la méthode Angoumoise, « propre à conserver les blés et à faire périr les insectes qui s'y attachent », envoyés à Bourbon pour y être distribués aux habitants (ADR. C° 268. *Paris le 9 avril 1763*).

<sup>1941</sup> « 14 volumes dépareillés, couverts en peau, huit idem. brochures vieilles [...], sept cartes de géographie ». ADR. 3/E/49. *Apposition des scellés sur les effets de Louis Duparc Lahay, officier sur la Frégate « La Gloire »*, 4 septembre 1760.

<sup>1942</sup> En 1765, Leclair, pour 15 livres, se rend adjudicataire des trois ouvrages délaissés par le défunt Julien Henault (Esnault?), soldat : un *Abrégé de Géographie* ; un tome de tragédie, deux tomes de Théâtre italien. ADR. 3/E/54. *Encan des effets délaissés par Julien Hénault, dit Saint-Martin, soldat de la Compagnie de Bouloc, de la garnison de l'île de France, mort à l'hôpital, 16 avril 1765*. En 1758, parmi les effets ayant appartenu à Mathurin Grand-Maison, sergent des troupes de la Compagnie, on note : un *Nouveau Testament* adjudgé à Tourangeau, et une flûte adjudgée à Coutance ; parmi ceux délaissés par Jean Lebrun, armurier sur le *Centaure*, on note avec une écriture de carton et une autre de cuivre rouge, une paire d'*Heures*, un *Bréviaire romain*, un petit *Office de Sainte-Anne*, une *Imitation de Jésus-Christ...* ADR. 3/E/53. *Personnes mortes dont les effets ont été vendus à l'encan, juin 1758*. Cinq volumes du *Code Militaire* de Briquet, et 10 autres livres adjudgés à Ferrière, sergent, pour 21 livres. ADR. 3/E/54. *Vente à l'encan des effets de la communauté de Bouloc-Sauveterre, officier de garnison, 21 octobre 1765*.

<sup>1943</sup> Parmi les effets ayant appartenu à François Ranga, deux volumes de livres sont adjudgés à sa veuve. ADR. 3/E/55. *Encan des effets de la Communauté François Ranga (+ : 23 février 1766, à Saint-Denis*, ADR. GG. 34), 29 juin 1766. Parmi les effets délaissés par la succession De Mazade, deux volumes de la *Coutume de Paris* passent à Roudic pour 15 livres ; deux autres volumes de la *Conférence de Bornier* sont adjudgés pour 6 livres, à Soibinet ; Caulier, prêtre missionnaire acquiert pour 25 livres quatre autres volumes différents ; l'orfèvre Virapa contre 11 livres emporte une paire d'*Heures* ; enfin, pour respectivement 10 et 12 livres et

d'Orléans<sup>1944</sup>, on compte 20 livres en latins adjugés pour 3 piastres à Mignot ; Cinq tomes de œuvres de Duverger<sup>1945</sup>, trois tomes de *l'Histoire de Cîteaux*<sup>1946</sup> ; un tome de *l'Histoire du Cardinal Martifini*, Un tome des *Satires* de M. Boileau<sup>1947</sup> ; *l'Instruction d'un père à son fils* ; un tome des *Ordonnances de Louis XIV touchant la marine* ; le second tome des *Mémoires secrètes de la Cour de France* ; un tome des œuvres de M. Théophile<sup>1948</sup> et quelques autres vieux livres de peu de valeur, adjugés pour quatre piastres, à Mahé, menuisier ; un vieux livre de musique, et une grande écritoire de bois, adjugés pour 11 piastres et 7 réaux à Lamy. Quant à Sabadin, pour 5 piastres, il devient adjudicataire d'une grande écritoire, de deux jeux de carte et d'une flûte à bec. Quelques années plus tard, à la suite du décès, à Saint-Paul, de l'enseigne du même navire, 65 brochures dépareillées sont adjugées à Gubillion, moyennant 10 piastres et 4 réaux, et Hervé, pour 5 piastres 4 réaux, emporte un *Dictionnaire Français-Espagnol* et quatre livres reliées en veau<sup>1949</sup>. En 1748, à l'occasion de l'encan des biens délaissés par Legoi Destourelles<sup>1950</sup>, les arbitres adjugent à divers particuliers les livres du défunt : une *Semaine Sainte* revient à René Cousin, pour 3 piastres, une autre *Semaine Sainte*, plusieurs journaux, la *Coutume de Paris*, en deux tomes, par Ferrière ; les *Conférences* de Bornie(r), en deux volumes, in quarto, passent à Hébert, moyennant 12 piastres 4 réaux ; cinq divers volumes sont adjugés à Jérémie Bertault, pour 2 piastres 4 réaux ; *l'Arithmétique* de Barrême et le *Sous-traité sur les parties doubles*, restent à Cuvelier, pour 4 piastres ; Jean-Baptiste Féry, pour 3 piastres 5 réaux, est adjudicataire de *l'Almanach Royal*, des *Ordonnances de la marine*, d'une paire d'*Heures*, et de *La Coutume de la Prévôté de Paris* ; pour 7 piastres, Faure et Le Heur se partageant, les

---

demies, Azéma et Palmaroux se partagent douze autres différents volumes. ADR. 3/E/55. *Encan des effets délaissés, tant à Saint-Denis qu'au quartier Saint-Paul, par Demazade, ancien Conseiller au Parlement de Paris, Conseiller honoraire au Conseil Supérieur de cette île, 8 avril 1765*. En 1740, Verdière vend, moyennant 50 000 piastres, à Palmaroux, un terrain à la Rivière Dumas où est formé une habitation caféière, avec ses 105 esclaves, dont 89 pièces d'Inde, avec entre autre « deux chaînes à nègres », « toutes les estampes représentant différentes histoires » et trente volumes différents brochés, en papier, ou reliés en veau. CAOM., n° 723, Dusart de la Salle. Vente. *Verdière à Palmaroux, 18 février 1740*.

<sup>1944</sup> ADR. 3/E/53. *Vente à l'encan des effets de Jacques Aubert Duperron, écrivain sur le vaisseau de la Compagnie, « le Duc d'Orléans », 29 septembrie 1743, f 5 r° et v°*. Voir aussi les « huit volumes de livres, in 12°, dépareillés » que laisse à son décès le premier lieutenant du *Ruby*. ADR. 3/E/49. *Inventaire après décès, des biens délaissés par Gabriel Tauria, premier lieutenant du « Ruby », Saint-Denis, 2 avril 1759*. Les « quatorze volumes dépareillés, couverts de peau, les huit volumes dépareillés, brochures vieilles », ainsi que les quatre tableaux et les sept cartes de géographie, trouvés parmi les effets de Duparc-Lahaye, officier de *La Gloire*, décédé chez Pallamour. Ibidem. *Apposition des scellés sur les effets de Louis Duparc-Lahaye, officier sur la frégate « La Gloire », 4 septembre 1760*.

<sup>1945</sup> Duvergier ou Du Verger de Hauranne, Jean (1581-1643), abbé de Saint-Cyran, théologien, disciple et ami de Jansénius. Il prit en 1636, la direction spirituelle de Port-Royal. Sa doctrine le conduisit au donjon de Vincennes, jusqu'à la mort de Richelieu. Ses oeuvres exercèrent une forte influence sur Pascal.

<sup>1946</sup> Cîteaux, principale maison de l'ordre des Bernardins ou Cisterciens, fondée en 1098 par Robert de Molesme. Dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, Saint-Bernard fut moine de Cîteaux et abbé de Clairvaux.

<sup>1947</sup> Boileau, Nicolas, dit Despréaux, 1636-1711. Nommé avec Racine, historiographe du Roi en 1667. Poète satirique : *Satires*, (1666-1711-1701).

<sup>1948</sup> Peut-être de Théophile de Viau (1590-1626), poète, huguenot de naissance, mais libertin de croyance et condamné au bannissement pour ce motif.

<sup>1949</sup> Dans le même temps, on adjuge pour 9 piastres à Saintonge : une demi rame de papier de différentes grandeurs, et une écritoire de bois de natte fermant à clef. ADR. 3/E/53. *Effets délaissés par l'Enseigne du vaisseau Le Masson, du « Duc d'Orléans », décédé à Saint-Paul, chez M. de Laval Beaulieu, 17 juillet 1759*.

<sup>1950</sup> ADR. 3/E/53. *Vente à l'encan des effets délaissés par Destourelles, Saint-Paul, 11 juin 1748*. Voir également l'inventaire après décès correspondant in : ADR. 3/E/11. *Succession Destourelles. Inventaire après décès, 2 mars 1748*.

deux ouvrages restant dont un incomplet : *Le Parfait Négociant* par Savary, en deux tomes.

Les livres sont rares, aussi sont-ils équitablement partagés entre les héritiers à l'occasion d'une succession. Ainsi les huit ouvrages de piété que possède la famille René Perrault, sont dispersés entre les six héritiers<sup>1951</sup> : le premier lot constitué de cinq esclaves, estimés 750 livres, auquel s'ajoute *la Pratique de la Confession et Communion* par Saint-François de Sales<sup>1952</sup>, échoit à leur fille Anne ; le second lot formé de sept esclaves prisés 845 livres, auquel s'ajoute un *Nouveau Testament*, est destiné à Jean-Baptiste ; le troisième lot, attribué à Pierre, se compose de 6 esclaves estimés 755 livres et de trois volumes : *Les pensées chrétiennes pour tous les jours du mois*, *les Prières chrétiennes selon l'esprit de l'Eglise* et un *Catéchisme à l'usage de Paris*. René Perrault fils et sa sœur Henriette héritent des deux lots suivants formés respectivement de 6 et 5 esclaves, estimés 910 et 800 livres, et d'un livre du Père Croiset : *les Exercices de Piété* pour le premier et d'une *Semaine Sainte* pour la seconde ; quant à Henry, le sixième et dernier héritier, il hérite des cinq esclaves restant, estimés 800 livres, et des *Exercices de Piété* du père Croiset. Les quatre volumes de la *Coutume de Paris*, par Ferrière, qui appartiennent à Marie Parny, échoient (quatrième lot), au décès de la dite, à son fils Louis Deguigné, avec deux familles conjugales d'esclaves et trois enfants créoles<sup>1953</sup>

Les meilleures maisons bourgeoises possèdent une bibliothèque particulière relativement bien fournie. Au décès de Thuault de Villarmoy, les arbitres inventorient 34 volumes de livres, traitants de 14 titres différents, estimés ensemble dix piastres, livres d'histoire et de littérature pour l'essentiel : six volumes des *Œuvres de Molière*, in 4°, avec des estampes ; les *Œuvres de Boileau*, en quatre volumes in 12° ; huit volumes de *l'Histoire du peuple de Dieu*, in 4° ; *Discours sur l'Histoire Universelle*, en deux volumes ; *Histoire du duc d'Epemon*, en quatre volumes, *Histoire du Calvinisme*, en deux volumes ; et huit autres volumes dépareillés<sup>1954</sup>.

La bibliothèque de Parny comprend outre 23 alphabets, 68 volumes (25 titres différents) estimés 72 livres 15 sols. Elle se compose, entre autre, de dix-huit livres, sans doute profanes, « *vieux ou mal reliés* » ou bien « *sans commencement ni fin, estimés en feuilles* », certainement beaucoup lus et passés de mains en mains. Elle compte aussi des ouvrages plus conséquents : un volume des *Quinte Curse* de Vaugelas, un volume de *Œuvres mêlées* de Saint-Evremond<sup>1955</sup> ; un petit tome des *Lettres Provinciales* [de

---

<sup>1951</sup> ADR. 3/E/48. *Succession René Perrault et Marie-Elisabeth Duhamel, Sainte-Suzanne, 11 mai 1745.* Voir aussi à l'occasion du partage des cinq livres de la succession André Morel, les trois livres attribués à Joseph Morel et les deux échus à Louise Morel. ADR. 3/E/46. *Succession André Morel, époux de Catherine Le Pape. Partage, 29 mai 1751.*

<sup>1952</sup> François de Sales (Saint) (1567-1622), fondateur en 1593 de la Confrérie de la Croix pour l'instruction des pauvres. Evêque de Genève en 1602. Employa son autorité à convertir les Réformés au Catholicisme.

<sup>1953</sup> La masse à partager s'élève à 44 877 livres 6 sols 5 deniers. Les arbitres enregistrent, entre autres effets : deux fusils, estimés 40 livres, un couteau de chasse et son ceinturon avec une lunette d'approche, estimés 65 livres, un moulin à café, un à poivre, estimés 8 livres chacun, 58 esclaves. CAOM., n° 2050, Rubert. *Inventaire des biens d'entre le défunt Pierre Deguigné et Dame Marie Parny, sa veuve, 8 juin 1745, clos le 7 septembre 1745.* Ibidem., n° 2051, Rubert. *Liquidation et partage entre la veuve Marie Parny, veuve Pierre Deguigné, capitaine de la Milice bourgeoise, quartier Saint-Denis, et ses enfants, 11 octobre 1746.*

<sup>1954</sup> Jean-Louis de Nogaret de La Valette, duc d'Epemon (1554-1642), un des favoris d'Henry III. Au décès de Villarmoy, on note, en outre : quinze esclaves et 220 piastres cinq réaux d'argenterie. CAOM., n° 2043, Rubert. *Inventaire après le décès de M. Villarmoy, 3 mai 1741.*

<sup>1955</sup> ADR. 3/E/2. *Inventaire de la succession de feu M. Parny, 3 octobre 1729.* Saint-Evremond, Charles de Marguetel de Saint-Denis de, (1613 ?-1703). Esprit frondeur, dut s'exiler durant 40 ans en Angleterre pour avoir trop critiqué la Paix des Pyrénées. De son vivant, ses oeuvres circulaient sous le manteau. Elles furent

Pascal]<sup>1956</sup> ; Pour le reste on note : quinze ouvrages généraux de morale théologique ou de conseils de sagesse, une *Bible latine*, deux *Nouveaux Testaments*, dont un par Amelot<sup>1957</sup> ; quatre *Méditations* de Buzey ; quatre volumes des *Prônes* de Joly ; deux *Semaines Saintes*, dont une par le Père Caussin<sup>1958</sup> ; sept livres de piété portant différents titres, et six volumes d'histoire dont *l'Histoire de la Bible*, celle des *Iconoclastes* par le Père Mainbourg, *l'Histoire de la Turquie Chrétienne*, et un tome imparfait de *l'Histoire des Juifs*, par Flavius Joseph<sup>1959</sup>.

Cette bibliothèque ressemble à celle qu'entretient en 1726, Desforges-Boucher dans son habitation de l'Etang du Gaule (sic)<sup>1960</sup> où l'on trouve outre vingt-deux volumes dépareillés, partie reliés et partie brochés, quarante-neuf livres et livrets de dévotion, auxquels s'ajoutent : trois tomes de *La Perpétuité de la Foi* ; deux tomes du *Nouveau Testament* ; *l'Office de l'Eglise* ; *Les Epîtres choisis de Saint-Augustin* ; *Les Paraboles de l'Evangile*, en deux volumes ; *l'Esprit de l'Ancien et du Nouveau Testament*.

Viennent ensuite les ouvrages utilitaires : *Histoire de drogues* ; *Le Théâtre de l'Agriculture*<sup>1961</sup> ; deux volumes de *l'Instruction des Jardins* ; *La Maison rustique* ; *Le Traité de la baguette divinatoire*.

Les ouvrages traitant de mathématique : *L'arithmétique familier* ; *L'arithmétique de Clairecombe*.

Les livres d'Histoire : deux volumes de *l'Histoire de Guillaume III, roi d'Angleterre*<sup>1962</sup> ; *Le Testament Politique de M. de Colbert*<sup>1963</sup> ; *l'Histoire d'Emmanuel Philibert, duc de Savoie* ; *Le véritable Père Joseph, Capucin*<sup>1964</sup> ; deux tomes de *l'Histoire de François Premier, Roi de France*.

---

éditées à sa mort. Sa correspondance révèle les nouvelles tendances philosophiques du début du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'incrédulité et le scepticisme.

<sup>1956</sup> Pascal Blaise (1623-1662). Dès 1646, une première conversion le met en relation avec Port-Royal. En 1654, il devient le défenseur acharné des Jansénistes. L'année suivante la suite de sa seconde conversion, il se retire à Port-Royal où il écrit contre les Jésuites les 18 *Lettres Provinciales*, ou *Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR. PP. Jésuites, sur le sujet de la morale et de la politique de ces pères* (1656-1657). Elles furent lacérées et brûlées par le bourreau.

<sup>1957</sup> Amelot de la Houssaye, Nicolas (1634,-1706), historien et traducteur de nombreux ouvrages dont *l'Homme de Cour* de Balthazar Craciau (1684) ; *le Prince* de Machiavel ; *l'Histoire du Concile de Trente* de Paolo Sarpi. Auteur d'une *Histoire du Gouvernement de Venise* (1676) et *Mémoires Historiques* (1722).

<sup>1958</sup> Caussin, Nicolas (1583-1651), Jésuite, confesseur de Louis XIII. Conspira contre Richelieu qui le relégua en Bretagne.

<sup>1959</sup> Josèphe Flavius (37-95?), né à Jérusalem, écrivit en hébreux puis en grec. Son ouvrage : *Histoire de la guerre des Juifs contre les Romains et la ruine de Jérusalem, les Antiquités judaïques*, est une histoire du peuple juif, depuis ses origines jusqu'à Néron.

<sup>1960</sup> En tout, quatre-vingt-dix-neuf volumes, prisés 75 livres. ADR. 3/E/46. *Succession Desforges-Boucher. Vente des biens, Leblanc, Notaire, 12 janvier 1756. Inventaire, A l'Etang du Gaule (sic), 12 février 1726.*

<sup>1961</sup> Cet ouvrage de l'agronome Olivier de Serres (1539-1619), *Le théâtre de l'agriculture et mesnage des champs*, paru en 1605 a connu par la suite de nombreuses rééditions.

<sup>1962</sup> P. A. Samson. *Histoire de Guillaume III, roi d'Angleterre, prince d'Orange...*, Amsterdam, 1703, 3 vol. in 8°. Publication également à La Haye, 1703-1704.

<sup>1963</sup> L'ouvrage : *Testament politique de Messire Jean-baptiste Colbert, ministre et secrétaire d'Etat, où l'on voit tout ce qui s'est passé sous le règne de Louis le Grand jusqu'en l'année 1684 ; avec des remarques sur le gouvernement du royaume*, dont le prétendu auteur serait Jean-Baptiste Colbert est paru à La Haye en 1693.

<sup>1964</sup> Joseph, François Le Clerc du Tremblay, marquis de Maffliers, dit le Père Joseph (1577-1638). Capucin, un des plus ardents mystiques de son temps. Fondateur des filles du Calvaire. Ami de Richelieu. Nommé conseiller du roi en 1634, il fut l'éminence grise, le collaborateur le plus sûr du Cardinal.

Les ouvrages traitant de belles-lettres : *Un dictionnaire des rimes* ; *Les Pensées morales de Marc-Antoine en parlant (?) de soi à soi-même* ; *Les Poésies diverses*, de M; de Bai(...) ton (?).

A son décès Philippe Dachery délaisse, 75 volumes de livres portant sur trente six titres différents, le tout estimé 25 piastres et rangé dans une armoire. Parmi les différents titres, on relève des ouvrages historiques :

- *L'histoire de France* en neuf volumes in 8 ; un volume de *La vie d'Elisabeth, reine d'Angleterre* ; *Histoire des Vestales*, un volume in 8° ; *Histoire de Charles XII*, un volume in 8° ; *Cromwel*, en deux volumes in 8° ; *Testament politique du Cardinal Richelieu*, en un volume in 8° ; *Histoire générale des Mogols*, en trois volumes in 8°.
- Des ouvrages techniques : *Traité de la vente des immeubles*, in 4° ; *La maison rustique*, in 4°.
- Des ouvrages religieux : six volumes in 8° des *Lettres Saintes* (?) ; *Les Perspectives de la Foi Catholique*, trois volumes in 8° ; *Catéchisme historique*, en un volume in 8°.
- Des Mémoires, des livres de voyages, des ouvrages littéraires : *Le spectateur anglais* en trois volumes ; *Mémoire de Massa* (?) en deux volumes ; *les voyages de Lucas*, en trois volumes in 8° ; *L'Eloge de la folie* ; *Les contes de Boccace*, en deux volumes in 8° ; *Les lettres persanes*, en un volume in 8° ; *Zaïre*, en deux volumes in 4° ; *Cent nouvelles*, en deux volumes in 8° ; *Virgile*. Traduction de Montignac, trois volumes in 8° ; Deux exemplaires des *Contes de La Fontaine*, chacun composé de deux volumes ; les *Fables de la Fontaine*, en un volume in 8° ; *Recueil des Succès galants*, en deux volumes in 12° ; Mémoires. *Théâtre de l'agriculture* et *Mémoire de Paulis* (?), en trois volumes in 8 ; *Œuvres de Rousseau*, en quatre volumes in 8 ; *Horace*, en deux volumes in 8° ; *Réflexions sur la politesse*, un volume in 8° ; *Télémaque*, un volume in 8° ; *Curiosités de la nature*, un volume in 8°<sup>1965</sup>.

En 1760, La bibliothèque Philippe François-Marie Leclerc de Saint-Lubin, époux de Antoinette Dejean, veuve Verdière, comprend quatre-vingt-douze volumes prisés ensemble deux cent cinquante-quatre livres huit sols<sup>1966</sup>, la plupart traitant des Belles-Lettres et d'Histoire : huit volumes, in folio des *Dictionnaires de Montary* (?), prisés cent cinquante livres ; treize tomes des *Observations Modernes*, prisés vingt-trois livres huit sols ; trois tomes de *l'Esprit des Lois*, prisés neuf livres<sup>1967</sup> ; trois tomes des

---

<sup>1965</sup> Œuvres de Rousseau : S'il s'agit de Jean-Jacques Rousseau, son *Discours sur les sciences et les arts*, couronné par l'Académie de Dijon date de 1750. Michel Dachery Philippe, + : 25 novembre 1756. Testament olographe déposé le 3 novembre précédent. Inventaire des effets, au lieu dit Grand-Fond. Soixante-trois esclaves. On note en sus des ouvrages cités : un autre volume des *Œuvres de Rousseau*, un volume au titre illisible et cinq volumes dépareillés sur divers sujets. CAOM., n° 148, Belier. *Inventaire Dachery du 2 au 6 novembre 1756*.

<sup>1966</sup> Une armoire de bois de natte à petites feuilles, à deux battants, fermant à clef, garnie de trois tablettes, prisee 180 livres... ; dans la chambre à coucher... un coffre de bois de l'Inde garni de cuivre... estimé 100 livres... , « cinq livres de dévotion », 39 esclaves, mâles et femelles, grands et petits, estimés 16 970 livres... un bureau de bois de teck et ébène, garni de trois grands et deux petits tiroirs, à six serrures fermant à clef, les entrées des dites serrures de cuivre... prisé 60 livres. ADR. 3/E/9. *Inventaire de la succession de Verdière, 15 septembre 1742, 24 feuillets*. ADR. 3/E/47. *Succession Philippe Leclair, époux de Antoinette Dejean, veuve Verdière, 18 août 1760, f° 8 r° à 13 v°*.

<sup>1967</sup> Les arbitres n'en indiquent pas l'auteur. L'ouvrage de Montesquieu est sans doute incomplet. *L'Esprit des Lois*, divisé en 31 livres, est paru en 1748.

*Révolutions Romaines*<sup>1968</sup>, prisés neuf livres ; un tome de *Madame la marquise de L'amber* (sic) (Lambert)<sup>1969</sup>, prisé une livre ; deux volumes des *Œuvres de Racine*, prisés six livres ; sept volumes des *Œuvres de Molière*, prisés dix livres et demie ; un volume de la *Conjuration de Nicolas Gabrinie*<sup>1970</sup>, prisé une livre ; quatre volumes des *Mémoires de Mr. de La Bordonnet* (sic), prisés six livres ; un volume des *Mœurs des Iroquois*<sup>1971</sup>, prisé dix sols ; deux volumes de *Jean de Bourbon*<sup>1972</sup>, prisés deux livres ; Deux volumes du *Traité du vrai mérite*, prisés deux livres ; deux volumes des *Mémoires de Choisy* (Choisy)<sup>1973</sup>, prisé deux livres ; un volume des *œuvres de Gresset*<sup>1974</sup>, prisé une livre ; un volume des *œuvres de Cholier* (sic) (Cholières)<sup>1975</sup>, prisé une livre ; un volume de *Marie d'anglaitere* (sic) (Angleterre), prisé une livre ; deux volumes de *Vordac* (?), prisés une livre<sup>1976</sup> ; un volume des œuvres des *Israélites et des Chrétiens*<sup>1977</sup>, prisé une livre ; un volume des *Principes de l'Histoire*, prisé une livre ; une *Grammaire anglaise*, prisee une livre ; un tome de *Socrate Moderne*, prisé dix sols ; un volume des *Lettres de la marquise de Lin* (?), prisé dix sols ; un volume de *l'Histoire de la Bastille*, prisé dix sols : un volume des *œuvres de Pradon*<sup>1978</sup>, prisé une livre ; un volume de *l'Instruction Historique*, prisé une livre dix sols ; deux volumes des *Contes de La Fontaine*, prisés deux livres ; un volume des *Fables de La Fontaine*, prisé une livre<sup>1979</sup> ; deux volumes des *Anecdotes de Paquin* (?), prisés une livre dix sols ; quatre

<sup>1968</sup> En 1753, paraissait à Paris, la cinquième édition de *L'Histoire des révolutions romaines*, en 3 vol. in 12° par M. l'Abbé René Aubert de Vertot (1655-1735).

<sup>1969</sup> Anne Thérèse de Marguenat de Courcelles, marquise de Lambert, née à Paris (1647-1733). Femme de lettres auteur de manuels de morale mondaine : *Avis d'une mère à sa fille et à son fils* (1728) ; *Traité de l'amitié* (1732) ; *Traité de la vieillesse* ... . Initiatrice des Salons philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, elle tint un salon célèbre à l'hôtel de Nevers.

<sup>1970</sup> *La conjuration de Nicolas Cabrini, dit Rienzi, tyran de Rome, en 1347* (Paris, 1733, in 12°), ouvrage posthume du R. P. Jean-Antoine du Cerceau de la Compagnie de Jésus (1670-1730).

<sup>1971</sup> Avec cet ouvrage, la nouvelle France est présente à Bourbon. En 1666, la France signait à Québec trois traités de pays avec chacune des nations iroquoises. L'Acadie tombe aux mains des Anglais, par le traité d'Utrecht, en 1713. En 1763, au Traité de Paris, à l'issue de la Guerre de Sept ans, le Canada est cédé aux Anglais.

<sup>1972</sup> Aulnoy, Marie-Catherine le Jumel de Barneville (baronne, de 1650-1705). *Histoire de Jean de Bourbon, prince de Carency*. Paris, 1692, 3 vol. in 12°

<sup>1973</sup> François Timoléon, abbé de Choisy, né à Paris (1644-1724). Connu pour sa relation d'un *Voyage de Siam* et des *Mémoires* pour servir à l'histoire de Louis XIV. Durant sa jeunesse, il courut les aventures, habillé en femme sous le nom de comtesse des Barres. Il serait l'auteur d'une *Histoire de Madame la comtesse des Barres*, ouvrage scandaleux.

<sup>1974</sup> Jean-Baptiste Louis Gresset, poète né à Amiens (1709-1777), auteur de la comédie *le Méchant* (1747), et d'œuvres poétiques diverses. Elu à l'Académie Française de 1748, Gresset est un des maîtres de la poésie légère, le plus spirituel rimeur de son temps après Voltaire.

<sup>1975</sup> Nicolas de Cholières (1514 ?-1592) conteur, imitateur de Rabelais dans les *Neuf matinées* (1585) et les *Après-Disnées* (1587).

<sup>1976</sup> Peut-être Pierre Nicole (1625-1695), un des solitaires de Port-Royal, un des principaux maître des Petites Ecoles. Exilé avec Arnauld, il revint à Paris en 1683. Il traduit en latin les Provinciales de Pascal, sous le pseudonyme de Wendrock. Il donna : *Perpétuité de la Foi* (1664), *Traité de l'Education d'un Prince* (1670), et surtout des *Essai de Morale et Institutions théologiques* (1671), son ouvrage principal.

<sup>1977</sup> Un ouvrage sans doute de M. l'Abbé Fleury. *Les œuvres des israélites et des Chrétiens*, Paris, 1720, in 12°.

<sup>1978</sup> Jacques Pradon, poète né à Rouen (1644-1698). Une cabale opposa sa tragédie *Phèdre et Hippolyte*, à la tragédie de Racine (1677). Ennemi de Boileau et Racine.

<sup>1979</sup> La Fontaine, publia de 1665 à 1685, cinq livres de *Contes* et *Nouvelles* en vers, imités des œuvres de Boccace et de l'Arioste, et surtout inspirés de nos fabliaux du Moyen Age, qui connurent un vif succès parmi la société libertine de l'époque. Louis XV fit saisir l'édition de 1675. Les *Fables*, comptent douze livres. Les six premiers parus en 1668, sous le titre de *Fables d'Esope, mises en vers par M. de La Fontaine et dédiées à Monseigneur le Dauphin*.

volumes des *Lois de Sparte*, prisés trois livres. Quelques ouvrages de piété ou traitant de religion : un *Mémoire des Missions*, prisé une livre ; un *Quantique des Merveilles*, prisé une livre dix sols ; quinze livres de piété, prisés ensemble sept livres dix sols. Un ouvrage, sans doute léger : *le Mot et la Chose, et la patte du chat*<sup>1980</sup>, prisé une livre dix sols ; un ouvrage technique et un ouvrage de Droit : un volume du *Jardinier Solitaire*, prisé une livre ; un volume de *l'Ordonnance de la Marine*, prisé une livre dix sols.

En 1757, dans la maison de pierres situées sur les Sables du quartier Saint-Paul, appartenant à la Compagnie, la bibliothèque que Joseph Brenier, écuyer, avocat en Parlement et Conseiller faisant fonction de Procureur Général au Conseil Supérieur de Bourbon, range dans une armoire de bois de natte au devant rotiné<sup>1981</sup>, se compose de 57 titres parmi lesquels :

- Deux *dictionnaires*, le premier de Français-Latin et Latin-Français, 2 volumes, in folio, le second de Grec, Latin et Français, prisés ensemble 16 livres 10 sols.
- Suivent des ouvrages de droit, parmi lesquels les ouvrages en latin côtoient ceux en français : *Notarius in Beneficiis*, 1 vol., in f°, prisé 5 livres ; *Schéide (?) Divinus sur les Institutes*, in quarto, prisé 3 livres. *Codex fabrianicus*, 1 vol., in quarto, prisé 1 livre 10 sols ; *Novelli Institutiones*<sup>1982</sup>, 1 vol, in quarto, prisé 1 livre 10 sols ; *Le cours de droit civil*, 6 vol., in f°, prisés 25 livres ; *Les commentaires de la coutume de Paris*, par Louis Caron, jurisconsulte, 1 vol., in f°, prisé 5 livres ; *Les Ordonnances civiles et criminelles* de Bordie(r), 2 vol., in quarto, prisés 3 livres ; *Introduction au droit français*, par Ferrière<sup>1983</sup>, in 12°, prisé 2 livres ; *La coutume de Paris*, du même auteur, 4 vol., in 12°, prisés 6 livres. *Les Ordonnances civiles et criminelles de Louis XIV*, 2 vol., in 16, prisés 10 sols.
- Des oeuvres littéraires, parmi lesquelles : *Les Epîtres Héroïdes d'Ovide* par Maroles<sup>1984</sup>, *Valère Maxime*<sup>1985</sup>, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre ; *Petronius Satiricon* (Pétrone : *Satiricon*), 1 vol., in 12°, prisé 10 sols<sup>1986</sup> ; *De officiis [des devoirs]* de Cicéron, par le père du Rye (?), prisé 1 livre ; Marcus Tullius Cicéro : *Epistolae*, 1 volume, in 12°, prisé 10 sols<sup>1987</sup> ; *Les Epîtres* de Sénèque, traduites par M. de

<sup>1980</sup> *Le mot et la chose*. Paris, 1752, in 12°. Cet ouvrage est sans doute de Campan, garçon de la chambre de la Reine. *La patte du chat, conte zinzinois*, s. l., 1741. est, peut-être, de Jacques Cazotte (1719-1792).

<sup>1981</sup> Bibliothèque prisée 100 livres. ADR. 3/E/43. *Succession Elisabeth Guénebaud, épouse Joseph Brenier, Inventaire, 13 juin 1757*. f° 8 v° et sq.

<sup>1982</sup> *Novelles* (Novellae en latin de novus, nouveau), collection de lois qui forment la dernière partie du *Corpus Juris*, publiées par Justinien en complément au *Code* et au *Digeste*. Les *Novelles* sont appelées aussi les *Authentiques*. La plus connue est la *Novelle CXVIII* qui sert de base à notre législation sur les successions.

<sup>1983</sup> Ferrière (Claude de) (1639-1715), jurisconsulte. Il approfondit le Droit romain et le droit coutumier. *Histoire du droit romain* (1718) ; *les Institutes de Justinien* (1760-1787), commentaires sur le droit coutumier, sur la coutume de Paris, etc.

<sup>1984</sup> Les *Héroïdes*, 2 livres, sous forme de lettres, supposées écrites par quelques héroïnes de l'Antiquité à ceux qu'elles aiment : Pénélope s'adresse à Ulysse, Didon à Enée. Marolle (Abbé Michel de) (1600-1681), Traducteur des classiques latins. Auteurs de *Mémoires* ; de la *Description de Paris*, etc.

<sup>1985</sup> Valère-Maxime (Premier siècle av. J.- C.), historien du temps de Tibère. Les arbitres ont confondu ici l'auteur avec le titre de l'ouvrage qui doit être son ouvrage principal, *Factorum et dictorum memorabilium libri IX* (Les faits et dits mémorables), où se trouvent un grand nombre de renseignements puisés dans Cicéron et Tite-Live.

<sup>1986</sup> Pétrone, Caius Petronius Arbitrator, mort en 65 ap. J. C., « l'arbitre des élégances », conseiller intime de Néron, s'ouvrit les veines lorsqu'il fut compromis dans la conjuration des Pisons. On lui attribue le *Satiricon* (Mélange), peinture des bas fonds de Rome avec, en contre point, celle du luxe éhonté des affranchis, nouveaux riches (*Festin de trimalcion*).

<sup>1987</sup> Cicéron. Marcus Tullius (106-43 av. J. C.) écrivain, orateur, homme d'Etat romain. Consul en 63. Après la mort de César, il s'oppose à Marc-Antoine, qui devenu triumvir, le fait assassiner. On possède de lui

Malabe (?), 1 vol., in 12°, prisé 10 sols<sup>1988</sup> ; Cornélius Tacitus : *Annales Historiae*, 1 vol., in 12°, prisé 10 sols<sup>1989</sup> ; *Les Satires* de Perse, 1 vol., in 16°, prisé 10 sols<sup>1990</sup> ; *les Tragédies* de Racine, 2 vol., in 12°, prisés 2 livres ; *Télémaque* par Fénelon, 2 vol., in 12°, prisés 1 livre<sup>1991</sup> ; *Les Caractères du Siècle* par de la Bruyère, 2 vol., in 12°, prisés 2 livres 10 sols<sup>1992</sup>.

- Des ouvrages d'histoire et de géographie: *Abrégé de l'Histoire de France par demandes et réponses*, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre ; *Géographie universelle*, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre ; *Histoire des Juifs* par Flavius [Joseph], 5 vol., in 12°, prisés 7 livres 10 sols ; le *Dictionnaire* de Moréri<sup>1993</sup>, 10 vol., in octavo, prisés 100 livres. *Histoire poétique*, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre.
- Des ouvrages traitant de religion et morale chrétienne, oeuvres oratoires, d'édification et de piété : *Le Nouveau Testament français*, 1 vol., in 12°, prisé une livre ; *L'Ancien et le Nouveau Testament*, par de Sacy<sup>1994</sup>, 4 vol., in 12°, prisés six livres ; *Histoire ecclésiastique*, du même auteur, 35 vol., in 12°, prisés 35 livres ; *Les Explications sur les épîtres d'évangiles*, 4 vol., in 12°, prisés 4 livres ; les *Prônes pour le dimanche*, 4 vol., in 12°, prisés 4 livres ; *Les Sermons moraux*, 5 vol., in 12°, prisés 5 livres ; *Sermons sur la morale chrétienne*, 2 vol., in 12°, prisés 2 livres ; *Sermons sur la morale*, 3 vol., in 12°, prisés 3 livres ; *Panegyrique de Saint-Bernard*<sup>1995</sup>, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre ; *Sermons sur les Mystères*<sup>1996</sup>, 4 vol., in 12°, prisés 4 livres ; *Règles de la perfection chrétienne*, 1 vol., in 12°, prisé

---

quelques discours imprimé : les *Catilinaires* ; les *Philippiques*, etc. Parmi ses Lettres et discours philosophique on peut cite *de finibus* ; *de Amicitia*, etc.

<sup>1988</sup> Sénèque, Lucius Annaeus Seneca, 4 av. J. C. -65 ap. J. C., principal représentant du stoïcisme, précepteur de Néron (49), Consul (56). Profitant de la Conjuraction des Pisons, Néron lui ordonna de s'ouvrir les veines.

<sup>1989</sup> Tacite, Publius Cornelius Tacitus (54-120), historien latin, Consul en 97. Son oeuvre historique traduit ses intentions morales et s'efforce d'expliquer la décadence romaine qui suivit la chute de Domitien, par la corruption des moeurs de la classe dirigeante, qu'il oppose dans la *Germanie*, à la force et à la vertu germanique. Les *Annales* couvrent la période allant de la mort d'Auguste à celle de Néron.

<sup>1990</sup> Aulus Persius Flaccus ou Perse, écrivain latin (34-62), parmi ses oeuvres, 6 satires écrites en hexamètres (52-62 ap. J.- C.) : la première littéraire, les cinq dernières morales. Violentes et audacieuses, elles expriment la doctrine stoïcienne de Cornutus.

<sup>1991</sup> Fénelon, François de Salagnac de la Mothe-Fénelon (1651-1715). Académicien en 1693, archevêque de Cambrai en 1695, où il se retire en 1697, à la suite de ses démêlés avec Bossuet et l'affaire du Quiétisme. *Les Aventures de Télémaque* (1699-1717), composées pour l'éducation du duc de Bourgogne et publiées à l'insu de l'auteur en 1699, apparaissent alors, comme une critique du gouvernement de Louis XIV.

<sup>1992</sup> La Bruyère, Jean de, (1645-1696). Le titre parut en 1688 sous la désignation de : *Les Caractères de Théophraste, traduits du grec, avec les caractères ou les moeurs de ce siècle*. C'était une traduction, suivie d'une imitation, du livre de l'auteur grec. L'ouvrage s'enrichit de nouveaux portraits ainsi que de quelques maximes à chaque édition successive. La dernière en 1696, est l'édition définitive.

<sup>1993</sup> Moréri Louis (1643-1680), ecclésiastique. *Grand dictionnaire historique ou mélange de l'histoire profane et sacrée* (1674) en 10 volumes. Utile encore pour l'histoire de la pensée du XVI<sup>e</sup> siècle européen.

<sup>1994</sup> De Sacy ou Le Maître de Sacy (Louis Isaac) (1613-1684), théologien. Directeur spirituel des religieux de Port -Royal. Chassé en 1679. Parmi ses principales oeuvres on compte : sa traduction de la *Bible* (1672), celle en vers français des *Offices de l'Eglise* (1650), une *Imitation de Jésus-Christ* (1662), et les *Lettres chrétiennes et spirituelles* (1690). On trouve chez Pierre la Perche, bourgeois à Saint-Denis, outre « huit volumes de livres contenant diverses histoires », une *Histoire de la Bible* par le Metre (sic) de Sacy, estimée une livre. CAOM., n° 2043, Rubert. *Inventaire des effets de défunt Pierre La Perche, 2 juin et jours suivant 1741*.

<sup>1995</sup> Sans doute de Bossuet (1627-1704), paru en 1653.

<sup>1996</sup> Peut-être aussi de Bossuet. Le titre exact en serait : *Les élévations sur les Mystères* (1727).

1 livre ; *Pour l'éducation des enfants*, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre<sup>1997</sup> ; *Le vrai guide des curés, vicaires et confesseurs*, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre ; *Instructions sur le sacrement de pénitence et d'Eucharistie*, 1 vol., in 12°, prisé 10 sols. *Les confessions de Saint-Augustin*<sup>1998</sup>, 1 vol., in 12°, prisé 1 livre ; *La vie des Saints* par le père Croiset (?), 2 vol., in octavo, prisé 12 livres ; *La vie de Saint-Vincent-de-Paul*<sup>1999</sup>, 2 vol., in octavo, prisés 8 livres ; *Sermons et œuvres de Bourdaloue*<sup>2000</sup>, 14 vol., in 12°, prisés 25 livres.

- Un ouvrage économique, *Le Dictionnaire du Commerce*, par Savary<sup>2001</sup>, 3 vol., in octavo, prisés 60 livres.

En 1758, la succession de Marie Geneviève Delanux, épouse Paul Parny<sup>2002</sup>, déclarait une bibliothèque formée de 44 volumes et 35 titres différents, principalement composée d'ouvrages militaires, d'histoire, de mathématique et de piété. Parmi les oeuvres militaires on peut citer : *L'art de la guerre par principes et règles*, par M. de Puysegur<sup>2003</sup>, 1 vol. in f°, prisé 40 livres ; *Le code militaire*, par Briquet, 1 vol., prisé 1 livre 10 sols, *Les Ordonnances du Roi pour le service des places*, prisé 15 sols ; *Ordonnances du Roi sur l'infanterie en campagne*, prisé 10 sols ; *Compilation des Ordonnances*, par le chevalier Despars (?), prisé 15 sols ; *Mémoires sur le Service de l'infanterie*, par Bombel, 2 t., prisés 2 livres ; *La manière de fortifier suivant le principe de M. de Vauban*, prisé 1 livre 10 sols. *L'Histoire de Polybe*, par M. de Folard<sup>2004</sup>, 6 t., in quarto, prisés 36 livres.

Les livres de mathématique sont au nombre de trois : *L'arithmétique en sa perfection* par Le Gendre, prisé 1 livre 10 sols ; *les éléments d'Euclide*, 2 t., prisés 4 livres ; *le traité de trigonométrie*, par M. Ozanam<sup>2005</sup>, prisé 12 sols.

On note 24 livres différents de prières et dévotions dont : une *Imitation de Jésus-Christ*, prisé 1 livre 10 sols, et le *Guide des pêcheurs*, par Grenade<sup>2006</sup>, prisé 3 livres.

<sup>1997</sup> Il s'agit sans doute de *L'éducation des enfants rendue utile aux souverains, au public et aux parents*. Deuxième partie de « L'art d'élever la jeunesse », selon le système de M. de Vallange, Paris, 1732, in 12°, 72 p.

<sup>1998</sup> Saint-Augustin (Aurelius Augustinus, 354-430), Evêque d'Hippone, Père de l'Eglise le plus célèbre. Ses *Confessions* traitent de sa conversion au catholicisme. Luther interprétant Saint-Augustin en vint à nier le libre arbitre et à tout faire reposer sur la grâce. Sans aller si loin, l'augustinisme, au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles insista sur la toute puissance de Dieu et l'extrême faiblesse de l'homme. Les Jansénistes se sont réclamés de Saint-Augustin.

<sup>1999</sup> Vincent-de-Paul (Saint) (1576-1660), « le père des enfants trouvés », secondé par l'Archevêque de Paris et par le comte de Joigny, il fonda plusieurs institutions de charité : la Congrégation des Prêtres de la Mission, ou Lazaristes ; l'Association des Filles de la Charité et des Servantes des pauvres, plus connue sous le nom des Soeurs de Saint Vincent de Paul ; l'Oeuvre des enfants trouvés. Canonisé en 1737. Il s'agit ici sans doute de l'ouvrage, très estimé, de Monseigneur Abelly, évêque de Rodez, que l'on trouvera, infra, en bonne place parmi les livres de la bibliothèque de Sicre de Fontbrune.

<sup>2000</sup> Bourdaloue, Louis (1632-1704), jésuite et prédicateur, Auteur de d'Oraisons funèbres (1711) et de quelques 85 *Sermons (1707 à 1711)*. Célèbre à la cour de Louis XIV pour la sévérité de sa morale. Bourdaloue répond au nom de la Compagnie de Jésus aux attaques lancées par Pascal dans ses *Provinciales* (Cf. : le sermon sur la médisance) et ceux qui condamnent la morale des Jansénistes, tout en respectant les hommes et la dignité de leur vie.

<sup>2001</sup> Savary Jacques, le fils (1657-1716), dit Savary des Bruslons. *Dictionnaire universel de Commerce*.

<sup>2002</sup> ADR. 3/E/43. *Succession M.-Geneviève De Lanux, épouse Paul Parny, 26 mai 1758*. f° 2 v° - 3 r° et 7v°.

<sup>2003</sup> Puysegur Jacques François de Chastenay marquis de, 1655-1743, Maréchal de France.

<sup>2004</sup> Folard (Jean Charles, chevalier de) (1699-1752). Surnommé « le Végèce français » pour ses *Nouvelles découvertes sur la guerre* (1724) et surtout ses *Commentaires sur Polybe*, repris et commentés par Frédéric II en 1761 dans : *Esprit du Chevalier de Folard*.

<sup>2005</sup> Ozanam Jacques (1640-1718), mathématicien, auteur de *Tables des sinus, tangentes et sécantes* ; *Dictionnaire mathématiques* ; *Nouveaux éléments d'algèbre*.

Jean Antoine Dain, chirurgien au quartier Saint-Paul, délaisse à son décès, outre 110 livres pesant de différentes « *drogues, remèdes, onguents et médicaments, pots et fioles les contenant* » et divers d'instruments de chirurgie, dont « *une trousse contenant, deux paires de ciseaux, trois bistouris, une lancette à abcès, une spatule d'argent, une aiguille d'argent à séton, une autre d'acier [...]* », vingt-cinq peaux en parchemin et plusieurs rames en mains de papier, une bibliothèque de 71 ouvrages différents comportant quarante six volumes différents de peu de valeur, prisés 20 livres, quelques ouvrages de piété, d'économie et d'histoire parmi lesquels : *l'Histoire du Peuple de Dieu* par le père Berruyer<sup>2007</sup>, 10 tomes, prisés 30 livres ; *Essais physique sur l'économie animale*, par Quesnay<sup>2008</sup>, 3 tomes, prisés 8 livres ; *Le Libertinage combattu par un religieux de la Congrégation de Saint-Vincent*, en 4 tomes, prisés 9 livres<sup>2009</sup> ; *Histoire de l'Espagne*, par Dernietty (?), 10 vol., prisés 30 livres ; *Histoire de Malte*, 5 vol., prisés 15 livres ; *Histoire de France*, par le Père Daniel<sup>2010</sup>, 9 vol., prisés 30 livres ; une bibliothèque richement fournie d'ouvrages médicaux : *Traité des maladies vénériennes* par Astruc<sup>2011</sup>, 4 tomes, prisés 9 livres ; *Le traité de la médecine raisonnée*, par Hoffmann<sup>2012</sup>, 9 vol., prisés 18 livres ; *Traité des maladies de la peau en général* par Turne(r) (?), 2 vol., prisés 2 livres ; *Le dictionnaire universel de médecine*, 6 vol., in octavo, prisés 120 livres ; *Traité de la génération des rides*, 2 vol., prisés 4 livres ; *Traité de la chirurgie*, 4 vol., prisés 8 livres, *Observations sur les accouchements*, prisé 15 livres ; *La pharmacie* de Lémery<sup>2013</sup>, prisé 15 livres ; *Le Dictionnaire des drogues*, du même auteur, prisé 15 livres ; *Rapports de chirurgie*, 2 vol., prisés 3 livres ; *Consultations de médecine*, 4 vol. prisés 9 livres.

Dans la maison de la Compagnie qu'occupe, à Sainte-Suzanne, Jean Crosnier, chirurgien de la Compagnie, avec divers effets, quatre petits tableaux et onze esclaves, la défunte Marie Antoinette Goureau délaisse, dans le cabinet étant sur la varangue et attenant à la chambre à coucher, cent volumes de livres, parmi lesquels dix volumes traitent de l'Histoire de France, quinze de *l'Histoire romaine* par Rollin, les autres de chirurgie et médecine, prisés ensemble 55 piastres<sup>2014</sup>.

<sup>2006</sup> Grenade (Pierre-Louis de) (1505-1588), né à Grenade, de l'ordre de Saint-Dominique, Prieur du monastère d'Escala-Caeli (Portugal). Confesseur de la reine régente Catherine. Un des plus grands orateurs et écrivains espagnols. En 1687 et traduit de l'Espagnol, paraît, à Paris, le *Catéchisme, Mémemorial, la guide des pêcheurs, traité de l'oraison*, 10 v., in 8°.

<sup>2007</sup> ADR. 3/E/44. *Succession Jean-Antoine Dain, Saint-Paul. Inventaire après décès, les 17 mars et jours suivants, 1760*. Berruyer Isaac (1681-1758), jésuite. Son ouvrage : *Histoire du Peuple de Dieu*, fut censuré par la Sorbonne et par les papes Benoît XIV et Clément XIII.

<sup>2008</sup> Il s'agit ici d'un traité de médecine : *Essais physiques sur l'oeconomie animale*, par François Quesnay, maître es Arts..., chirurgien de Monseigneur le Duc de Villeroy. A Paris, chez Cuvelier, in-12, 1736. Divisé en trois chapitres : des éléments ; des humeurs, des parties solides.

<sup>2009</sup> *Le libertinage combattu par le témoignage des auteurs profanes, par un Bénédictin de la Congrégation de Saint-Vincent (Dom Remy Desmont)*, Charleville, 1747, 4 vol. in 12°.

<sup>2010</sup> Daniel, « le Père Gabriel » (1649-1728), jésuite, auteur d'une *Histoire de France* et d'une *Histoire de la Milice française*. Publie sous le titre : *Les entretiens de Cléandre et d'Euxode* (1694) une défense des Jésuites contre les attaques des *Provinciales*.

<sup>2011</sup> Astruc Jean (1684-1766), médecin de Louis XV et du roi de Pologne. Professeur au Collège de France et à l'Ecole de médecine de Paris.

<sup>2012</sup> Peut-être Hoffmann Frédéric (1660-1742), médecin et chimiste allemand, né à Halle, sa liqueur servit de calmant dans certaines maladies nerveuses.

<sup>2013</sup> Lémery Nicolas (1654-1715), médecin chimiste, auteur d'un *Cours de chimie* (1675) et d'un *Cours général de Pharmacie*, renfermant un *Dictionnaire des drogues*, où la chimie se dégage de l'alchimie.

<sup>2014</sup> Avec in fine : un état des trente-huit particuliers qui doivent, tant pour eux que pour leurs esclaves, pour maladie, ensemble : 1 964 livres. CAOM., n° 151, Bellier. *Inventaire après le décès de Dame Marie*

En 1763 dans une armoire de bois de natte, fermant à clef et prisée 150 livres, Claude Duperche, garde-magasin des vivres et greffier à Saint-Paul, conserve 16 volumes de livres de prière et d'histoire<sup>2015</sup>.

Dans sa grande maison de bois équarri au quartier Saint-Paul, Rose Duhamel, veuve François Lagrénée, possède 41 volumes, partie reliés en veau<sup>2016</sup>, traitant de différents sujets, prisés ensemble 45 livres, dont *une Histoire de la Turquie* en un volume et un livre d'arithmétique de Barrême<sup>2017</sup>.

La défunte Geneviève Louise Naze de Kerdusel, veuve Girard<sup>2018</sup>, délaisse : une paire *d'heures* dédiée aux Dames de Saint-Cyr, avec leurs deux agrafes d'argent, prisées 7 livres 4 sols, *le Guide des pêcheurs* par Grenade, prisé 2 livres 14 sols, *les Cantiques spirituels de Mademoiselle Cuquemelle*<sup>2019</sup>, prisés 2 livres, et un petit livre intitulé : *Pensez-y bien*.

Au début de la période royale, dans les familles les plus aisées, le livre et plus généralement la bibliothèque, prend une telle importance qu'elle fait partie des préoccupations de l'individu. Ainsi dans la succession de Fernand Cazanove, le défunt donne en préciput à sa veuve, outre ses habits, linges et hardes, la somme de dix mille livres, monnaie de France, et, en faveur du futur survivant, Jean Cazanove, ses armes, équipages, cheval et bibliothèque...<sup>2020</sup>

Dans un cabinet à côté de sa chambre, la veuve Mérignon de Labeaume, possède, en 1749, un bureau d'ébène, percé de plusieurs tiroirs garnis en cuivre et fermant à clé, avec un dessus en forme de bibliothèque de bois de teck, estimé 20 piastres. Dans ce meuble s'exposent 37 volumes portant sur quinze titres différents : *La Révolution Romaine* en trois volumes ; *l'Histoire de Don quichotte* en six volumes ; *L'Histoire du chevalier des Essard* en deux volumes ; *Les Affaires du temps* en deux volumes ; Le

---

*Antoinette Goureau, épouse du Sieur Crosnier Jean, chirurgien major pour la Compagnie, quartier de Sainte-Suzanne, 19 août 1757. La bibliothèque de François Bachelier, à la Rivière des Pluies ne comprend que quatorze volumes de cet ouvrage. Ibidem., n° 1315, Leblanc. Inventaire. François Bachelier, 25 novembre 1757.*

<sup>2015</sup> Ouvrages non détaillés par les arbitres. ADR. 3/E/44. *Inventaire des biens délaissés par Claude Duperche, Saint-Paul, scellés, le 20 octobre et inventaire, le 30 novembre 1763.*

<sup>2016</sup> Ouvrages pour la plupart non détaillés par les arbitres. ADR. 3/E/46. *Succession Rose Duhamel, veuve Lagrénée François, 28, 29 février et premier mars 1736. f° 3 r°, 8 v°, 9 r° et v°, 11 v°. Voir également les 42 volumes de livres, partie reliés en veau, in folio, in quarto, in octavo, in 12° et in 16°, traitant de différentes matières, prisés 50 livres, délaissés, en 1735, par son époux. ADR. 3/E/46. Inventaire des biens de Melchior Lagrénée, 8 juillet 1735. f° 4 v°.*

<sup>2017</sup> Barrême (1640-1703), mathématicien, a laissé son nom à un recueil de tarifs ou de calculs préétablis : *barême*.

<sup>2018</sup> ADR. 3/E/43. *Inventaire des biens délaissés par Geneviève Louise Naze de Kerdusel, veuve Girard, décédée le 16 septembre 1756. Inventaire, le 17 septembre 1757. f° 4 v°.*

<sup>2019</sup> Cuquemelle Julienne publie, en 1713-1714, *Cantiques nouveaux sur les principaux mystères (sic) de notre religion...* réédition en 1725.

<sup>2020</sup> « Et en faveur de la future survivante ses bagues et bijoux ». La totalité de la masse des biens de feu Jean Fernand Cazanove, décédé le 22 mai 1759 à Palacat, côte d'Orisa, comptoir hollandais de l'Inde (ADR. 3/E/32. *Quittance de Perrine Leclair veuve Cazanove à Bourlet d'Hervillier sous-marchand pour la Compagnie des Indes pour l'inventaire des effets mobiliers de feu son mari. 17 juillet 1764*), est de 10 339 livres 1 sol et 8 deniers. Jean Cazanove, « chevalier de l'Ordre Royal et militaire de Saint-Louis, Mousquetaire ordinaire du Roi en la seconde compagnie de la Garde Ordinaire du Roi, demeurant à l'hôtel des Mousquetaires, faubourg Saint-Antoine à Paris, de présent en cette île, loge à l'auberge où pend pour enseigne le Soleil d'Or, 16 paroisse de Saint-Pierre ». Sans doute le fils naturel de Marianne Noël, épouse Isaac Jean Rodier de Lavergne, banni de Bourbon en 1727. ADR. 3/E/45. *Succession Fernand Cazanove, époux de Perrine Leclair. Transaction entre la veuve et le Sieur Duval, procureur du Sieur Cazanove, 2 mars 1767.*

*Traité du vrai Mérite* en deux volumes<sup>2021</sup> ; *Mémoire de Grammont* (Gramont)<sup>2022</sup> en deux volumes ; *Bojelly* (?) en deux volumes ; *Illustres Français* en deux volumes ; *l'Odyssée* d'Homère en deux volumes ; quatre volumes de la *Lettre de Madame Desnoyers*, les *Œuvres de Voiture* en deux volumes<sup>2023</sup> ; *l'Arithmétique* de Legendre ; *Amour de Theagen* (?) ; les *Ordonnances de la Marine* ; cinq volumes dépareillés des *Œuvres de Mr. Lenoble*. Le tout prisé 7 piastres et 35 réaux<sup>2024</sup>.

Sicre de Fontbrune, époux de Marie Duhamel, possède, en 1749, une bibliothèque composée de 206 volumes, reliés en veau ou parchemin, dont la prisée s'élève à 1 000 livres 15 sols. C'est, pour l'époque, une bibliothèque importante<sup>2025</sup>. Parmi les ouvrages les plus chers on compte les 20 tomes de *l'Histoire Ecclésiastique*, par l'abbé Fleury<sup>2026</sup>, prisés ensemble, 150 livres, et les 18 volumes, le cinquième manquant, de *l'Histoire Romaine*, par les Pères Catrou et Rouillé (?), prisés ensemble 120 livres.

- La bibliothèque comprend des ouvrages utilitaires comme : *Le parfait Maréchal*, un vol., in quarto<sup>2027</sup> ; *La Maison rustique*, en deux vol., in quarto ; *Le jardinier*

---

<sup>2021</sup> Sans doute de le Maître de Claville qui, en 1736, publie le *Traité du vrai mérite de l'homme, considéré dans tous les âges et dans toutes les conditions, avec des principes d'éducation propres à former les jeunes gens à la vertu*.

<sup>2022</sup> Gramont (Antoine duc de), Maréchal de France (1604-1678). Il prit part à la Guerre de Trente ans, fut ministre d'Etat (1653), fit la campagne de Flandre (1667).

<sup>2023</sup> Voiture (Vincent) écrivain né à Amiens (1597-1648), auteur de lettres et de poésies. [Les] *Œuvres de M. de Voiture, contenant ses lettres et ses poésies, avec l'histoire d'Alcidalis et de Zelide*. N<sup>elle</sup> édition, chez Claude Robustel, 2 vol., 1729, Paris.

<sup>2024</sup> Trente-sept esclaves estimés 7 000 piastres. CAOM., n° 135. Bellier. *Inventaire après Décès de Dauphine Deguigné, veuve Mérignon de Labeaume Joseph, 29 novembre 1751*.

<sup>2025</sup> Paul Sicre de Fontbrune, de Revel (Haute Garonne), aide Major à 800 livres d'appointements, en 1721, chevalier de Saint-Louis, commandant des troupes dans l'Inde, + : 2 juin 1749, à Saint-Denis. ADR. 3/E/53. *Succession Sicre de Fontbrune, époux de Magdeleine Duhamel, Saint-Denis, Dusart de la Salle, notaire, 15 décembre 1749, 64 feuillets*. ADR. C° 11. Paris, le 31 mai 1721, le *Directeur général de la Compagnie des Indes, Le Cordier à Beauvolier de Courchant et à Desforges Boucher*. La bibliothèque Sicre de Fontbrune comprend 88 titres différents en 206 volumes, non compris 7 planches de la carte générale de la Monarchie Française, par Le(n)iau de la (C)aisse, estimés 30 livres. A la suite de l'interdiction de sa mère, Magdeleine Duhamel, prononcée par le Conseil Supérieur de Bourbon, le 10 décembre 1749, et à la demande du fils aîné, Jean Charles Marie Sicre de Fontbrune, Amat de la Plaine, le 25 mars 1757, procède au recollement des effets de la succession, parmi lesquels il n'enregistre plus que 68 volumes de livres tant in-4°, in-8° qu'in-12°, traitant d'Histoire et de Dévotion. CAOM., n° 76. Amat de la Plaine. *Recollement des effets de la succession Fontbrune, 25 mars 1755*. En 1784, les 272 volumes de la bibliothèque du chirurgien François Mottet se répartissent ainsi : 105 volumes d'ouvrage de médecine et chirurgie, 40 livres d'histoire et géographie, 9 récits de voyages, 5 livres de droit, 16 traités scientifiques divers, 32 ouvrages d'histoire naturelle, 9 ouvrages de philosophie, 11 livres de piété, 45 ouvrages de fables et poésies. ADR. 3/E/202. *Inventaire et encan de la succession François Mottet, Elie Philibert Chauvet notaire*. Cité par Cl. Wanquet. « Aspects culturels de la société réunionnaise... » In : *Le Mouvement des idées dans l'Océan Indien occidental*. p. 399-456. Rappelons qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur 116 inventaires après décès dépouillés aux Archives de Nantes, cinq des seulement neuf bibliothèques détaillés par les arbitres, comptent entre 100 et 200 volumes. La plus importante, celle du médecin Bonay, compte 1 028 volumes estimés 2 032 livres. Y. Durand (Université de Nantes). « L'Histoire sociale nantaise et les Archives Notariales ». *Les Actes Notariés, source de l'Histoire Sociale. XVI<sup>e</sup>- XIX<sup>e</sup> siècles*. Ed. Alsace Colmar, 1979, p. 105-121.

<sup>2026</sup> Fleury, Claude (1640-1723), ecclésiastique et écrivain, confesseur du jeune roi Louis XV. Succède à La Bruyère à l'Académie Française en 1696. *Histoire du Droit Français* (1674) ; *Catéchisme Historique* (1679) ; *Moeurs des Israélites et des Chrétiens* (1681-1682) ; *Histoire ecclésiastique* (1691) à tendances gallicanes.

<sup>2027</sup> Cet ouvrage sur les chevaux et sur tout ce qui s'y rapporte, publié par Solleysel, est souvent contrefait. Cf. : *Arrêt du Conseil d'Etat relatif à la saisie qui en a été faite par le Lieutenant général de Police de Lyon, en date du 5 mars 1708*.

français, un tome, in 12<sup>o</sup><sup>2028</sup>; *l'Almanach Royal* pour l'année 1725, un vol., in 12<sup>o</sup>; *l'Architecture pratique* de Bulet (?), un tome, in 12<sup>o</sup>; *le Cuisinier français*, un tome, in 12<sup>o</sup><sup>2029</sup>; *l'Ecole des Arpenteurs*, un tome, in 12<sup>o</sup>; cinq volumes des *Machines et Inventions*, ou oeuvres de Gallon (?); *l'Usage du droit civil*, par Guignard; *Le Traité de la société civile* par Ponfier.

- Des volumes d'Histoire, des Mémoires et des ouvrages sur la guerre : un grand volume, in quarto, de la *Chronologie historique*, œuvre de Dom Pierre de Saint-Romuald ; neuf volumes, in 12<sup>o</sup>, de *l'Histoire de France de Louis XIV* ; huit volumes, in 12<sup>o</sup> de *l'Histoire de France*, par Mézeray<sup>2030</sup> ; trois volumes, in 12<sup>o</sup>, des *Mémoires du cardinal de Retz*<sup>2031</sup>; deux volumes, in 12<sup>o</sup>, des *Mémoires de Joly*<sup>2032</sup> ; le second tome, in 12<sup>o</sup>, de *La Vie du Cardinal de Richelieu* ; un tome, in 12<sup>o</sup>, de *Mémoires anonymes de tout ce qui s'est passé sous les Cardinaux de Richelieu et Mazarin* ; cinq volumes de *l'Histoire ancienne* de Rollin<sup>2033</sup> ; un livre imparfait des *Mœurs des Israélites*, de Fleury ; un tome des *Commentaires de César*, par Deblancour ; un volume, in 12<sup>o</sup>, de *l'Histoire de Charles XII, roi de Suède*, par Voltaire<sup>2034</sup> ; deux volumes, in folio, de *l'Histoire des Turcs*, par Rature Thomas ; deux tomes, in 12<sup>o</sup>, de *l'Histoire des Turcs*, par Ricault ; un volume, in folio, du *Traité de la Turquerie*, par Febre (?) ; un tome, in 12<sup>o</sup>, de la *Vie de Mahomet*, par Boulainvilliers<sup>2035</sup> ; six volumes, in 12<sup>o</sup>, de *l'Espion Turc* ; 8 volumes de *l'Histoire de Constantinople*, par Cousin ; un volume, in quarto, de *l'Histoire d'Olivier Cromwel* ; le second tome, in 12<sup>o</sup>, de *La Vie d'Elisabeth, Reine d'Angleterre* ; un volume, in 12<sup>o</sup>, *Les Hommes Illustres* (sans doute La vie des Hommes illustres de Plutarque) ; deux volumes, in 12<sup>o</sup>, de *l'Histoire de la Chine* ; Le premier tome de *La Guerre de Flandre*, un *Traité de l'art militaire*, par Boufflers<sup>2036</sup> ; *La Campagne de 1712*, par le Maréchal de Villars<sup>2037</sup> ; *Le Maître en faits d'armes*, par Liancourt.

<sup>2028</sup> Nicolas de Bonnefond. *Le jardinier français qui enseigne à cultiver les arbres et les herbes potagères*, dernière éd. Paris, 1706, in 12<sup>o</sup>.

<sup>2029</sup> Sans doute de Meusnier de Querlom, Anne-Gabriel (1702-1780), s. l. 1740.

<sup>2030</sup> Mézeray François-Eude de (1610-1683), historien, protégé de Richelieu, historiographe du roi. Auteur d'une *Histoire de France depuis Pharamond jusqu'à présent (1643-1651)* dont il donna un *Abrégé Chronologique* ; d'un *Traité de l'Origine des Français* ; d'une *Histoire des Turcs*. Secrétaire perpétuel de l'Académie Française, Colbert raya son nom de la liste des pensions après qu'il eut critiqué certaines institutions.

<sup>2031</sup> Retz, Paul de Gondi, cardinal de (1673-1679), joue un rôle actif dans la Fronde parlementaire en ne cessant d'intriguer contre Mazarin. Emprisonné par ce dernier au fort de Vincennes puis à Nantes, il s'en évade en 1654, pour se réfugier aux Pays-Bas puis à Rome. Rentre en France en 1662 pour consacrer ses dernières années à la rédaction de ses mémoires.

<sup>2032</sup> Joly Guy, magistrat. Ses *Mémoires historique* de 1648 à 1665, sont la contrepartie de ceux du Cardinal de Retz, dont il fut secrétaire.

<sup>2033</sup> Rollin Charles (1661-1741), écrivain et professeur à Paris, défenseur des études grecques, recteur de l'Université (1694-1699 et 1720). Son jansénisme desservit sa carrière. Auteur d'une *Histoire Ancienne* (1730-1738) et d'une *Histoire Romaine*.

<sup>2034</sup> Histoire de Charles XII, roi de Suède (1731) à moins que ce ne soit une notice biographique parue s. l. n. d., en 1718.

<sup>2035</sup> Boulainvilliers, Henri, comte de (1658-1722), économiste et historien, auteur de *l'Etat de la France*, extrait des Mémoires des Intendants du royaume.

<sup>2036</sup> Boufflers, Louis François, duc de (1644-1711), Maréchal de France, défenseur de Namur (1695) et de Lille (1708).

<sup>2037</sup> Villars, duc de (1653-1734). Maréchal de France, vainqueur des Princes allemands lors de la guerre de Succession d'Espagne. Obtint la capitulation des Camisards des Cévennes. Vainqueur à Denain (1712).

- Des livres de voyage et de géographie : La *Géographie* de La Croix ; la *Géographie* Universelle, par Clavier ; 2 volumes, in 12°, du *Voyage d'Italie* ; Les *Voyages de Tévénat* ; 2 tomes, in 12°, de la *Description de Paris*, par Germain Brice : un tome de la *Relation du Voyage en Chine* ; la *Relation du voyage de l'Ambassade de France*, par le chevalier de Chaumond ; le tome deux de la *Relation du Voyage de Siam*, par Loubère.
- Des ouvrages traitants de mathématique, de commerce, d'économie : 2 volumes du *Traité de Mathématiques*, par le Père Hoste, Jésuite ; deux volumes, in folio, des *Eléments de Géométrie*, avec le *Cours de Mathématiques*, par Blondel ; un petit livre sur la *Pratique de la Géométrie*, par le Père Pardiès, Jésuite ; un tome des *Eléments d'Euclide*, par Ozanam. *La manière de Négociier*, par Calière.
- Viennent ensuite, outre les vingt tomes de *l'Histoire Ecclésiastique* de Fleury, évoqué plus haut, les ouvrages traitant de thèmes moraux et religieux : *Les Essais de Morale* ; dix volumes des *Sermons et Retraites et autres œuvres* de Bourdaloue, Jésuite <sup>2038</sup>, la *Bible* en deux volumes, de Sacy ; un petit volume du *Nouveau Testament*, de Girodon ; un volume des *Œuvres de Bourgoing*<sup>2039</sup>, autrement dit *Les Perspectives Affranchies* ; un petit volume, in 16°, de *L'imitation de Jésus-Christ*, par l'abbé Bellegarde ; un tome, in 12°, des *Lettres des Missions Etrangères en Chine, écrites en France* ; un tome, in 12°, des *Mémoires de la Chrétienté*, par le chevalier Temple ; le *Traité du Discernement de la Vraie et Fausse Morale* ; Les *Œuvres* du Père Pardiès, Jésuite ; Les *Principes de la Morale Chrétienne*, par Monseigneur Abelly, évêque de Rodez<sup>2040</sup>.
- Viennent enfin , les ouvrages traitant plus particulièrement de littérature et de la langue : 3 volumes, in 12°, du *Spectacle de la Nature*<sup>2041</sup> ; les *Œuvres de Racine* en deux volumes, in 12° ; une *Grammaire Française*, par le Père Bufier, Jésuite ; un volume, in 12°, du *Traité de la Folie*, par Erasme<sup>2042</sup> ; Les *Œuvres* de Boursault<sup>2043</sup> ; *Le Spectateur Anglais* ; *Le Spectateur Moderne Anglais*, en trois volumes ; *Le Prince des Princes*, par Boitel ; *La Henriade*, par Monsieur de Voltaire<sup>2044</sup> ; *La Manière de bien penser dans les ouvrages d'Esprit*, [par Bonhours]<sup>2045</sup> ; *Les Jeux de l'Esprit* ; *Le Nouveau Théâtre du Monde*, par

---

Négociateur à Rastadt. Partisan du rapprochement avec l'Espagne. Commandant de l'armée d'Italie sous Louis XV. Meurt avant d'envahir le Tyrol.

<sup>2038</sup> Bourdaloue, Louis (1632-1704), Jésuite et prédicateur. Auteur des *Sermons*, célèbre à la cour de Louis XIV pour la sévérité de sa morale.

<sup>2039</sup> Bourgoing, « le Père François » (1582-1662), théologien, troisième général de l'Oratoire dont il fut l'un des fondateurs. Bossuet prononça pour lui sa première oraison funèbre.

<sup>2040</sup> Abelly Louis (1604-1691), théologien et évêque de Rodez, adversaire des Jansénistes. Auteur d'une *Vie de Saint Vincent de Paul*, très estimée.

<sup>2041</sup> Peut-être est-ce l'ouvrage de l'Abbé Noël Pluche. *Le spectacle de la Nature ou entretiens sur les particularités de l'Histoire naturelle*, Amsterdam, 1741.

<sup>2042</sup> Erasme (vers 1466-1536), Hollandais, le « Prince de l'humanisme ». Il approuve les premières prises de position de Luther, mais souhaitant préserver l'unité du monde chrétien et désapprouvant toutes violences, il se prononce bientôt contre Luther et défend contre lui le libre arbitre et la tolérance. *Eloge de la folie* (1511).

<sup>2043</sup> Boursault Edme (1638-1701), auteur dramatique, adversaire de Molière. Parmi ses œuvres : *Le Portrait du peintre ou la contre critique de l'Ecole des Femmes* (1663) auquel Molière répondit, la même année, par *l'Impromptu de Versailles*. *Le Mercure Galant* ou la comédie sans titre (1683), *Les Mots à la Mode* (1694), *Esopo à la cour* (1701), etc.

<sup>2044</sup> *La Henriade* (1718), poème épique terminé en exil en Angleterre, par Voltaire (1694-1778), après qu'il fut allé en prison en 1725, à la suite de sa querelle avec Rohan.

<sup>2045</sup> Bonhours, le Père Dominique (1628-1702), Jésuite et grammairien, continuateur de Vaugelas. *La Manière de bien penser dans les ouvrages d'Esprit* (1687) est son ouvrage principal.

Boussingault ; *Les Amusements sérieux et comiques*<sup>2046</sup> ; le troisième tome des *Aventures de Don Quichotte*, [par Cervantès]<sup>2047</sup> ; *Les Quinte Curse* de Vaugelas<sup>2048</sup> ; les deux tomes, reliés en parchemin, *Des Aventures de Télémaque*, [par Fénelon] ; le tome deux des *Aventures de Gulliver*, par Swift<sup>2049</sup>

Sur 343 inventaires après décès, partages et encans dépouillés aux Archives Départementales de La Réunion, 77 indiquent la présence d'un ou de quelques livres (tab. 8.1), alphabets ou journaux, le contenu d'une bibliothèque. La plupart d'entre eux appartiennent à des habitants et employés de la Compagnie, 8 à des marins, officiers marinières, soldats et armurier, trois à des chirurgiens : Auquierre, Dain, Giraud, un au père Senet, curé de Saint-Paul, un à un commandeur ou ancien commandeur : Denis Lamer, un à la communauté d'un malabar libre : François Ranga. Les bibliothèques évoquées représentent très peu de chose par rapport au total de la masse de la succession ou de la somme à laquelle sont estimés les esclaves. Dans 40 actes, les volumes ont été évalués : 12,5 % font moins de 10 livres, 67,5% valent entre 10 et 100 livres, quatre seulement sont à plus de 250 livres : 254 livres 8 sols pour les 92 volumes (49 titres) appartenant à Philippe Leclerc de Saint-Lubin ; 387 livres pour les 159 volumes (57 titres) appartenant à Madame Brenier, dont les 19 esclaves sont estimés 6 310 livres ; 515 livres pour les 150 volumes (71 titres) appartenant à Dain, dont les 50 esclaves sont estimés 30 240 livres ; 932 livres 17 sols, pour les 206 volumes (88 titres) appartenant à Sicre de Fontbrune, dans l'habitation duquel 14 cases à nègres sont évaluées 216 livres et un palanquin vaut entre 720 à 900 livres.

La plupart des œuvres citées ont paru au XVII<sup>e</sup> siècle. Parmi les œuvres de dévotion, on note la très forte présence d'œuvres écrites par des Jésuites avec, en arrière plan, la rivalité Jésuites, Jansénistes et la difficile question de la Prédestination et de la Grâce. Il est dommage que nous ignorions le nom des auteurs des manuels de confession utilisés dans l'île. Sans doute reflètent-ils les options des casuistes comme les Pères Escobar et Bauny, plus que celles des tenants de Jansénius, quoiqu'il en soit, les bibliothèques réunies de Julien Dalleau du Père Senet et de Parny, dans lesquelles on trouve à la fois : un manuscrit sur les *Dévotions du Prédestiné*, et des ouvrages aussi bien signés par le Jésuite Maldonat que par Pascal ou de Sacy, en compagnie d'autres, consacrés à Saint-Augustin ou Saint-Thomas D'Aquin, sont la meilleure illustration des questions théologiques qui marquent l'époque jusqu'à l'expulsion des Jésuites en 1764. Peut-être rencontre-t-on, chez la veuve Verdière avec les *Contes* de La Fontaine, chez Brenier avec les *Caractères* de La Bruyère, chez Parny avec Saint-Evremond, chez Leclerc de Saint-Lubin avec Montesquieu et son *Esprit des Lois*<sup>2050</sup>, les nouvelles tendances

<sup>2046</sup> Charles Dufresny (1648-1724). *Amusements sérieux et comiques*, Paris, 1<sup>ère</sup> éd. 1699.

<sup>2047</sup> La première partie du chef-d'oeuvre de Cervantès (1547-1616), *l'Ingénieux Hidalgo Don Quichotte de la Manche*, parut en 1605, la seconde en 1615. Un tome de cet ouvrage se trouvait, en 1738, chez la veuve Lorisse dont tous les livres, parmi lesquels, au moins, onze ouvrages de piété, étaient adjugés à Barret, pour 37 piastres. ADR. 3/E/53. *Vente à l'encan des biens de Claude Bonnabel, veuve Lorisse, Saint-pierre, 15 mai 1738*.

<sup>2048</sup> Vaugelas, Charles Favre, baron de Pérouges, seigneur de (1585-1650), érudit et grammairien. Entre à l'Académie Française dès sa création (1634) et dirige les travaux de son *Dictionnaire*, dont l'ouvrage : *Remarque sur la langue française, utiles à ceux qui veulent parler et bien écrire* (1634) est en quelque sorte le complément.

<sup>2049</sup> Swift Jonathan, écrivain Irlandais (1667-1745), son chef-d'oeuvre, *Les Voyages de Gulliver* (1726), est une satire de la politique et des moeurs contemporaines.

<sup>2050</sup> Montesquieu introduit dans l'étude des faits sociaux, les procédés de la science, créant ainsi l'instrument nécessaire à l'expression d'idées nouvelles dont s'inspireront les Constituants de 1790. Si, ce qui n'est pas impossible, parmi les trois tomes de *l'Esprit des Lois*, figuraient, les livres 13 à 17, leur propriétaire était

philosophiques du XVIII<sup>e</sup> siècle. Si l'on découvre chez les particuliers quelques ouvrages de voyage et d'histoire, ayant trait à l'Europe, on s'étonne de la pauvreté des informations historiques, géographiques et anthropologiques dont les colons disposent pour leur permettre une meilleure connaissance de la zone indian-océanique. On ignore à qui a été adjugé la somme de Flacourt écrite sur la Grande Ile, ou les *Mémoires* de La Bourdonnais. On trouve quelques références à la Chine, au Siam, à l'Arabie, mais rien sur l'Inde, ni sur le Mozambique, sinon peut-être la Géographie Universelle et quelques cartes délaissées par quelques officiers de marine<sup>2051</sup>. En définitive et dans l'ensemble, on peut dire de Bourbon ce que disait Bernardin de Saint-Pierre, de l'île de France, en 1769 : « *On y est d'une insensibilité extrême pour tout ce qui fait le bonheur des âmes honnêtes. Nul goût pour les lettres et les arts. Les sentiments naturels y sont dépravés* ». La plupart du temps, cette dérégulation, cette froideur éteignent tout sentiment naturel de justice et de compassion, rendent les autorités et de trop nombreux habitants insensibles au sort des dominés : ouvriers, marins, affranchis, pions, esclaves. Comme dans l'île voisine, cette indifférence s'étend à l'environnement. La plupart des rues et des cours ne sont ni pavées, ni plantées d'arbres, le gros des maisons est de bois et de feuilles. Les toits à bardeaux, les fenêtres à rideaux, les tentures, les tapis, les meubles de prix, les miroirs et les tableaux peints sont l'exception<sup>2052</sup>.

---

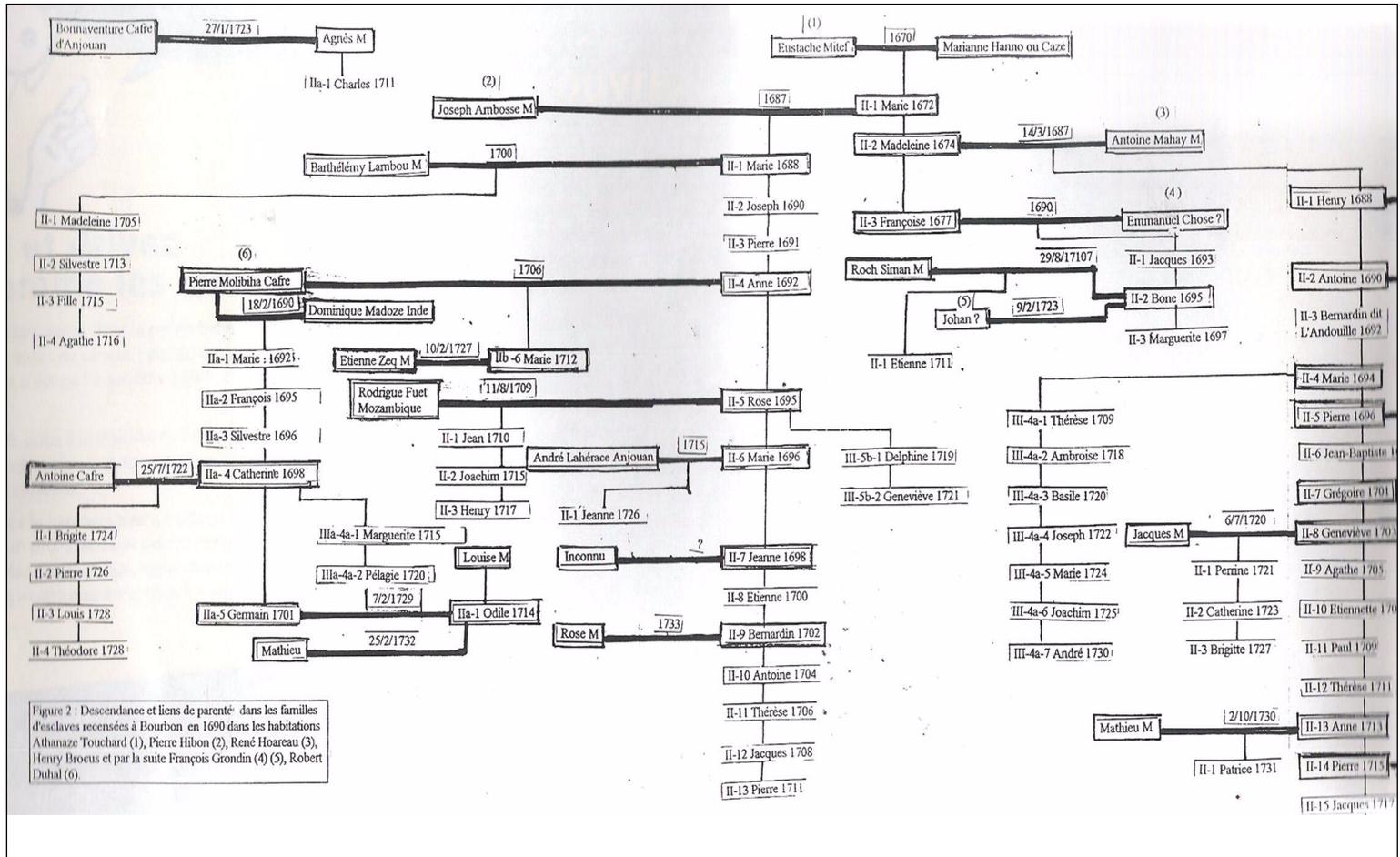
informé des opinions de l'auteur sur l'origine économique et climatique de l'esclavage, et sur sa condamnation.

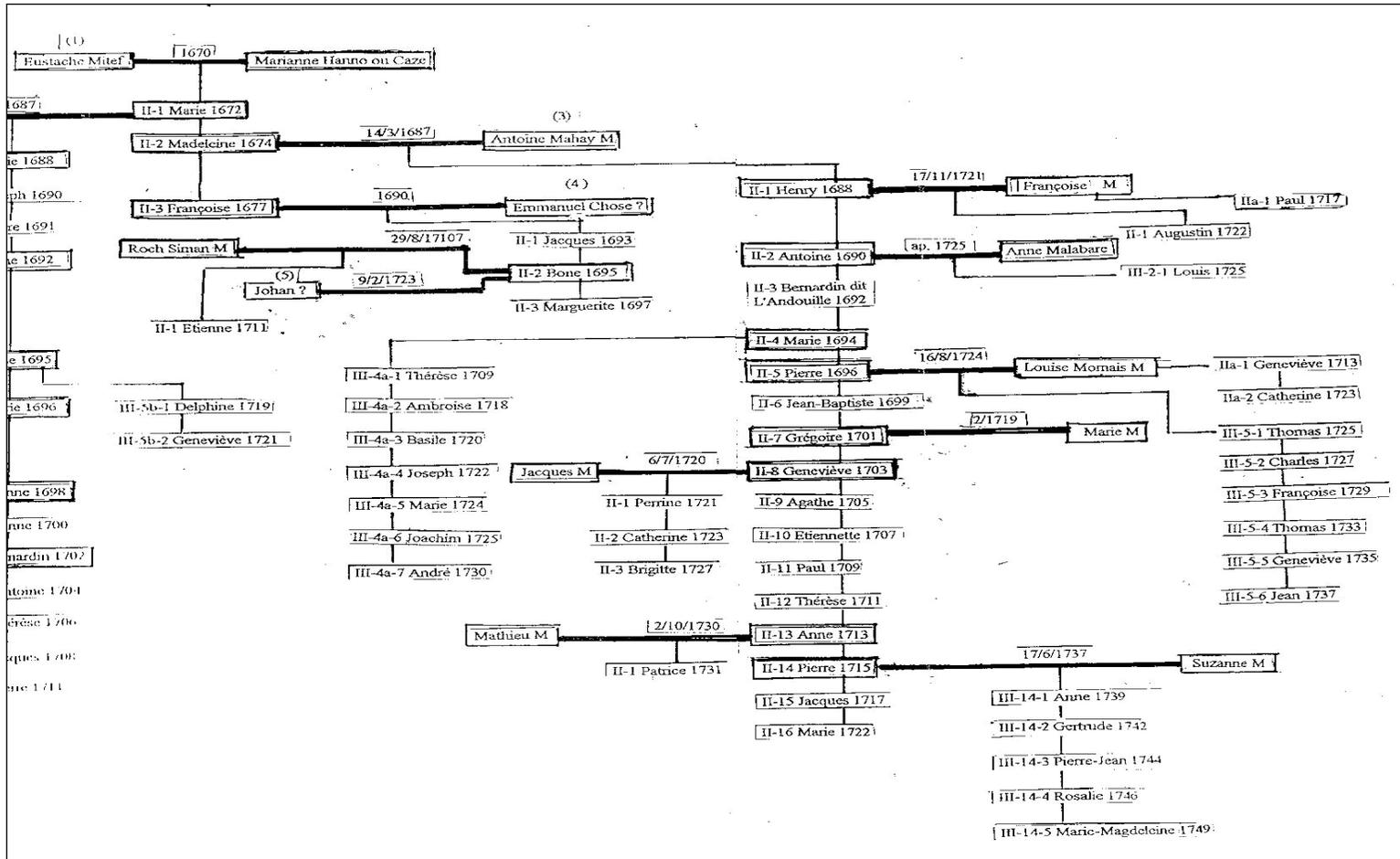
<sup>2051</sup> « Les bibliothèques, lorsqu'elles existent, note Haudrère, ne contiennent guère d'ouvrages de culture générale, le fonds, soit un quart des volumes environ, est formé d'ouvrages techniques [...] un peu moins d'un quart des ouvrages relève de la religion [...] Le reste [...] se compose d'ouvrages de littérature et d'histoire [...] L'activité intellectuelle des employés et des officiers transparaît ainsi, dans l'absence d'intérêt à l'égard du pays dans lequel ils vivent où à l'égard de ses habitants. Duplex comme ses contemporains, ne s'est jamais rendu dans les villes qui s'échelonnaient le long du Gange ». Philippe Haudrère. *La Compagnie Française des Indes (1719-1795)*. Thèse pour le Doctorat d'Etat ès lettres. 1987. Thèse n° 4870. 2 t., p. 819-820.

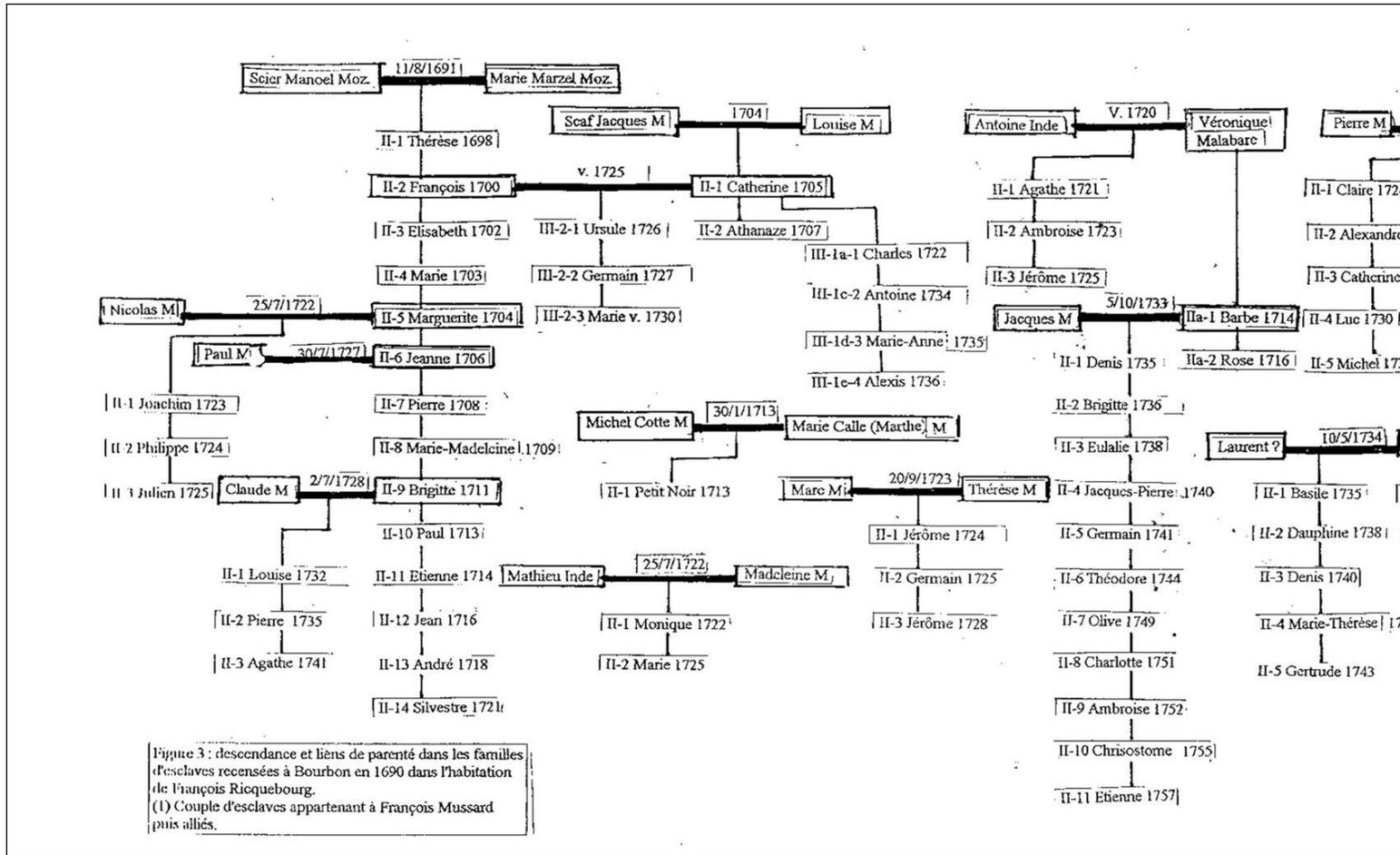
<sup>2052</sup> En novembre 1770, alors qu'il s'appête à quitter l'île de France, Bernardin de Saint-Pierre reconnaît, parmi les Malabars qui sont venus l'accompagner jusqu'au bord de la mer, « un maître charpentier qui avait acheté [ses] livres de géographie, quoiqu'il sût à peine lire. C'était le seul homme de l'île qui en eût voulu ». Bernardin de Saint-Pierre. *Voyage à l'île de France...*, Au Port-Louis de l'île de France, ce 10 février 1769, p. 112-113, 181. Pour des renseignements sur les transformations intervenues dans la vie quotidienne des habitants voir : « la case, les meubles et les effets du blanc », in Bousquet Robert. *Les esclaves et leurs maîtres à Bourbon...* Livre 3. *La contestation noire*, chapitre 2.3.6.3.













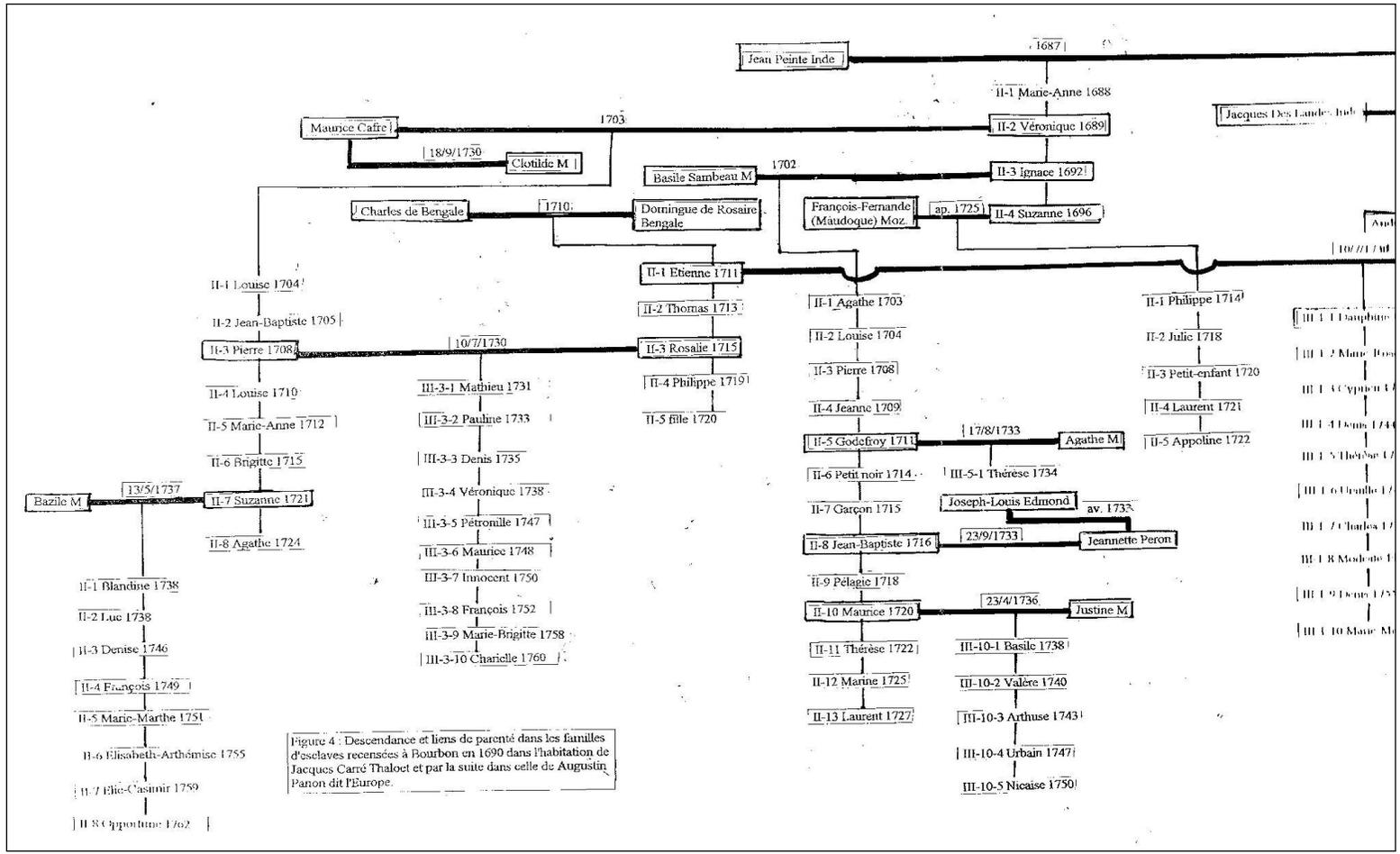
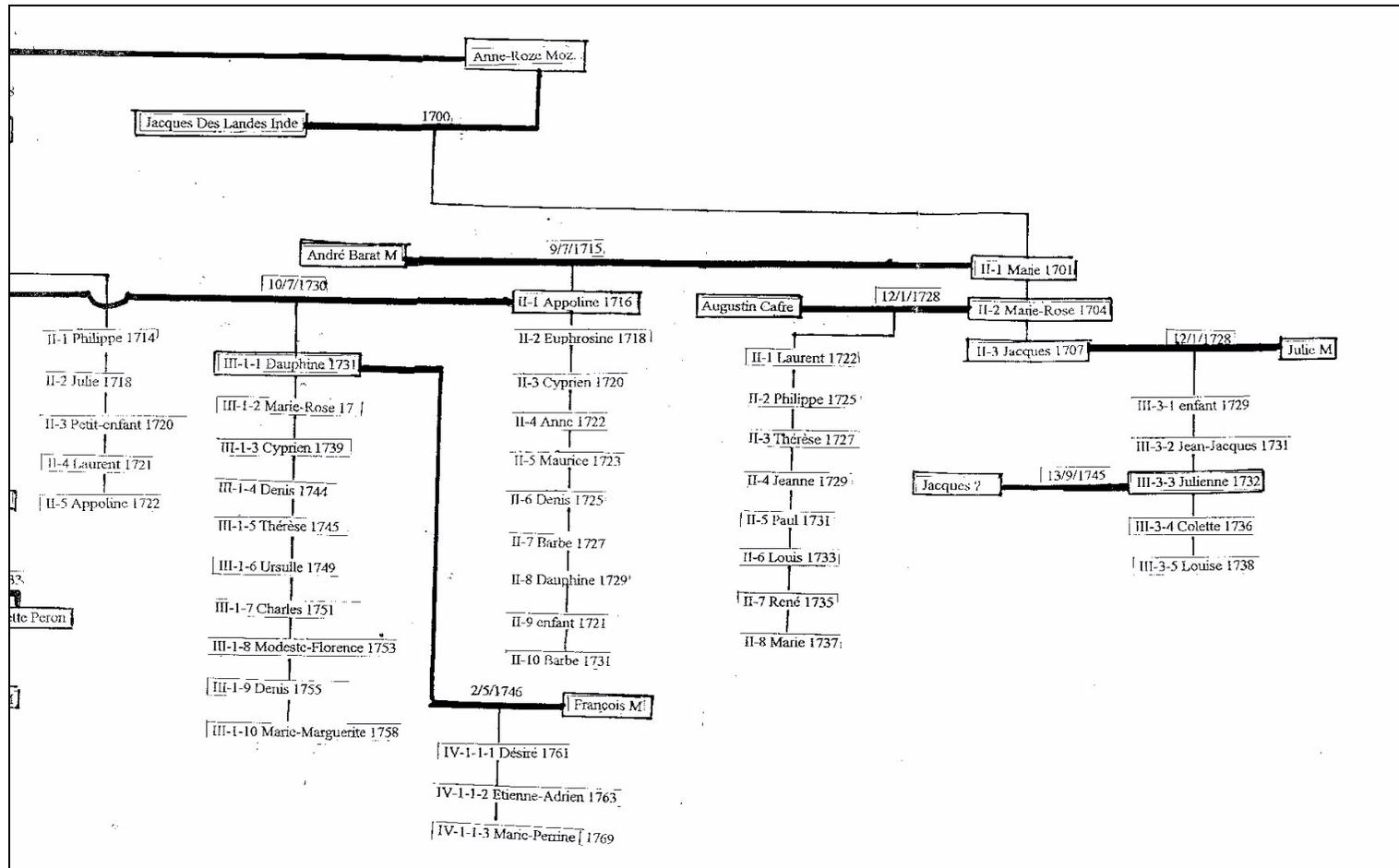
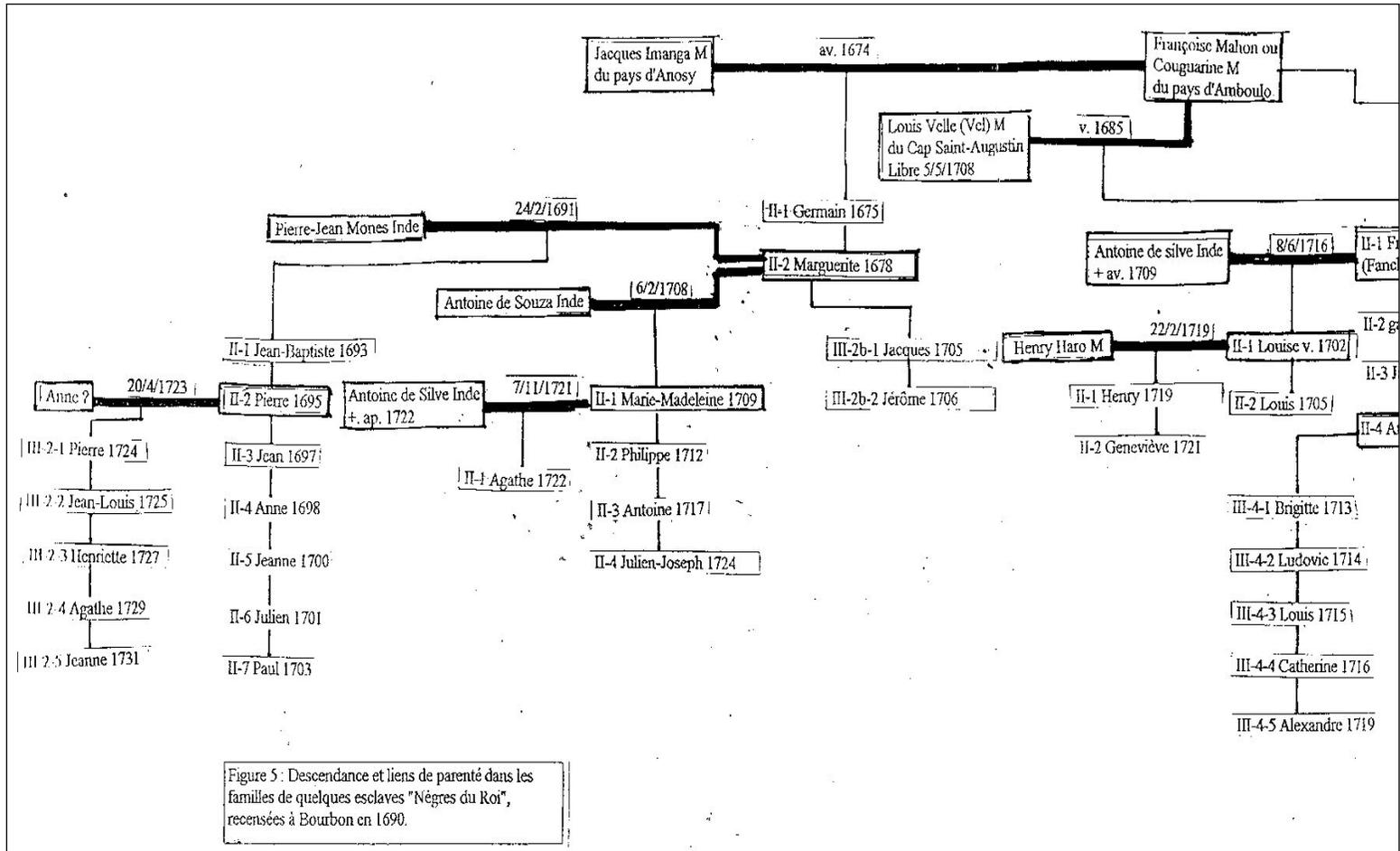
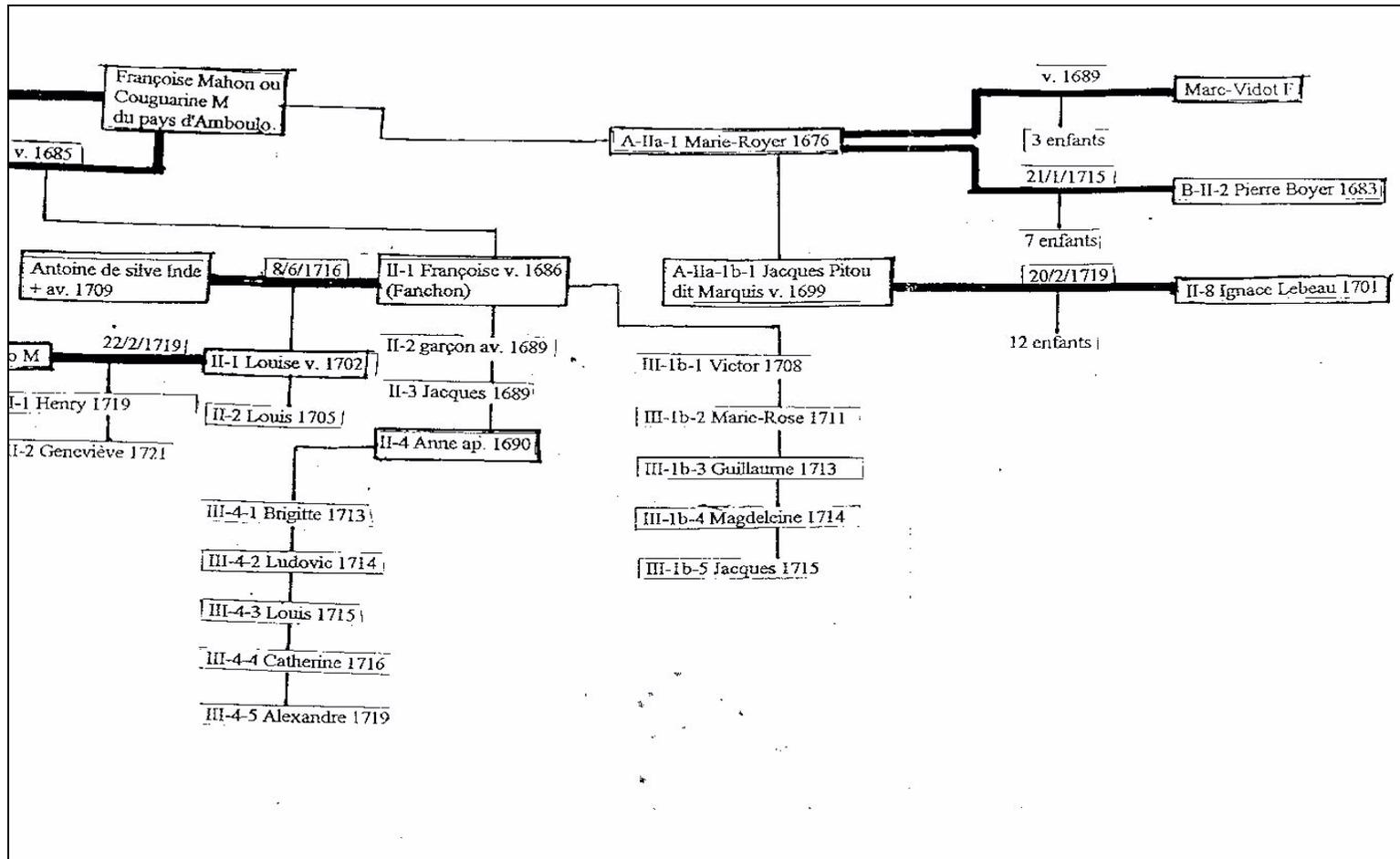


Figure 4 : Descendance et liens de parenté dans les familles d'esclaves recensés à Bourbon en 1690 dans l'habitation de Jacques Carré Thaloet et par la suite dans celle de Augustin Panon dit l'Europe.







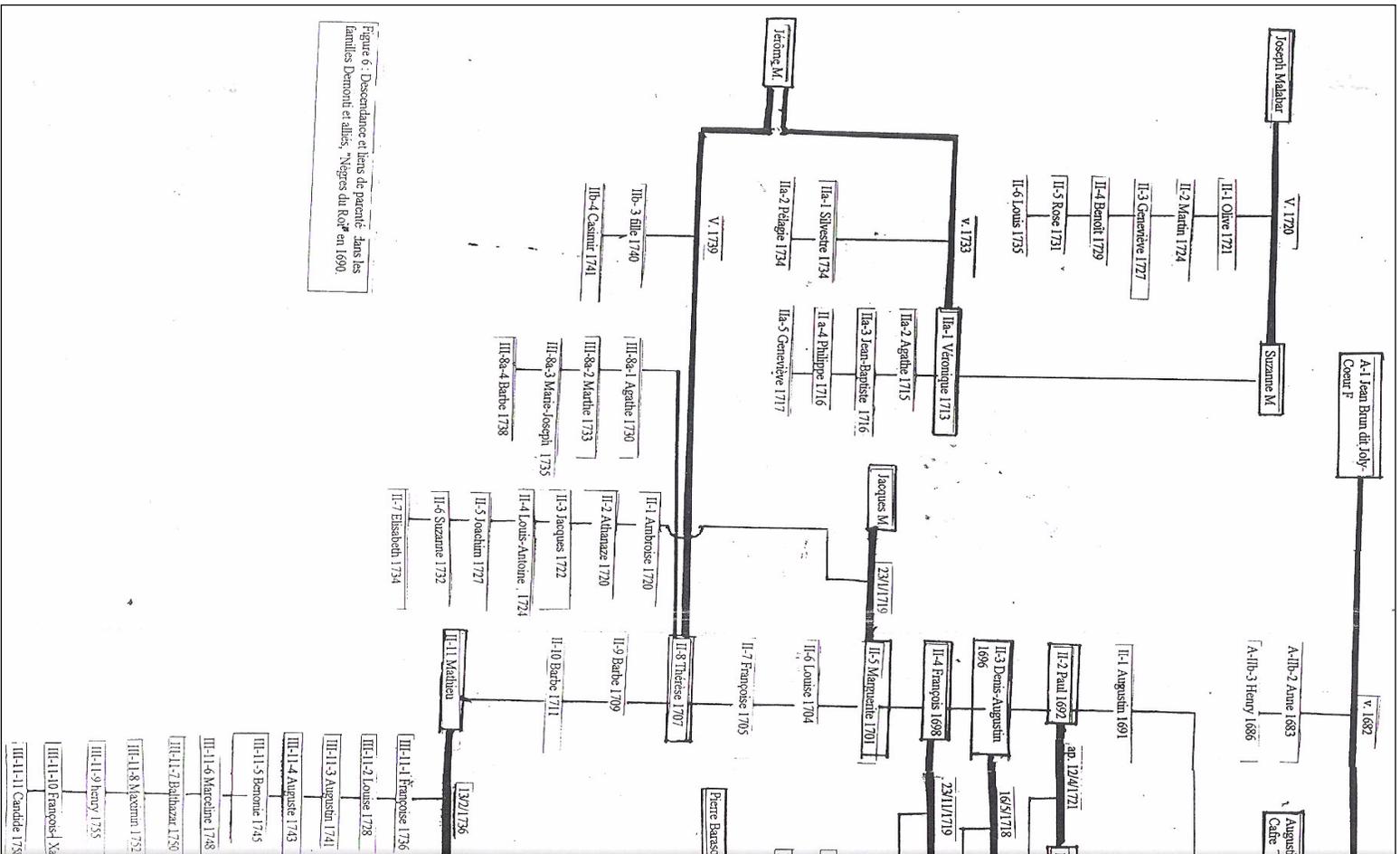


Figure 6 : Descendance et liens de parenté dans les familles Dermont et allies, "Nègres du Roi" en 1690.

